

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
DREES

SÉRIE
ÉTUDES

**DOCUMENT
DE
TRAVAIL**

Niveau de vie et pauvreté des enfants en Europe

Aude LAPINTE

n° 28 – février 2003

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

SOMMAIRE

Résumé	5
Introduction	7
I. Les structures familiales dans l'Union européenne	9
<i>I.1. Le droit et la réalité économique et sociale</i>	<i>9</i>
<i>I.2. Nomenclature des ménages.....</i>	<i>10</i>
<i>I.3. Description des types de ménages.....</i>	<i>10</i>
<i>I.4. Mise en place d'une nomenclature de ménages adaptée et répartition des types de ménages en fonction de celle-ci.....</i>	<i>12</i>
II. Niveau de vie des enfants de 16 ans et moins	14
<i>II.1. Comparaison avec l'ensemble de la population.....</i>	<i>15</i>
<i>II.2. Importance des transferts sociaux.....</i>	<i>17</i>
<i>II.3. Impact des transferts sur le niveau de vie des enfants selon leur configuration familiale : redistribution horizontale.....</i>	<i>19</i>
<i>II.4. Impact des transferts sur le niveau de vie des enfants selon à leur niveau de vie initial : redistribution verticale.....</i>	<i>25</i>
III. Pauvreté des enfants	29
<i>III.1. La proportion d'enfants pauvres</i>	<i>29</i>
<i>III.1.1. La pauvreté mesurée sur l'ensemble des enfants, comparaison avec la pauvreté dans la population globale.....</i>	<i>29</i>
<i>III.1.2. La pauvreté des enfants selon leur âge.....</i>	<i>32</i>
<i>III.1.3. La pauvreté des enfants selon le type de ménage</i>	<i>34</i>
<i>III.1.4. La pauvreté des enfants selon l'activité du ménage.....</i>	<i>36</i>
<i>III.2. L'intensité de pauvreté.....</i>	<i>38</i>
<i>III.3. La concentration de la pauvreté.....</i>	<i>39</i>
<i>III.4. Les transferts sociaux : des impacts différenciés sur la pauvreté</i>	<i>40</i>
IV. Les caractéristiques socio-démographiques des enfants pauvres	41
<i>IV.1. L'âge de l'enfant.....</i>	<i>42</i>
<i>IV.2. Le nombre de frères et sœurs.....</i>	<i>42</i>
<i>IV.3. Le type de ménage</i>	<i>43</i>
<i>IV.4. L'activité du ménage</i>	<i>45</i>
IV.5. Une modélisation logistique de la probabilité de pauvreté des enfants suivant les pays	46
CONCLUSION.....	52
BIBLIOGRAPHIE.....	55
ANNEXES.....	57

RÉSUMÉ

Le niveau de vie et la pauvreté des enfants européens de 16 ans ou moins sont appréhendés ici à partir du niveau de vie du ménage auquel ils sont rattachés et des données du Panel communautaire des ménages. Ces enfants vivent pour la plupart d'entre eux avec leurs deux parents et un frère ou une sœur. Leur niveau de vie après transferts est en général inférieur au niveau de vie moyen de la population de leur pays, excepté en Finlande, au Danemark et en Grèce.

La part des prestations familiales et des transferts sociaux, qui contribuent à l'augmentation du niveau de vie des enfants, est en général plus importante dans les pays d'Europe du Nord que du Sud : alors que dans ces derniers, 1,1 % du PIB au maximum est consacré aux prestations familiales, au Danemark et en Finlande, cette part s'élève à 4 %. La France se situe dans une position intermédiaire avec 2,6 % du PIB.

Dans la plupart des pays, ce sont les enfants vivant dans les ménages les plus pauvres qui perçoivent le plus fort montant de prestations familiales. Par ailleurs, les enfants des familles monoparentales et des familles nombreuses, malgré des prestations familiales davantage ciblées sur eux, conservent après les transferts sociaux, un niveau de vie inférieur à celui de l'ensemble des enfants.

Le taux de pauvreté est, quant à lui, plus élevé en moyenne européenne chez les enfants que dans l'ensemble de la population, cet écart étant particulièrement prononcé dans les pays du Sud et anglo-saxons. La pauvreté concerne surtout les enfants issus de familles nombreuses et monoparentales. Par contre, il y a moins d'enfants pauvres dans les ménages où au moins un adulte travaille à temps plein.

Introduction

Près d'un enfant de l'Union européenne sur cinq est pauvre¹. Sous l'impulsion intellectuelle de sociologues anglo-saxons, la notion de pauvreté des enfants est devenue un indicateur central dans l'évaluation du niveau de pauvreté d'un pays. Le rôle donné aux enfants répond à deux besoins : « d'une part, rendre l'idée d'une aide publique acceptable par une opinion soucieuse qu'on ne dépense pas l'argent de ses impôts pour aider quelqu'un qui serait responsable de sa propre situation, soupçon qui ne touche pas les jeunes enfants et qui ne sauraient être tenus pour responsables des errements de leurs parents et d'autre part, focaliser le débat sur le principal danger à long terme de la pauvreté, à savoir oblitérer le futur en créant de futurs délinquants ou des irrécupérables qui, adultes, coûteront extrêmement chers à la société. » (N. Herpin, D. Verger, *Économie et Statistiques*, n° 308-309-310).

Le niveau de vie et la pauvreté des enfants sont de ce fait des indicateurs largement utilisés par les pays scandinaves ou anglo-saxons pour définir les objectifs des politiques sociales. Ainsi, au Royaume-Uni, un objectif de suppression, d'ici 2020, de la pauvreté des enfants avait été annoncé par le gouvernement en 1997 et de multiples études ont été consacrées à cette question.

La pauvreté est une notion complexe car elle dépend non seulement des critères que l'on retient mais aussi des outils de mesure et des sources. Trois approches de mesure de la pauvreté peuvent être envisagées. On peut s'intéresser à la pauvreté subjective, c'est-à-dire la façon dont les individus perçoivent leur situation par rapport à un degré minimum d'aisance, à la pauvreté de condition d'existence, c'est-à-dire appréhendée par rapport à un certain nombre de biens matériels dont disposent les individus, et enfin la pauvreté monétaire, basée sur les revenus.

Dans ce document de travail, nous analysons la pauvreté des enfants, d'un point de vue monétaire, à partir des données de la vague 3 du Panel communautaire des ménages (PCM), portant sur les revenus 1995 et qui concerne l'ensemble des pays européens sauf la Suède. Après le rappel d'un certain nombre de définitions et la mise en place d'une nomenclature des ménages (partie I), le niveau de vie des enfants et l'impact des transferts sociaux sont étudiés suivant leur niveau de vie initial et leur configuration familiale (partie II). Nous examinons ensuite la pauvreté des ménages avec enfants par rapport à l'ensemble des ménages (partie III). Nous décrivons enfin les enfants pauvres, et les facteurs qui minimisent ou maximisent les risques pour un enfant d'être pauvre (partie IV).

¹ La pauvreté étant entendue ici d'un point de vue monétaire et relatif. Est considéré comme pauvre une personne dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de son pays.

I. Les structures familiales dans l'Union européenne

I.1. Le droit et la réalité économique et sociale

L'étude de la pauvreté des enfants suppose de définir au préalable ce que l'on entend par enfant.

La définition de l'**enfant** n'est pas unique et dépend en particulier du contexte. Ainsi, en France, sur le plan juridique ou législatif, un individu est considéré comme enfant jusqu'à 18 ans ; dans le domaine fiscal, on parle encore d'enfant à charge pour un individu de 20 ans vivant chez ses parents. En Belgique, les allocations familiales peuvent être versées jusqu'aux 25 ans de l'enfant si celui-ci poursuit des études ou une formation professionnelle. Quant au domaine scolaire, un individu est considéré comme un enfant jusqu'à 16 ans, âge limite de scolarité obligatoire. En réalité, un seul critère d'âge ne peut suffire à appréhender la notion de dépendance économique à l'égard des parents qui est inhérente à l'enfance, cependant, on peut admettre qu'un individu vivant en couple ou ayant lui-même des enfants peut ne plus être considéré comme un enfant. Au total, compte tenu de la multiplicité des définitions possibles, nous avons retenu une limite de l'enfance qui, malgré l'arbitraire qu'elle comporte, a du moins l'avantage d'être assez communément admise pour la conduite de la politique familiale, au cœur de notre sujet. Dans ce qui suit, on considèrera donc que :

« Est enfant tout individu de 21 ans et moins, célibataire et sans enfant. »

Un **ménage pauvre** est un ménage qui vit en dessous du seuil de pauvreté, défini comme une fraction du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages (encadré Concepts et définition sur les revenus et la pauvreté). Le niveau de vie d'un ménage correspond aux revenus nets du ménage après cotisations et impôts ramenés au nombre d'unités de consommation de ce ménage². Nous choisissons de retenir pour chaque pays un seuil national et non un seuil unique européen, afin de refléter le caractère relatif de la pauvreté dans chaque pays. Le seuil de pauvreté considéré ici est égal à 60 % du niveau de vie médian du pays, niveau généralement retenu pour les comparaisons européennes. On calculera aussi les indicateurs avec le seuil à 50 %, utilisé par un certain nombre de pays, notamment la France.

Un enfant est pauvre s'il vit dans un ménage pauvre. Son niveau de vie est celui du ménage dans lequel il vit. Il bénéficie des ressources monétaires du ménage ; il n'apporte en général³ pas de ressources sauf indirectement par le biais des prestations familiales et certaines aides sociales dont le montant dépend de la structure du ménage.

Il convient enfin de préciser que le terme **ménage** se rapporte à la structure définie par l'ensemble des individus vivant sous le même toit. Nous appelons **foyer** toute partie d'un ménage constitué du ou des parents et des enfants éventuels. Un foyer est donc une personne seule (y compris enfant âgé de plus de 21 ans), un couple avec ou sans enfants ou une famille monoparentale.

² Voir encadré : *Concepts et définitions sur les revenus et la pauvreté.*

³ Jusqu'à l'âge de 16 ans, a priori, l'enfant n'a pas de revenu propre. 21 ans est l'âge limite retenu pour parler d'enfant et établir une nomenclature de ménage mais notre étude ultérieure portera sur les enfants de 16 ans et moins.

1.2. Nomenclature des ménages

L'étude des enfants pauvres découle donc de l'observation de la pauvreté des familles avec enfants. Un préalable consiste à construire une nomenclature fine des ménages à partir de l'analyse des liens de toutes les personnes à une personne définie comme personne de référence du ménage.

La personne de référence d'un ménage se définit par rapport à plusieurs critères : le sexe de l'individu, son âge, son statut matrimonial, son statut professionnel, le fait qu'il ait des enfants.

Ainsi, la personne de référence sera, s'il existe, l'homme actif en couple le plus âgé du ménage. Si un tel individu n'existe pas, on prendra dans l'ordre :

- l'homme en couple le plus âgé du ménage,
- le parent actif le plus âgé du ménage,
- le parent le plus âgé du ménage,
- l'individu actif le plus âgé du ménage,
- l'individu le plus âgé du ménage.

Si le ménage est « simple », c'est-à-dire du type parent(s)+enfant(s), la nomenclature effectuée à partir de la personne de référence sera conforme à ce que l'on souhaite construire. En revanche, il convient d'apporter plus de précision dans le cas où le ménage est « complexe », c'est-à-dire composé de plusieurs foyers. Dans ce cas, nous devons repérer ces différents foyers et préciser pour chacun d'entre eux la personne de référence, conformément à la définition donnée ci-dessus. Dans chaque foyer, il y a une personne de référence. Dans les ménages complexes, la personne de référence du ménage est alors l'individu qui, parmi les chefs de foyer, répond aux exigences énumérées ci-dessus.

Nous pouvons alors construire une nomenclature de ménages plus précise en fonction des différents foyers qui les composent.

1.3. Description des types de ménages

On constate une nette différence de répartition des types de ménages selon les pays (tableau 2). Ainsi, les individus vivant seuls représentent plus d'un tiers des ménages dans les pays du Nord de l'Europe (au Danemark, en Finlande ainsi qu'en Allemagne). Au contraire, les personnes seules constituent moins de 20 % des ménages en Europe du sud, mis à part en Italie, où comme en Irlande, ces chiffres sont légèrement au-dessus des 20 %. Pour les autres pays ils oscillent autour de 30 %.

Tableau 1 – Abréviation des pays

B	Belgique
DK	Danemark
D	Allemagne
EL	Grèce
E	Espagne
F	France
IRL	Irlande
I	Italie
L	Luxembourg
NL	Pays-Bas
A	Autriche
P	Portugal
FIN	Finlande
UK	Royaume-Uni

Tableau 2 – Répartition des ménages selon leur type en % par pays, pondération ménages :

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK
Personne seule	29,1	36,6	33,7	18,3	13,0	30,3	21,7	21,4	27,8	32,0	27,4	13,4	34,6	27,9
Couple sans enfant	24,1	27,2	28,1	22,9	17,7	24,6	14,8	19,4	22,4	27,9	22,1	18,7	25,5	26,7
Couple avec 1 enfant	9,8	10,9	10,2	10,5	11,3	10,6	7,7	11,1	9,6	7,0	10,9	13,7	9,5	9,6
Couple avec 2 enfants	11,3	11,2	9,6	16,2	16,1	11,5	12,0	13,1	12,2	13,0	13,0	14,8	10,8	11,4
Couple avec 3 enfants	4,0	3,5	2,8	3,0	4,2	4,4	8,1	2,9	4,7	4,8	2,5	3,7	4,1	3,6
Couple avec 4 enfants ou plus	1,6	0,9	0,6	0,6	0,7	1,5	5,8	0,7	0,8	1,4	0,9	0,9	1,5	1,1
Famille monoparentale de 1 enfant	2,0	3,1	2,4	1,1	0,6	2,3	1,9	1,2	1,0	1,2	2,1	1,3	3,0	3,1
Famille monoparentale de 2 enfants ou plus	2,8	1,1	1,3	0,9	0,8	1,5	2,7	0,9	0,9	1,5	1,7	2,2	3,0	4,4
Couple avec 1 enfant de plus de 22 ans	5,1	1,1	3,9	6,6	6,4	3,9	4,0	7,4	5,8	3,4	3,8	6,6	1,9	3,8
Couple avec 2 enfants dont 1 de plus de 22 ans	2,6	0,7	1,9	5,0	6,2	2,2	3,2	7,1	3,1	1,4	2,3	5,1	0,9	1,2
Couple avec 3 enfants ou plus, avec au moins 1 de plus de 22 ans	1,4	0,1	0,9	1,2	5,6	1,5	4,2	2,9	1,1	0,7	1,2	2,7	0,4	0,3
Famille monoparentale avec autre(s) personne(s)	0,6	0,2	0,2	0,7	1,1	0,6	1,2	0,7	0,4	0,6	0,8	1,0	0,1	0,6
Personne seule ou couple (enfants) et ascendant	3,2	0,7	2,7	7,6	9,2	3,1	6,6	7,6	5,4	1,2	5,0	7,9	2,4	2,7
Autre ménage avec seulement liens de parenté	1,6	0,4	1,0	4,7	6,6	1,1	4,8	2,8	3,3	0,3	5,4	7,2	1,5	1,2
Autre ménage avec et sans liens de parenté	0,5	1,1	0,5	0,3	0,5	0,3	0,4	0,7	1,0	1,3	0,5	0,8	0,4	0,9
Autre ménage sans lien de parenté	0,3	1,4	0,3	0,3	0,2	0,5	0,9	0,2	0,4	2,3	0,4	0,1	0,2	1,4

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ménages pour lesquels les variables du revenu sont toutes renseignées et les relations entre individus sont toutes renseignées ou reconstituables, soit 168 565 individus répartis dans 60 091 ménages.

Les couples sans enfants sont moins nombreux en Irlande (15 %) et dans le sud de l'Europe où ils avoisinent les 20 % du nombre total de ménages, alors qu'en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas, ils approchent des 30 %.

La proportion de ménages du type couple avec un ou deux enfants est la plus importante dans les pays du Sud : plus d'un quart des ménages sont des couples avec un ou deux enfants en Espagne, en Grèce et au Portugal.

Pour les couples avec trois enfants et plus, cette différence entre pays du Sud et du Nord s'efface et l'Irlande se démarque de tous les autres pays : près de 14 % des ménages rentrent dans ces deux catégories.

La proportion de familles monoparentales « simples » est plus élevée dans les pays du Nord, et plus particulièrement au Royaume-Uni. En revanche les familles monoparentales « complexes », c'est-à-dire un ou plusieurs enfants vivant avec un seul de leur parent et d'autres personnes, sont plus nombreuses dans les pays du sud ainsi qu'en Irlande et en Autriche. Ces pays se distinguent aussi par leur taux plus élevé de ménages intitulés « autre ménage avec seulement lien de parenté ». Ceci tient à l'importance relative dans ces pays des ménages où coexistent trois générations.

Les proportions de ménages du type couple avec enfants dont un au moins a plus de 21 ans sont les plus fortes dans les pays d'Europe du sud comme l'Espagne, l'Italie et le Portugal, ce qui traduit le fait que les enfants quittent plus tardivement le foyer parental dans ces pays.

1.4. Mise en place d'une nomenclature de ménages adaptée et répartition des types de ménages en fonction de celle-ci

Compte tenu de l'objet de l'étude, les ménages sans enfants sont regroupés en une même catégorie.

Tableau 3 – Proportions (en %) des familles avec enfants

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Proportion de ménages avec enfants	38	32	32	46	54	37	50	45	39	32	41	54	35	37	42

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Alors que dans les pays du sud de l'Europe la proportion de ménages avec enfants atteint au moins 45 % du nombre total de ménages et dépasse même la moitié en Espagne et au Portugal (54 %), les autres pays ont une proportion de ménages avec enfants beaucoup plus réduite (tableau 3). Ainsi, ces ménages représentent à peine un tiers de l'ensemble des ménages au Danemark, aux Pays-Bas, ainsi qu'en Allemagne, moins de 40 % en Finlande, Belgique, Luxembourg, France et Royaume-Uni. Echappent à cette opposition Nord-Sud, l'Autriche (40 %) et surtout l'Irlande, où les enfants sont présents dans un ménage sur deux.

Le faible effectif de certains sous-ensembles de ménages nécessite quelques regroupements de types de ménages, afin d'arriver à une nomenclature plus synthétique et telle que les sous-populations obtenues aient un nombre d'observations suffisant pour pouvoir ultérieurement tirer des conclusions.

On distingue trois types de ménages : les couples avec enfants, les familles monoparentales non hébergées et enfin les ménages complexes c'est-à-dire comportant plusieurs foyers. Les couples avec enfants sont éclatés en trois catégories selon le nombre d'enfants : un, deux ou trois et plus. En revanche, pour les familles monoparentales, la distinction selon le nombre d'enfants conduirait à des catégories d'effectifs trop faibles pour l'analyse statistique au niveau des pays et a donc été abandonnée ; les familles monoparentales simples ont ainsi été agrégées. Dans le cas où des individus de plus de 21 ans vivent encore chez leurs parents, ils sont considérés comme des enfants pour la définition du type de ménage. En revanche, ils ne

sont pas décomptés comme tels dans le calcul du nombre d'enfants du ménage. Ainsi, un ménage composé d'un couple avec deux enfants de 13 et 16 ans et d'un troisième de 22 ans sera considéré comme couple avec deux enfants. L'enfant de 22 ans n'est pas compté comme enfant, et constitue même un deuxième foyer dans le ménage, mais sa présence ne fait pas basculer le ménage dans la catégorie « ménage complexe ». Les ménages qui comptent seulement des « enfants » de plus de 21 ans ne sont pas pris en compte dans l'analyse ; ils sont classés parmi les « ménages sans enfant ». La répartition des ménages des différents pays considérés est donné en annexe 1.

Les individus de plus de 21 ans sont exclus du champ d'étude en tant qu'enfants, même s'ils vivent chez leurs parents car leur situation renvoie à des problèmes plus spécifiques, comme l'autonomie des jeunes adultes.

Tableau 4 – Répartition des types de ménages suivant les pays (en %) en nomenclature simplifiée

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	34	36	39	35	36	35	23	43	33	27	33	36	30	29	33
Couple avec 2 enfants	32	35	31	36	34	33	27	31	32	42	32	29	32	31	35
Couple avec 3 enfants ou+	15	14	11	8	10	17	31	9	15	20	9	10	16	13	14
Famille monoparentale	13	13	12	4	3	10	9	5	5	8	9	6	17	20	9
Ménage complexe	6	2	7	16	18	5	9	13	15	3	16	19	4	7	9
Ensemble des ménages	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

La majorité des ménages est formée de couples avec un ou deux enfants, à l'exception de l'Irlande (tableau 4). La proportion de couples avec un seul enfant est la plus forte en Italie (43 %). Dans les autres pays, ces familles représentent plus de 30 % des ménages, à part au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, ainsi qu'en Irlande où elles sont comparativement peu nombreuses. L'Irlande se distingue également par un taux plus élevé de couples avec trois enfants et (31 %) alors qu'il ne dépasse pas 20 % pour les autres pays et même 10 % en Italie, Espagne, Grèce, Portugal, Autriche. Les fréquences de familles monoparentales les plus fortes se trouvent au Royaume-Uni (20 %) et en Finlande (17 %), contrairement au sud de l'Europe (Italie, Portugal, Grèce et Espagne) où leurs proportions ne dépassent pas 6 %. La faiblesse de ces taux s'explique par le fait qu'un certain nombre de ces ménages est hébergé par la famille et donc bascule dans la catégorie des ménages complexes. D'ailleurs, le taux de familles complexes dans les pays du sud de l'Europe, auxquels se joint l'Autriche, atteint ou dépasse 14 %, voire 20 % en Espagne et au Portugal alors que dans les autres pays ce taux ne dépasse pas 10 %. La solidarité familiale apparaît plus forte dans les pays du sud.

Encadré 1

Concepts et définitions sur les revenus et la pauvreté

Afin d'apprécier l'efficacité et l'ampleur des transferts sociaux, on considère deux types de revenus : *les revenus initiaux*, avant transferts sociaux mais après impôts et *les revenus totaux*, après transferts sociaux.

Les revenus avant transferts sociaux sont constitués des revenus d'activité, des revenus du patrimoine et des transferts privés entre ménages. À cela, s'ajoutent également les retraites qui ne sont pas considérées comme des transferts sociaux mais comme des revenus différés du travail ; on évite ainsi de considérer les personnes âgées comme des individus pauvres avant transferts, puisque à partir d'un certain âge, les retraites se substituent très largement aux revenus du travail.

Les *transferts sociaux* comprennent les indemnités chômage, les allocations familiales, les allocations logement, les pensions d'invalidité, les minima sociaux. Les aides en nature, comme l'éducation, ne sont pas prises en compte ici.

Contrairement aux autres pays, en France, les revenus sont mesurés avant déduction d'impôts : on procède alors à un calcul de revenu net d'impôts avant de les exploiter.

Revenus par unité de consommation : pour tenir compte de la composition des ménages, le revenu total est rapporté au nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation sont définies ainsi : le premier adulte (personne âgée de 15 ans ou plus) du ménage compte pour 1, les adultes suivant pour 0,5 et enfin les individus de 14 ans et moins pour 0,3. On parle alors de **revenu équivalent** ou de **niveau de vie**. On affecte alors conventionnellement le même niveau de vie à tous les individus d'un même ménage.

Standard de pouvoir d'achat : afin de pouvoir effectuer des comparaisons entre les pays européens, les revenus sont ramenés en standard de pouvoir d'achat. Les revenus nationaux sont ainsi convertis en une monnaie fictive telle qu'une unité de cette nouvelle échelle de mesure corresponde au même pouvoir d'achat pour une année donnée dans l'ensemble des pays.

Mesures de la pauvreté

Les mesures de la pauvreté s'appuient sur une définition relative de la pauvreté monétaire.

Dans cette étude, les seuils et les indicateurs de pauvreté sont calculés au niveau national.

Seuil de pauvreté :

Le seuil de pauvreté est une notion relative : il s'agit d'une fraction du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages, soit du revenu total médian par unité de consommation.

On calcule généralement les seuils de pauvreté à 40, 50 et 60 % du revenu médian. C'est le seuil à 60 % qui est usuellement retenu pour les comparaisons européennes. Un certain nombre de pays, dont la France, utilise plutôt le seuil à 50 % ; nous retiendrons donc les deux.

Indicateurs de pauvreté :

Ces indicateurs sont fonction du seuil de pauvreté retenu. On peut les calculer avant et après transferts, ce qui permet de voir l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté.

Le taux de pauvreté d'un pays retenu ici est mesuré au niveau des individus. Il correspond à la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire vivant dans un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu total médian par unité de consommation (pour un seuil de pauvreté retenu de 60 %).

L'intensité de pauvreté permet d'avoir une idée de la gravité de la pauvreté : une même proportion de pauvres peut correspondre à des situations plus ou moins alarmantes suivant l'écart des revenus des ménages pauvres au seuil de pauvreté. L'intensité de pauvreté correspond à la différence entre le niveau du seuil de pauvreté et le revenu moyen des pauvres rapportée au seuil de pauvreté. Ainsi plus ce chiffre est important, plus le revenu moyen de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté, c'est-à-dire, plus les pauvres sont pauvres

L'indice de Gini, compris entre 0 et 1 et calculé sur la sous-population des pauvres, mesure l'inégalité de la répartition du revenu global des pauvres. Plus cet indice est proche de 1, plus la répartition des revenus de la sous-population considérée est inégalitaire et plus il est proche de 0, plus elle est égalitaire. Un indice de Gini égale à 1 correspondrait au cas où un seul individu du groupe posséderait le revenu total. Il s'exprime sous la forme suivante :

$$G = \frac{1}{2p^2m} \sum_{i=1}^p \sum_{j=1}^p |y_i - y_j|, \text{ avec } p = \text{nombre de pauvres,}$$

m = revenu moyen des pauvres

II. Niveau de vie des enfants de 16 ans et moins

On s'attache ici à la situation des enfants en tant qu'individus. On présente en annexe deux des résultats sur la pauvreté dans l'optique ménage.

La notion de ménage est cependant sous-jacente puisqu'on va utiliser les revenus du ménage ramenés au nombre d'unités de consommation de ce ménage pour mesurer le niveau de vie d'un enfant. Pour l'analyse du niveau de vie et de la pauvreté des enfants, on se limite aux individus âgés de 16 ans et moins. On choisit de faire cette restriction car l'étude des individus de plus de 16 ans renvoie à des problèmes plus spécifiques comme l'autonomie des jeunes adultes.

En outre, les enfants vivants seuls, en nombre très limité, sont éliminés du champ d'étude.

Avant d'examiner les situations de pauvreté des enfants, il paraît nécessaire d'observer de façon plus générale la composition et la distribution des niveaux de vie des ménages auxquels ils appartiennent.

II.1. Comparaison avec l'ensemble de la population

Le niveau de vie monétaire des individus d'un ménage est de prime abord influencé négativement par la présence d'enfants puisque ceux-ci n'apportent pas de revenu d'activité et consomment une fraction du revenu global du ménage. On s'attend donc à ce que le niveau de vie initial de l'ensemble des enfants soit plus faible que le niveau de vie initial de l'ensemble des individus. Cependant, les transferts sociaux compensent en partie ces écarts.

Tableau 5 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins par rapport à celui de l'ensemble de la population avant et après transferts

Pays	Niveau de vie Initial	Niveau de vie initial + prestations familiales	Niveau de vie final (=Niveau de vie initial+PF+autres transferts sociaux)	variation (en %)
B	87	95	95	9
DK	95	102	100	5
D	85	85	89	5
EL	99	99	99	0
E	99	99	97	-2
F	89	94	94	6
IRL	86	90	91	5
I	94	95	94	-1
L	84	89	89	6
NL	85	89	86	2
A	82	89	89	8
P	93	94	93	1
FIN	89	105	101	14
UK	81	85	86	7
EU	90	94	93	4

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins.

Lecture : Pour chaque revenu pays, on considère le niveau de vie calculé sur l'ensemble de la population des individus du pays et ramené à 100. Le niveau de vie relatif initial des enfants de 16 ans et moins en Belgique est de 87. Ces enfants ont donc un niveau de vie initial inférieur à 13 % du niveau de vie moyen des individus en Belgique. Le niveau de vie relatif final est de 95, il a donc augmenté de 9 % mais reste inférieur de 5 % au niveau de vie belge moyen.

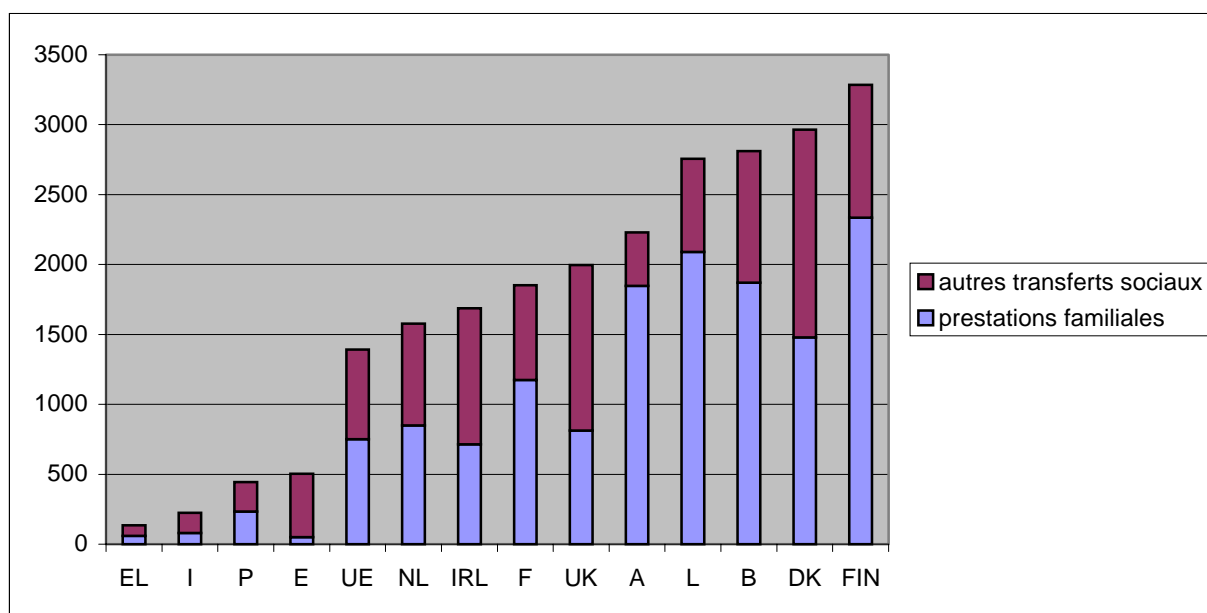
Excepté dans les pays nordiques (Finlande et Danemark) et en Grèce, le niveau de vie final des enfants est, en moyenne, plus faible que le niveau de vie moyen national (tableau 5). C'est surtout en Autriche, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni que l'écart est le plus prononcé : le niveau de vie moyen des enfants est inférieur de plus de 10 % au revenu moyen national. Dans ces deux derniers pays, il descend jusqu'à 14 % en dessous du niveau moyen national. Si les transferts sociaux jouent dans la majorité des pays dans le sens d'un rééquilibrage des niveaux de vie des enfants par rapport à l'ensemble de la population, ce n'est pas le cas dans les pays d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Grèce et Portugal). En revanche, dans ces pays, le niveau de vie moyen initial des enfants est moins éloigné que dans les autres pays européens du revenu moyen national, notamment en Espagne et en Grèce, où l'écart initial est quasiment inexistant. En conséquence, l'écart du niveau de vie des enfants à la moyenne nationale en Europe du Sud est plus faible que l'écart moyen européen. Les transferts sociaux ont, en revanche, un impact important pour les enfants en Finlande, en Belgique, en Autriche et au Royaume-Uni où leur revenu initial est plus de 10 % plus faible que le revenu moyen, et même près de 20 % plus faible en Autriche et Royaume-Uni.

Dans la majorité des pays, les transferts sociaux autres que les prestations familiales n'améliorent pas la position relative des enfants en terme de niveau de vie. En Espagne et en Italie, les transferts bénéficient même davantage aux ménages sans enfants et de ce fait conduisent à accroître l'écart initial entre le niveau de vie des enfants et celui du reste de la population.

II.2. Importance des transferts sociaux

Les aides liées à la famille ont pour objectif d'atténuer les variations de niveau de vie dues à la présence d'enfants. Aussi, la variation du niveau de vie relatif permet d'apprécier la performance des politiques familiales et sociales dans les divers pays. Néanmoins, ces données relatives ne renseignent pas sur l'importance des aides versées par les différents états. Le graphique ci-dessous indique l'augmentation moyenne du niveau de vie⁴ des enfants dans les différents pays européens en réponse aux versements des prestations familiales et aux autres transferts sociaux.

Graphique 1 – Augmentation moyenne du niveau de vie des enfants en réponse aux transferts sociaux



Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Note : n'ayant pas de données sur les transferts sociaux et familiaux pour l'Allemagne, ce pays n'est pas représenté.

Les pays les plus généreux, tous transferts sociaux confondus, sont la Finlande, le Danemark, la Belgique et le Luxembourg. Les pays de l'Europe du sud se distinguent des autres par la faiblesse de leurs transferts. Si on se limite aux prestations familiales, la Belgique, le Luxembourg, l'Autriche et la Finlande dépassent 1500 SPA. En Autriche, Belgique, Luxembourg et Finlande, la part des prestations familiales relativement à l'ensemble des transferts sociaux est particulièrement forte. D'autres études⁵ montrent que ce sont le Luxembourg et le Royaume-Uni qui sont les plus généreux en termes de montants moyens d'aides aux familles. Cette différence peut provenir du fait qu'ici les aides prises en compte ne correspondent pas à la totalité des aides allouées aux enfants.

La part des prestations familiales dans le PIB illustre l'effort que les États consacrent aux politiques de soutien aux familles (tableau 6) :

⁴ Voir encadré sur niveaux de vie, plus bas.

⁵ Les dépenses liées à la famille au sein de l'Union Européenne, Ph. Montigny, J.-M. Saunier.

La protection sociale dans les pays de l'Union Européenne, INED, Olivia Ekert-Jaffe, Ph. Montigny, J.-M. Saunier.

Tableau 6 – Part des prestations familiales dans le PIB

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK
Part des prestations familiales dans le PIB (en %)	2,3	4,1	2,1	0,2	0,4	2,6	2,2	0,8	3,2	1,4	3,3	1,1	4,2	2,3

Source : Eurostat, données 1995, sauf pour la Belgique, la Grèce et le Luxembourg (1994).

Note : Les prestations familiales considérées ici englobent les aides financières et en nature perçues par les ménages ayant des personnes à charge.

Le clivage nord-sud apparaît nettement : avec 1,1 % du PIB le Portugal est le pays du sud de l'Europe qui consacre la part la plus importante aux prestations familiales alors que la Finlande et le Danemark y consacrent plus de 4 % de leur PIB. La France occupe une position intermédiaire avec un montant qui s'élève à 2,6 % du PIB.

De fortes disparités entre les enfants d'un même pays peuvent en outre exister.

Tableau 7 – Proportion d'enfants bénéficiant des transferts sociaux

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Bénéficiaires des PF (en %)	96	99	.	13	8	86	99	11	97	97	98	92	99	97	65
Bénéficiaires des aides (en %)	98	99	94	22	32	90	99	19	98	98	98	94	100	98	73

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins.

En Espagne, en Italie et en Grèce moins de 15 % des enfants sont concernés par les prestations familiales et plus des deux tiers ne profitent d'aucune aide monétaire (tableau 7). Dans les autres pays, au moins 95 % des enfants perçoivent des prestations familiales, sauf en France, où 14 % des enfants n'en bénéficient pas du fait du régime des prestations familiales qui exclut les enfants uniques vivant avec leurs deux parents.

Tableau 8 – Part des enfants touchant des prestations familiales suivant le type de ménage dans lequel ils vivent (en %)

Type de ménage	B	DK	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	A	UK
Couple avec 1 enfant	95	99	3	5	41	92	7	92	92	94	95	94	86
Couple avec 2 enfants	97	99	5	6	95	100	11	96	97	100	96	100	99
Couple avec 3 enfants ou +	98	99	39	14	98	100	12	100	99	100	94	100	99
Famille monoparentale	95	94	9	17	83	100	12	89	97	99	94	98	98
Ménage complexe	87	100	25	10	80	96	16	100	90	95	81	100	92
Moyenne	96	99	13	8	86	99	11	97	97	98	92	99	97

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Suivant le type de ménage dans lequel ils vivent, les enfants des pays du sud de l'Europe bénéficiant des prestations familiales sont en proportions variables (tableau 8). En Grèce par exemple, les proportions vont de 3 % pour les enfants uniques vivant avec leurs deux parents, à 39 % pour ceux ayant au moins deux frères et sœurs. En Espagne, ceux vivant dans des familles monoparentales sont les premiers bénéficiaires (17 % d'entre eux) contre 5 % pour les enfants uniques vivant avec leurs deux parents.

Dans les autres pays, la configuration familiale a beaucoup moins d'influence car presque tous les enfants en bénéficient sauf en France pour la raison déjà évoquée de l'absence

d'allocation familiale pour les enfants uniques et donc par une proportion d'enfants vivant dans des ménages « couple avec un enfant » ne touchant aucune prestation familiale égale à 59 %.

Les prestations moyennes dont bénéficient les enfants des pays du Sud sont en fait plus importantes si l'on se restreint aux enfants touchant effectivement des prestations familiales que si l'on calcule cette moyenne sur l'ensemble des enfants du pays.

Il convient aussi de rappeler que les revenus initiaux considérés ici sont en fait les revenus nets d'impôt. Or l'imposition des revenus diffère suivant les pays qui prennent ou non en considération les enfants du ménage. Ainsi, dans les systèmes fiscaux d'Europe du Nord, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, l'apporteur du revenu est imposé indépendamment du nombre d'enfants qu'il a à sa charge et seules les prestations rééquilibrent la situation des familles par rapport aux autres ménages.

La partie des transferts sociaux liée à la famille, c'est-à-dire ce qu'on considère ici comme les prestations familiales, n'inclut pas tous les avantages liés à la famille : en particulier les déductions fiscales ne sont pas du tout prises en compte. D'autres aides comme les aides au logement sont considérées ici comme des transferts sociaux autres que les prestations familiales, néanmoins la structure du ménage intervient dans leur calcul.

En France, le système d'imposition se distingue par la présence du quotient familial : le calcul de l'impôt sur le revenu d'un ménage prend en compte la composition familiale de celui-ci et notamment la présence ou non d'un conjoint et d'enfants. Le mécanisme du quotient familial repose sur l'hypothèse que la charge d'enfants est proportionnelle aux revenus du ménage (dans la limite d'un plafond), et donc l'avantage apporté par le quotient familial augmente jusqu'à un certain seuil avec le revenu. De plus, l'impôt sur le revenu améliore le niveau de vie relatif des familles avec un seul enfant et prend le relais des prestations familiales pour les familles de deux enfants⁶. En Belgique, les familles peuvent choisir entre des allègements fiscaux ou des prestations en espèces. Ces avantages fiscaux pour les familles, qui se répercutent donc sur le niveau de vie des enfants, sont déjà comptés dans le revenu initial, qui correspond en fait au revenu avant transferts sociaux mais après impôts.

II.3. Impact des transferts sur le niveau de vie des enfants selon leur configuration familiale : redistribution horizontale

Tous les pays ne consacrent pas le même effort à l'aide aux enfants. De plus, suivant le type de ménage dans lequel ils vivent, les enfants ne bénéficieront pas du même montant d'aide au sein d'un même pays. Il est donc nécessaire d'observer la répartition des aides entre les enfants selon les critères retenus par les pays.

⁶ L'impact des prestations familiales sur le revenu des ménages en 2001, S. Le Minez, B. Lhommeau, M. Pucci, Études et Résultats, n° 174, mai 2002, DREES.

Encadré 2 Augmentation de niveau de vie des enfants grâce aux transferts sociaux

Le montant moyen relatif perçu par les enfants ne correspond pas exactement au montant moyen versé par les pays aux enfants. En fait, à l'instar de la méthode retenue pour les revenus du ménage, on ramène ce montant en unité de consommation. On considère donc que la somme perçue par le ménage du fait de la présence d'enfants bénéficie à tous les membres du ménage de façon identique.

Du fait des échelles d'équivalence, un même montant versé par l'État pour des enfants vivant avec des frères ou sœurs ou pour des enfants uniques ne va pas procurer la même augmentation de niveau de vie pour ces différents enfants :

Considérons l'exemple suivant.

Soit α le montant versé par le pays pour un enfant, quel que soit son rang.

On suppose que dans ce pays, les prestations familiales ne sont pas progressives, c'est-à-dire que leur montant n'augmente pas proportionnellement plus vite que le nombre d'enfants.

Le montant des prestations familiales perçu par un ménage est égal à $n \cdot \alpha$, où n désigne le nombre d'enfants du ménage.

Considérons seulement le cas de ménages de type « couple avec enfant(s) », et pour simplifier les choses, considérons qu'il s'agit d'enfants de moins de 14 ans.

En calculant les prestations familiales perçues par le ménage par unité de consommation, on obtient la somme perçue par chacun des membres du ménage, et à fortiori par chacun des enfants.

On rappelle que dans le calcul des échelles d'équivalence, le premier adulte du ménage compte pour 1, l'adulte suivant pour 0,5, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

La part p allouée à chacun des enfants est donc égale à :

$$P = \alpha / (1 + 0.5 + 0.3) = \alpha / 1.8 = 0.55 \cdot \alpha, \text{ si l'enfant est unique}$$

$$P = 2 \cdot \alpha / (1 + 0.5 + 0.3 \cdot 2) = 2\alpha / 2.1 = 0.95 \cdot \alpha, \text{ si l'enfant a un frère ou une sœur}$$

$$P = 3 \cdot \alpha / (1 + 0.5 + 0.3 \cdot 3) = 3 \cdot \alpha / 2.4 = 1.25 \cdot \alpha, \text{ si l'enfant a deux frères ou sœurs.}$$

Ainsi, dans le cas où le pays verse le même montant aux couples avec enfants quel que soit le nombre d'enfants, plus ceux-ci sont nombreux et plus ils bénéficieront d'une part importante.

Ce n'est donc pas le montant moyen versé aux enfants par le pays, mais plus l'augmentation du niveau de vie de ces derniers que l'on mesure en raisonnant en unité de consommation.

Tableau 9 – Niveau de vie relatif des enfants suivant leur configuration familiale

Types de ménage	Revenu initial	Revenu final	Évolution (en % du revenu initial)
Couple avec 1 enfant	128	120	-6
Couple avec 2 enfants	110	106	-4
Couple avec 3 enfants	86	92	6
Famille monoparentale	55	78	41
Ménage complexe	84	84	0
Moyenne des enfants	100	100	0

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Note : La moyenne pour chaque revenu est calculée sur l'ensemble des enfants de 16 ans et moins.

Lecture : Initialement, au niveau européen, les enfants uniques vivant avec leurs deux parents ont un niveau de vie initial de 128, soit 28 % au-dessus de la moyenne des enfants, leur niveau de vie final est de 120 soit 20 % au-dessus de la moyenne des enfants, c'est-à-dire 6 % moins important relativement à l'ensemble des enfants européens.

Le niveau de vie d'un enfant vivant seul avec ses parents est supérieur de 28 % à la moyenne européenne des enfants avant les transferts sociaux et reste supérieur de 20 % après ceux-ci (tableau 9). Dans une moindre mesure, les enfants vivant avec leurs deux parents et un frère ou une sœur, ont un niveau de vie supérieur de 6 % à la moyenne. Par contre, ceux vivant avec leurs parents et au moins deux frères ou sœurs ont un niveau de vie inférieur de 8 % à la moyenne, ceux habitant dans des familles monoparentales de 20 %, et ceux habitant dans des ménages complexes de 16 %.

Les enfants vivant dans les ménages dont le niveau de vie moyen avant transferts se trouve au-dessus du niveau de vie national moyen des enfants ont un niveau de vie relatif après transferts sociaux proportionnellement plus faible : l'évolution, mesurée en pourcentage du niveau initial, de leur niveau de vie relatif suite aux transferts est négative. On observe le phénomène inverse pour les enfants vivant dans des types de ménages dont le niveau de vie avant transferts est inférieur au niveau moyen. Les transferts sociaux contribuent donc à un rééquilibrage partiel des niveaux de vie. Les enfants vivant dans des ménages complexes font cependant exception : ils ont un niveau de vie initial inférieur à 14 % de la moyenne des enfants, et cette différence reste la même après les transferts.

Afin d'avoir une vision plus précise et de pouvoir comparer les pays entre eux, on a calculé en outre les niveaux de vie par pays et par configuration familiale, avant et après transferts, ainsi que l'évolution relative (en pourcentage du revenu initial) induite par les transferts sociaux. Les différents tableaux et graphiques sont donnés en annexe 5.

Dans l'ensemble des pays du panel communautaire des ménages, les enfants vivant avec leurs deux parents seuls ou avec un frère ou une sœur ont toujours un niveau de vie au-dessus de la moyenne des enfants ; en revanche ceux vivant avec leurs deux parents et avec deux frères et sœurs et plus sont, avant comme après transferts, en dessous du niveau de vie moyen, excepté en Italie. Du fait de la grande hétérogénéité des ménages dits « complexes », les enfants vivant dans ceux-ci peuvent suivant les pays se trouver en dessous ou au-dessus du niveau de vie moyen et au sein d'un même pays, leur niveau de vie peut, sous l'effet des transferts sociaux, se trouver inversé par rapport au niveau de vie national moyen des enfants.

En Italie, en Espagne, en Grèce et dans une moindre mesure au Portugal, il n'y a pratiquement pas de modifications du niveau de vie relatif entre les enfants des différents types de ménages suite aux transferts : les trois courbes sont presque superposées. Les

transferts sociaux et la politique redistributive étant faibles, les évolutions éventuelles sont elles-mêmes réduites.

Dans les autres pays, les transferts sociaux liés à la famille ont souvent un impact important dans le « rééquilibrage » des niveaux de vie entre les enfants vivant dans des types de ménages différents en comparaison des autres transferts. Les transferts sociaux contribuent surtout à l'augmentation du niveau de vie relatif des enfants des familles monoparentales comme en Irlande (+107 %), aux Pays-Bas (+100 %), au Royaume-Uni (+85 %), et dans une moindre mesure, selon les pays, des enfants vivant dans les ménages complexes ainsi que ceux des couples avec trois enfants et plus.

En Irlande, les prestations familiales conduisent à une diminution du niveau de vie relatif des enfants habitant avec leurs deux parents et au moins deux frères et sœurs alors qu'initialement ceux-ci se trouvent déjà en dessous du niveau de vie moyen. Ce sont surtout les enfants des familles monoparentales qui vont bénéficier positivement des prestations familiales, les autres transferts, profitent quant à eux surtout aux ménages complexes.

Tableau 10 – Montant moyen en PPA des prestations familiales par unité de consommation selon la configuration familiale des enfants

Types de ménage	B	DK	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	862	1327	30	56	340	324	28	1018	363	1404	141	1251	438	385
Couple avec 2 enfants	1540	1264	17	36	819	367	88	1822	667	1774	205	2007	609	577
Couple avec 3 enfants et plus	2604	1639	176	70	1919	498	73	2944	1039	2161	258	2884	993	1093
Famille monoparentale	2083	2180	54	201	1413	2985	250	2191	1472	2766	787	2900	1185	1516
Ménage complexe	1617	1447	87	41	944	985	71	1890	1693	1479	142	1114	659	469

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Remarque : Le tableau décrit les montants moyens dont bénéficient les enfants, en supposant que les prestations familiales versées à la famille sont réparties de façon identique entre les différents membres du ménage (cf. encadré sur augmentation du niveau de vie).

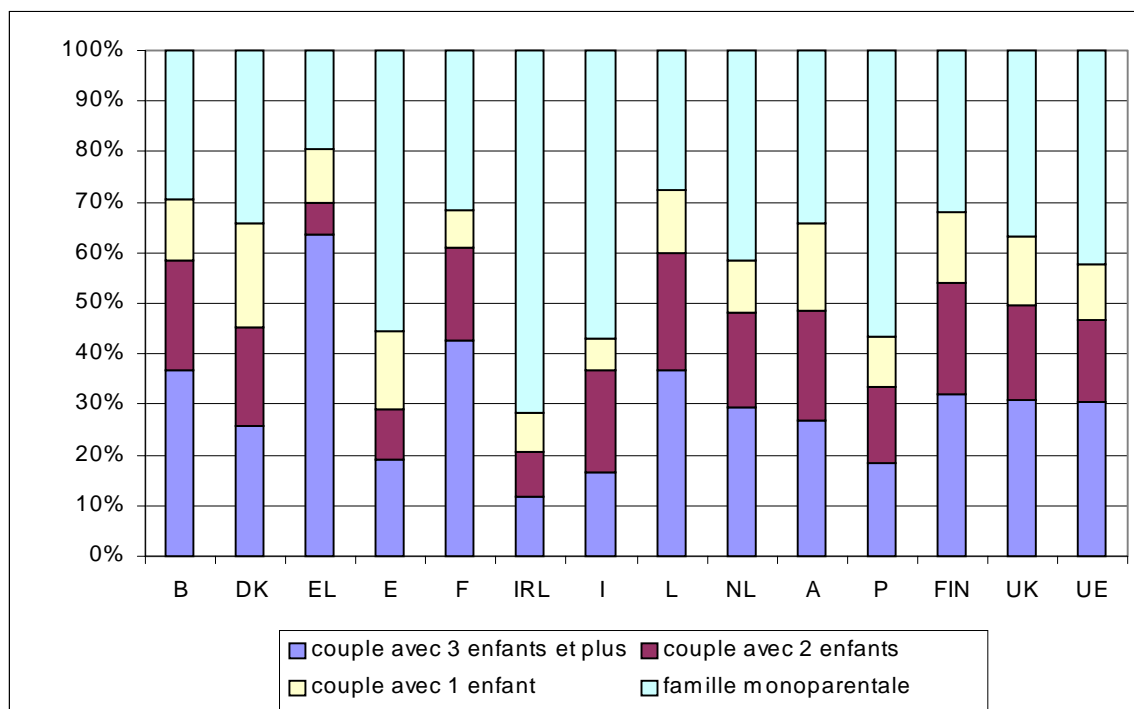
Pour l'ensemble des pays, les aides les plus importantes sont versées aux enfants vivant dans des familles monoparentales ou dans des ménages de types « couple avec trois enfants et plus » (tableau 10). Les aides sont particulièrement importantes et plus que proportionnelles pour les ménages avec trois enfants et plus en France, au Luxembourg, en Belgique, en Finlande et en Autriche. Comparativement aux enfants des autres ménages, ces enfants sont également relativement plus aidés mais le montant des prestations reste cependant assez faible. Dans ces pays, les aides sont progressives, leur montant augmentant proportionnellement plus vite que le nombre d'enfants.

L'Irlande se démarque par un montant moyen de prestations familiales accordées aux familles monoparentales très élevé, tant par rapport à l'ensemble des pays que par rapport aux prestations versées en faveur des enfants des autres types de ménages. Les Pays-Bas et dans une moindre mesure le Royaume-Uni semblent également accorder une priorité aux enfants des familles monoparentales. D'autres études montrent de plus que le poids de ces prestations s'accroît très fortement en Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni, au Danemark et en France pour les familles monoparentales de deux enfants et plus⁷.

⁷ Ph. Montigny, J.-M. Saunier, L'impact des prestations familiales sur le niveau de vie des familles avec enfant(s) dans l'union européenne.

Dans les quatre pays du sud les aides restent relativement faibles pour les enfants de tous les ménages. En France, aux Pays-Bas et en Irlande le montant des aides pour les enfants uniques vivant avec leurs deux parents est relativement bas. En France, elles sont environ deux fois et demie plus faibles que les aides accordées aux enfants ayant un frère ou une sœur. La France est le seul pays qui n'accorde aucune allocation familiale aux enfants uniques. En revanche, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande et le Luxembourg versent des prestations familiales élevées aux familles avec un enfant.

Graphique 2 – Répartition des prestations familiales suivant la configuration familiale des enfants



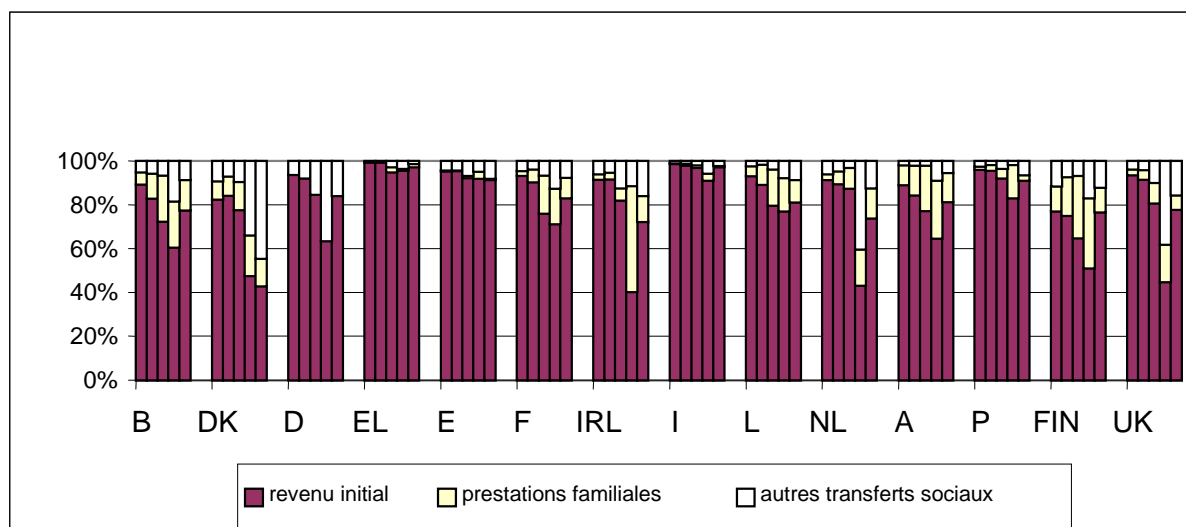
Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Remarque : Ce graphique a été construit en supposant que le nombre d'enfants présents était le même dans chaque type de ménages. En fait, les enfants vivant dans des « couples avec deux enfants » sont largement plus nombreux que les ménages complexes, par exemple, et par conséquent la part globale des prestations familiales versées aux enfants vivant dans ce premier type de ménages est plus importante.

Les enfants vivant dans des ménages complexes n'ont pas été représentés pour une question de lisibilité du graphique et du fait de la composition très hétérogène de ce groupe.

Les principaux bénéficiaires des prestations familiales sont soit les enfants vivant dans des familles monoparentales, soit ceux vivant dans des familles nombreuses (graphique 2). Suivant les pays, cette proportion peut varier : en France, les enfants des familles monoparentales perçoivent moins de prestations familiales que les enfants des couples ayant au moins trois enfants ; en revanche les proportions sont inversées en Italie, Portugal, Espagne et en Irlande. Les enfants des couples avec deux enfants ne touchent pas toujours beaucoup plus d'aides que les enfants uniques vivant avec leurs deux parents : ainsi en Autriche ou au Danemark par exemple, ces montants sont du même ordre de grandeur.

Graphique 3 – Décomposition du revenu final moyen des enfants par type de ménages et selon la nature du revenu



Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Lecture : Pour chaque pays, nous avons 5 barres, chacun d'entre eux représentant pour un type de ménage la décomposition moyenne des revenus des enfants. Dans l'ordre, ils représentent les enfants vivant dans un ménage du type :

1. couple avec un enfant
2. couple avec deux enfants
3. couple avec trois enfants
4. famille monoparentale
5. famille complexe

Notes : L'Allemagne est représentée malgré l'absence de données au niveau des transferts sociaux intermédiaire. Ce sont donc l'ensemble des transferts sociaux, et non pas les transferts autres que les prestations familiales qui sont représentés.

Les revenus initiaux sont nets d'impôts et donc certains avantages aux familles sont en fait pris en compte avant même le versement des transferts sociaux (notamment par le biais du quotient familial en France).

Dans l'ensemble des pays les enfants des familles monoparentales et des familles nombreuses touchent généralement davantage de transferts sociaux que la moyenne. L'importance des transferts dans le niveau de vie final moyen des enfants par rapport aux ressources initiales dont ils disposent suivant leur configuration familiale met en évidence deux types de pays (graphique 3).

Le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Irlande constitue un premier groupe. Les transferts sociaux représentent une part non négligeable du revenu final et diffèrent de façon importante suivant la structure familiale. Ainsi, pour les enfants des familles monoparentales, les prestations familiales et les autres transferts comptent pour plus de la moitié des ressources finales. Contrairement au Danemark, où les transferts sociaux sont très généreux, le fort pourcentage de transferts sociaux dans la structure finale des revenus moyens des trois autres pays est du en partie au fait que les revenus initiaux des plus pauvres sont extrêmement bas.

Dans les autres pays, la part des transferts sociaux dans le revenu final est plus ou moins importante mais présente moins de différence entre les enfants des différents types de ménages.

II.4. L'impact des transferts sur le niveau de vie des enfants selon leur niveau de vie initial : redistribution verticale

Certains pays ciblent davantage la politique familiale sur la réduction des inégalités apportées par la présence d'enfants en faveur des ménages à revenus modestes. Ainsi deux ménages de configurations familiales similaires mais de revenus initiaux différents ne perçoivent pas le même montant d'aide. Il s'agit ici de **redistributions verticales** qui favorisent en priorité les ménages les plus modestes.

Les politiques familiales visent à réduire l'écart de niveau de vie causé par la présence d'enfants dans un ménage. Les pays tiennent plus ou moins compte des revenus initiaux des ménages, parallèlement à leur structure, pour calculer le montant des prestations familiales.

Tableau 11 – Part des prestations familiales versées aux enfants suivant le quartile de revenu initial

Quartile	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
1	36	31	.	47	53	38	50	27	32	29	31	34	34	33	35
2	23	29	.	29	13	29	20	40	25	26	27	24	32	30	27
3	25	21	.	9	14	19	16	17	21	22	20	20	20	19	20
4	16	19	.	14	20	14	14	16	22	23	22	23	15	18	18
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Lecture : En Belgique, 36 % de l'ensemble des prestations familiales sont versées aux enfants du premier quartile.

Notes: L'Allemagne n'est pas représentée du fait de l'absence de données au niveau des prestations familiales.

Les revenus considérés sont nets d'impôts et donc certains avantages aux familles ont de ce fait déjà été pris en compte (notamment par le biais du quotient familial en France).

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins.

Tableau 12 – Part de l'ensemble des transferts sociaux versés aux enfants suivant le quartile de revenu initial

Quartile	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
1	44	52	51	29	46	44	57	28	38	48	32	39	40	56	37
2	22	22	23	21	24	28	23	23	23	20	26	25	29	24	23
3	20	13	15	20	20	16	11	28	19	15	21	20	18	10	21
4	13	12	11	30	10	12	8	21	20	17	21	16	13	10	19
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins.

Note : Les revenus considérés sont nets d'impôts et donc certains avantages aux familles ont de ce fait déjà été pris en compte (notamment par le biais du quotient familial en France).

Dans tous les pays, sauf en Grèce, les enfants dont le niveau de vie se trouve dans le premier quartile de la distribution des niveaux de vie, c'est-à-dire dans le quart des niveaux de vie les plus bas, perçoivent davantage de prestations familiales que les autres (tableau 11) : au niveau communautaire, 35 % des prestations familiales leur sont versées, alors qu'ils représentent un quart des enfants. La dimension redistributive est particulièrement forte en Espagne et en Irlande où le quart d'enfants les plus pauvres reçoit la moitié des prestations familiales ; en Grèce, 47 % des prestations familiales sont versées aux enfants du premier décile et plus du tiers en Belgique, en France, au Portugal et en Finlande. Quand on considère l'ensemble des transferts sociaux (tableau 12), les écarts entre les enfants des différents

quartiles sont encore plus prononcés. Les autres transferts sociaux sont davantage ciblés sur les plus pauvres.

Cette redistribution verticale est beaucoup plus réduite en Autriche, aux Pays-Bas, au Luxembourg et au Danemark. Si en Autriche, le versement des autres transferts ne modifie pas la répartition entre les quartiles, au Danemark, en revanche, le rééquilibrage devient très prononcé en faveur des enfants les plus pauvres. Ceux-ci touchent plus de la moitié de l'ensemble des transferts répartis sur les enfants et le Danemark devient après l'Irlande et le Royaume-Uni, le pays qui accorde la part de transferts sociaux la plus forte aux enfants du premier quartile.

La répartition des prestations familiales entre les différents quartiles permet d'évaluer dans quelle mesure ces aides ont, outre une vocation de soutien à la famille, un rôle de réduction des inégalités entre les enfants de niveaux de vie différents. Il convient néanmoins de prendre en considération leurs montants, car même si la répartition entre les quartiles est similaire dans deux pays, on ne peut en déduire que les politiques familiales menées sont identiques (tableau 13). Ainsi les parts de prestations familiales versées se répartissent de façon identique selon les quartiles au Portugal et au Luxembourg, par exemple, et pourtant les montants en sont très différents :

Tableau 13 – Montant moyen en PPA des prestations familiales selon le niveau de vie des enfants avant transferts sociaux

Qartile	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
1	2719	1852	.	110	108	1786	1431	85	2679	979	2271	319	3165	1081	1043
2	1683	1706	.	69	27	1344	565	127	2128	899	2001	220	2964	978	824
3	1862	1232	.	22	29	895	457	55	1730	748	1511	183	1824	619	606
4	1216	1124	.	33	41	672	403	52	1823	772	1606	214	1383	574	525

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Dans l'ensemble des pays, les aides versées sont plus importantes pour les enfants des plus bas quartiles. En France, le montant des aides est globalement proportionnel au quartile d'appartenance de niveau de vie initial. En Irlande, les enfants du premier quartile touchent largement plus d'aides que ceux des autres quartiles et la différence entre les trois quartiles les plus élevés n'est pas très marquée. Au Royaume-Uni, la différence du montant des aides entre le quart des enfants les plus pauvres et le quart des plus riches est beaucoup moins prononcée. Assez semblables aux montants versés aux Pays-bas, ces aides sont largement plus importantes que dans les pays du Sud, mais plus faibles que dans la plupart des pays du Nord. La Finlande se démarque par des montants très généreux, notamment pour les deux premiers quartiles. Le Danemark suit un peu le même schéma que la France, bien que le montant des prestations accordées aux enfants des trois déciles les plus élevés soit plus important. Le Luxembourg est généreux en faveur de tous les enfants quel que soit leur niveau de vie, en particulier pour le quart des enfants les plus riches.

Les politiques familiales de ces pays pourraient apparaître différentes si l'on considérait l'ensemble des avantages familiaux en ajoutant aux prestations familiales les avantages fiscaux et d'autres aides directement liées à la présence d'enfants. P. Strobel⁸ montre ainsi un bilan différent pour les pays selon les dispositifs pris en compte. Ainsi en France, par

⁸ Aides aux familles et redistribution verticale : les apports des recherches comparatives en Europe, Solidarité santé, n° 2 et 3, avril-septembre 1998, DREES.

exemple, le fait d'inclure les prestations de logement, à dimension familiale, dans l'analyse accentue le caractère redistributif des prestations.

Cet impact des prestations familiales et sociales prend aussi en compte indirectement la structure familiale des enfants, puisqu'il y a une certaine dépendance entre le niveau de vie initial et la configuration familiale. En effet, les familles monoparentales et nombreuses sont plus que les autres présentes initialement dans les quartiles de niveau de vie les plus bas :

Tableau 14 – Répartition des enfants par quartile de niveau de revenu avant transferts suivant leur configuration familiale

Types de ménage	1	2	3	4	
Couple avec un enfant	13	18	28	41	100
Couple avec 2 enfants	17	24	29	30	100
Couple avec 3 enfants et +	33	30	21	16	100
Famille monoparentale	55	22	15	8	100
Ménage complexe	32	29	23	16	100

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Lecture : 13 % des enfants vivant seuls avec leurs deux parents sont dans le 1^{er} décile des niveaux de vie avant les transferts sociaux.

Au niveau européen (tableau 14), plus de la moitié des enfants des familles monoparentales se trouvent dans le quartile le plus bas des niveaux de vie avant transferts sociaux, moins d'un quart d'entre eux se trouvent dans la moitié des enfants les plus riches et seulement 8 % sont dans le quatrième quartile. Un tiers des enfants vivant dans des ménages du type « couples avec trois enfants et plus » ainsi que dans des ménages complexes sont dans le premier quartile de niveau de vie et moins de 40 % d'entre eux se trouvent dans la moitié des enfants les plus riches. Les enfants habitant avec leurs deux parents, seuls ou avec au plus un frère ou une sœur, sont les plus riches puisque seulement 13 % pour les premiers et 17 % pour les seconds se trouvent dans le premier quartile de niveau de vie. Ils sont 41 % à être dans le dernier quartile lorsqu'ils sont enfants uniques et 30 % lorsqu'ils ont un frère ou une sœur.

Tableau 15 – Répartition des enfants par quartile de niveau de vie (après transferts) suivant leur configuration familiale

Types de ménage	1	2	3	4	
Couple avec un enfant	14	18	29	40	100
Couple avec 2 enfants	18	24	28	29	100
Couple avec 3 enfants et +	34	28	22	17	100
Famille monoparentale	47	28	16	9	100
Ménage complexe	31	30	23	16	100

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Lecture : 14 % des enfants vivant seuls avec leurs deux parents sont dans le 1^{er} décile des niveaux de vie avant les transferts sociaux.

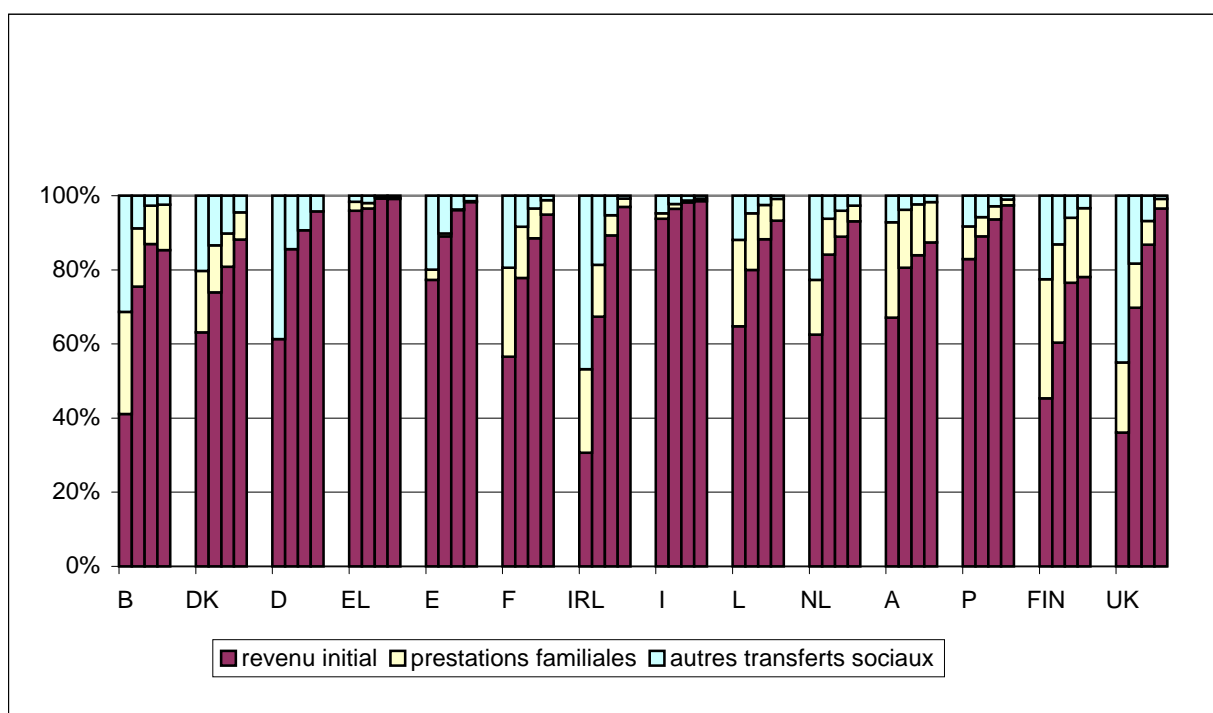
Les transferts sociaux n'ont pas d'incidence notable sur la répartition des enfants dans les quartiles de niveau de vie selon leur configuration familiale (tableau 15), sauf pour les enfants vivant dans des familles monoparentales. 8 % de ces enfants passent du premier quartile au quartile supérieur. Les enfants des couples avec un ou deux enfants ont, après comme avant transferts, un niveau de vie largement supérieur à celui des autres enfants.

Il s'agit ici de moyennes européennes. La répartition des enfants par quartiles de niveau de vie suivant leur configuration familiale et par pays est donnée en annexe 7. On constate

notamment que, comparativement aux autres pays, beaucoup d'enfants danois vivant dans des ménages de type « couple avec un enfant » se trouvent dans le premier quartile. Ils sont, en revanche, très peu nombreux en Irlande. Dans ce dernier pays, plus de la moitié des enfants du premier quartile vivent dans des couples avec trois enfants ou plus.

Les enfants vivant seuls avec leurs parents perçoivent moins de prestations familiales et vivent plus fréquemment dans des ménages aisés (quatrième quartile), alors qu'inversement les enfants vivant dans des familles monoparentales, structure de ménages davantage bénéficiaires des prestations familiales, appartiennent plus souvent au premier quartile (dans huit des pays considérés, plus de 50 % de ces enfants se trouvent avant transferts dans le premier quartile). Ces observations impliquent donc un effet de structure qui renforce le fait que les enfants les plus pauvres profitent davantage des prestations familiales. Beaucoup d'enfants vont cumuler pour le calcul des prestations familiales et sociales auxquelles ils ont droit, leur faible niveau de vie initial, et donc de ce fait bénéficier des aides sous conditions de ressources, et en outre leur structure familiale (famille nombreuse et monoparentale).

Graphique 4 – Décompositions du revenu final moyen par quartile de niveau de vie et pays



Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Note : L'Allemagne n'est pas représentée du fait de l'absence de données au niveau des prestations familiales. Pour chaque pays, chaque histogramme correspond à un décile.

Le graphique 4 présente l'importance des aides versées aux enfants des différents quartiles par rapport aux revenus initiaux. On évalue ainsi davantage l'impact des transferts sociaux sur les enfants du premier quartile en Irlande ou au Royaume-Uni qui représentent plus de 60 % de leur revenu final. Ces transferts ont aussi un poids très significatif dans le niveau de vie des enfants vivant dans les ménages les plus riches dans un certain nombre de pays, et en particulier en Finlande où ils représentent plus de 20 % du niveau de vie final des enfants du dernier quartile.

III. La pauvreté des enfants

III.1. La proportion d'enfants pauvres

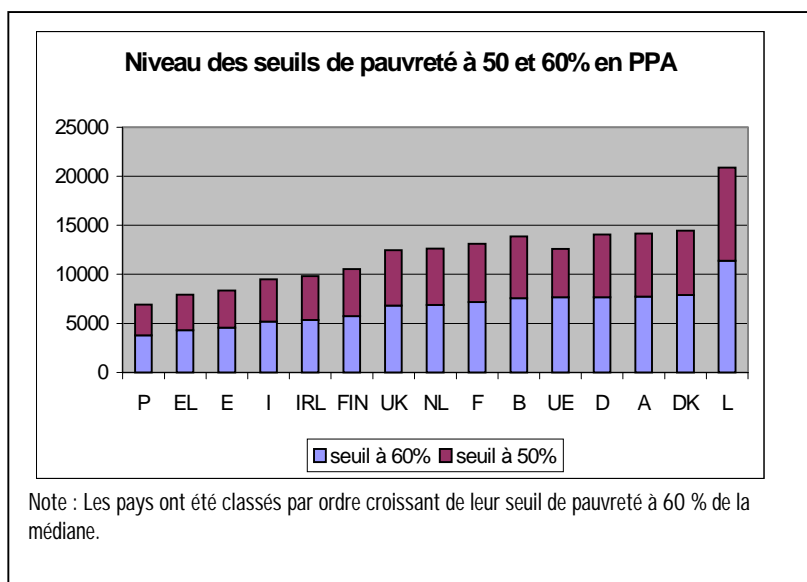
Les seuils de pauvreté sont calculés pour chacun des pays et sur l'ensemble des individus, enfants et adultes (tableau 16). Le calcul des différents indicateurs de pauvreté se fait après celui du seuil. On considère ici les seuils à 60 et 50 % (encadré 1). Ce second seuil conduit à une définition plus restrictive de la pauvreté et donc à un taux de pauvreté plus faible. L'écart des taux de pauvreté selon le seuil dépend du nombre d'individus dont les ressources sont comprises entre 50 et 60 % du revenu médian. Plus leur nombre est important, plus le taux de pauvreté à 60 % sera élevé par rapport au taux à 50 %.

Les indicateurs de pauvreté sont calculés pour chaque pays en fonction du seuil de pauvreté national.

Tableau 16 – Seuils de pauvreté en parité de pouvoir d'achat

Pays	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
B	7562	6302
DK	7883	6569
D	7675	6395
EL	4313	3594
E	4558	3798
F	7166	5971
IRL	5362	4469
I	5188	4323
L	11409	9507
NL	6891	5742
A	7733	6444
P	3772	3143
FIN	5750	4792
UK	6800	5666
UE	7663	4958

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.



III.1.1. La pauvreté mesurée sur l'ensemble des enfants, comparaison avec la pauvreté dans la population globale

Avant comme après transferts, le taux de pauvreté est en général, plus important chez les enfants que dans l'ensemble de la population (tableaux 17a et 17b). Toutefois, au Danemark et en Finlande, la pauvreté ne touche (respectivement) que 4 et 7 % des enfants après transferts contre 11 et 12 % (respectivement) de l'ensemble des individus (seuil à 60 %). Dans une proportion moindre, en Grèce et en Belgique, le taux de pauvreté des enfants est plus faible que le taux moyen. Au seuil de 50 % du niveau de vie médian, les chiffres sont mécaniquement plus faibles, mais la différence de taux de pauvreté entre les deux seuils de 50 et 60 % sera plus ou moins marquée, selon le nombre d'individus dont le revenu est compris entre ces deux seuils. En Irlande notamment, le seuil de 50 % conduit à un taux de pauvreté inférieur au taux moyen européen alors qu'il lui est supérieur avec le seuil de 60 %.

Globalement, le constat auquel conduisent les mesure à l'aide des deux seuils est cependant identique, si ce n'est que les écarts sont resserrés.

Tableau 17a – Taux de pauvreté au seuil 60 % avant et après transferts des enfants de 16 ans et moins

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Avant transferts	Ensemble	28	30	23	23	26	27	33	21	24	24	24	27	34	32	26
	Enfants	36	27	30	20	30	35	40	24	37	27	35	30	41	40	31
Après transferts	Ensemble	19	11	16	21	19	16	18	19	13	12	13	22	12	19	17
	Enfants	17	4	20	19	23	18	24	22	19	14	16	23	7	25	19

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 17b – Taux de pauvreté au seuil 50 % avant et après transferts des enfants de 16 ans et moins

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Avant transferts	Ensemble	22	21	18	16	19	20	28	15	16	19	15	19	27	27	19
	Enfants	29	19	24	13	22	28	35	17	24	18	23	22	32	35	23
Après Transferts	Ensemble	11	6	12	14	12	9	8	13	6	7	7	15	7	12	11
	Enfants	12	2	15	12	16	10	11	15	8	7	8	17	4	17	12

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES

Les transferts conduisent à des rééquilibrages, du moins partiel, des taux de pauvreté des enfants par rapport à ceux de l'ensemble de la population. Mais même après les transferts sociaux, le taux de pauvreté des enfants reste élevé par rapport au taux national au Royaume-Uni (25 % contre 19 %), au Luxembourg (19 % contre 13 %), en Irlande (24 % contre 18 %). Dans les autres pays, le taux de pauvreté des enfants ne dépasse pas de plus de 4 points celui de l'ensemble de la population.

Tableau 18a – Diminution des taux de pauvreté (seuil 60 %) grâce aux transferts (en % du niveau initial)

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Ensemble	40	62	29	8	29	42	45	12	48	50	48	20	66	41	35
Enfants	47	84	33	8	21	50	41	8	50	49	54	22	83	37	39

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Lecture : Suite aux transferts sociaux, le taux de pauvreté sur l'ensemble de la population en Belgique diminue de 40 % du niveau initial.

Tableau 18b - Diminution des taux de pauvreté (seuil 50 %) grâce aux transferts (en % du niveau initial)

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
ensemble	50	71	33	13	37	55	71	13	63	63	53	21	74	56	42
enfants	59	89	38	8	27	64	69	12	67	61	65	23	88	51	48

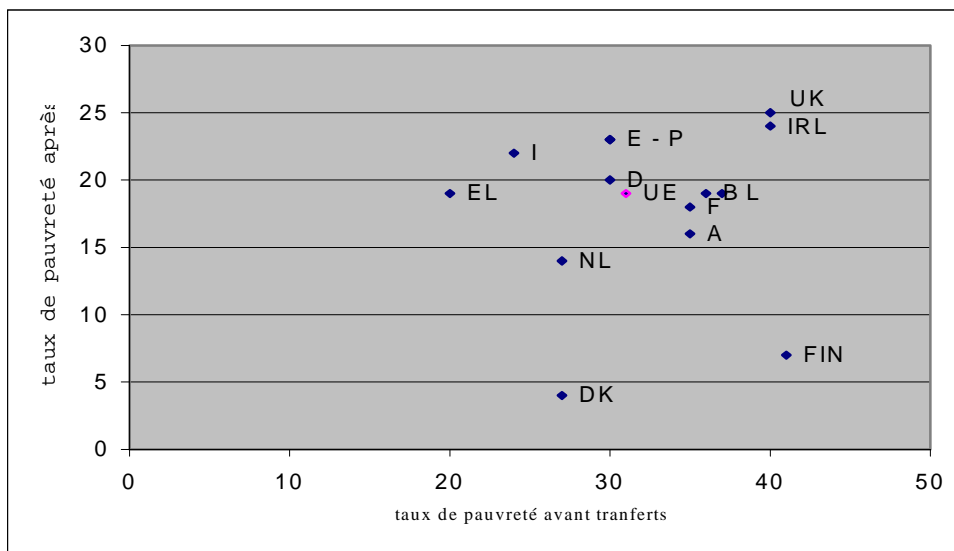
Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Les transferts sociaux conduisent à une diminution du taux de pauvreté globalement plus forte chez les enfants que dans l'ensemble de la population en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg, en France, en Autriche, au Portugal et de façon plus importante encore dans les pays du Nord de l'Europe (Danemark, Finlande) (tableau 18a). En revanche, dans les pays du

sud (Italie, Grèce et Espagne), ainsi qu'aux Pays-Bas, en Irlande et au Royaume-Uni, cette baisse est plus faible pour les enfants. La diminution des taux de pauvreté calculée à partir du seuil de 50 % conduit aux mêmes constatations (tableau 18b). Les diminutions sont plus importantes mais les écarts entre les enfants et l'ensemble de la population est du même ordre de grandeur.

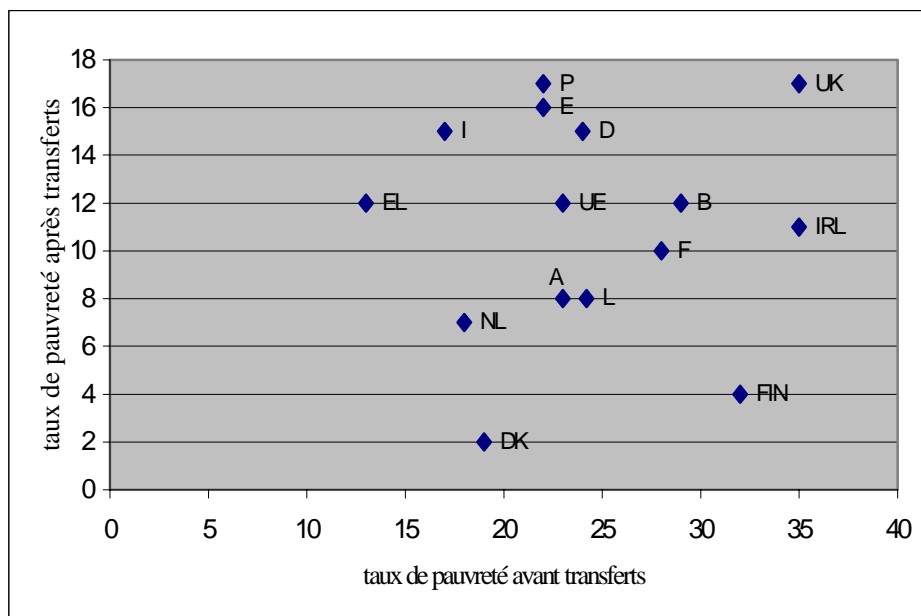
Graphique 5a – Proportion de pauvres (seuil 60 %) chez les enfants avant et après transferts

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.



Plus un pays est proche de la bissectrice ($y=x$), moins les transferts sociaux ont eu d'impact sur la diminution de la pauvreté. Inversement, un pays avec une forte abscisse et une ordonnée faible (ex. Finlande) a des transferts sociaux qui agissent fortement sur la diminution du nombre de pauvres.

Graphique 5b – Proportion de pauvres (seuil 50 %) chez les enfants avant et après transferts



Source: Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Dans les pays où la réduction de la pauvreté des enfants est faible (Italie, Espagne, Grèce...), la pauvreté après transferts n'est pas particulièrement plus élevée que celle d'autres pays (comme la France, l'Allemagne...).

La position des pays sur les deux graphiques (graphiques 5a et 5b, seuil à 60 % et 50 %) les uns par rapport aux autres est globalement respectée, exception faite de l'Irlande.

Tableau 19 – Classement des pays selon le taux de pauvreté aux différents seuils (ordre décroissant)

Seuil 50 %	Seuil 60 %
DK	DK
FIN	FIN
NL	NL
L	A
A	B
F	F
IRL	L
B	EL
EL	D
D	I
I	E
E	P
UK	IRL
P	UK

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES

Le choix du seuil de pauvreté peut conduire à un classement différent des pays. Tout dépend de l'importance du nombre d'enfants dont le niveau de vie est compris entre 50 et 60 % du niveau de vie médian car suivant le seuil retenu ils seront ou non considérés comme pauvres (tableau 19). Ainsi l'Irlande, par exemple, est au seuil de 60 % le pays, après le Royaume-Uni, qui compte le plus grand nombre d'enfants pauvres, alors que si on considère un seuil de 50 %, plus de la moitié des pays ont un taux d'enfants pauvres supérieur à celui de l'Irlande. Dans une moindre mesure, le Luxembourg « gagne » trois places avec le seuil à 50 %, la Belgique en « perd » deux.

III.1.2. La pauvreté des enfants selon leur âge

Les résultats calculés à partir du seuil à 50 % sont donnés en annexe 8.

Tableau 20a – Taux de pauvreté avant transferts des enfants selon leur âge au seuil 60 %

Âge	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
[0 - 3ans]	28	29	34	16	26	33	31	23	37	18	36	25	53	32	29
]3 - 6ans]	32	31	28	19	29	34	38	21	33	24	39	32	51	43	32
]6 - 12ans]	35	24	30	19	28	36	42	23	38	28	34	28	39	45	31
]12 - 16ans]	43	25	28	23	33	36	43	27	40	30	32	33	30	37	32
Moyenne	36	27	30	20	30	35	40	24	37	27	35	30	41	40	31

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 20b – Taux de pauvreté après transferts des enfants selon leur âge au seuil 60 %

Âge	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
[0 - 3ans]	16	4	22	15	19	14	22	22	22	12	13	19	7	24	16
]3 - 6ans]	17	4	20	18	24	16	19	20	15	15	17	23	6	26	18
]6 - 12ans]	17	3	20	18	22	18	24	20	18	13	17	21	6	28	18
]12 - 16ans]	26	6	19	20	26	20	26	25	21	15	15	27	10	22	21
Moyenne	19	4	20	19	23	18	24	22	19	14	16	23	7	25	19

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

En Belgique, en France, en Finlande et en Grèce et sur la moyenne européenne, la pauvreté des enfants après transferts s'accroît avec leur âge. Pour les autres pays il n'y a cependant pas de relation de proportionnalité entre l'âge des enfants et leur pauvreté (tableaux 20a et 20b). Notons cependant que dans la majorité des pays les enfants les plus âgés comptent davantage de pauvres que la moyenne et qu'en Autriche, au Portugal, en Irlande, aux Pays-Bas et en Espagne, ce sont les plus touchés par la pauvreté. Dans certains pays, les écarts de taux de pauvreté des enfants suivant leur âge sont assez importants : entre les enfants les plus jeunes et les plus âgés, il y a un écart de 8 points du taux de pauvreté au Portugal, de 7 points en Espagne, de 10 points en Belgique. Les transferts contribuent à réduire l'ensemble des taux de pauvreté mais pas toujours de façon identique suivant les classes d'âges. Ainsi, au Danemark par exemple, le taux de pauvreté des plus de 12 ans est initialement 4 (respectivement 6) points en dessous de celui des enfants de moins de 3 ans (respectivement entre 3 et 6 ans), alors qu'il est supérieur au deux après les transferts.

Le tableau ci-dessous permet d'évaluer l'impact des transferts sociaux sur les enfants des différentes classes d'âge :

Tableau 21 – Réduction des taux de pauvreté des enfants selon leur âge suite aux transferts au seuil 60%

Âge	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
[0 - 3ans]	44	85	37	11	25	59	29	8	41	32	64	24	87	25	45
]3 - 6ans]	48	87	28	6	16	54	49	8	54	38	57	26	88	40	44
]6 - 12ans]	53	89	35	5	22	50	44	9	54	54	49	23	85	38	42
]12 - 16ans]	40	77	32	10	22	44	39	8	48	51	54	18	68	40	34
Moyenne	47	84	33	8	21	50	41	8	50	49	54	22	83	37	39

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

En France, l'impact des transferts sociaux sur le taux de pauvreté des enfants diminue avec leur âge (tableau 21). Les transferts conduisent à une baisse du nombre de pauvres de 59 % chez les plus jeunes alors que la baisse n'atteint que 44 % chez les plus de 12 ans. Les enfants les plus jeunes profitent généralement plus que la moyenne des transferts sociaux puisque la baisse de leur taux de pauvreté est, excepté aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Belgique, au Royaume-Uni et en Irlande, en pourcentage du niveau initial plus forte que la baisse moyenne des enfants. Inversement les enfants les plus âgés ont un taux de pauvreté qui diminue globalement moins que la moyenne.

Plusieurs effets contraires se cumulent ici. Les parents des enfants les plus jeunes sont en moyenne plus jeunes que les autres, et de ce fait au début de leur carrière : ils perçoivent donc des revenus du travail plus faibles. Néanmoins, dans un certain nombre de pays, il existe des aides spécifiques aux jeunes enfants, pouvant compenser le premier effet. De plus, les enfants

les plus jeunes appartiennent à des ménages de taille plus petite et leur proportion dans les familles monoparentales est moindre.

Tableau 22 – Répartition des enfants d'une classe d'âge suivant le type de ménage dans lequel ils vivent

Âge	Couple avec un enfant	Couple avec 2 enfants	Couple avec 3 enfants ou +	Famille monoparentale	Ménage complexe	Total
[0 - 3ans]	34	36	18	4	8	100
]3 - 6ans]	19	45	23	6	7	100
]6 - 12ans]	10	43	30	8	8	100
]12 - 16ans]	13	39	29	9	10	100

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Ainsi le tiers des enfants de moins de trois ans sont enfants uniques avec leurs deux parents (tableau 22), qui correspond, on l'a vu à la structure familiale de niveau de vie le plus élevé. Les jeunes enfants sont 40 % moins nombreux que les plus de six ans à vivre dans des ménages de type « couple avec trois enfants ou plus », et leur proportion à vivre dans une famille monoparentale est également plus faible que ceux des autres classes d'âge.

III.1.3. La pauvreté des enfants selon le type de ménage

D'une façon générale, les enfants vivant avec leurs deux parents sont d'autant plus touchés par la pauvreté que leur nombre de frères et sœurs est important (tableau 23a). Les enfants vivant seuls avec leurs deux parents sont les plus épargnés par la pauvreté, sauf au Danemark et en Finlande où tous les enfants, mis à part ceux vivant dans des ménages complexes, ont un taux de pauvreté très faible (moins de 10 %). Le taux de pauvreté des enfants uniques est dans tous les pays en dessous du taux moyen (excepté en Finlande). Les enfants des couples avec deux enfants sont aussi comparativement moins touchés par la pauvreté que l'ensemble des enfants.

Tableau 23a – Taux de pauvreté après transferts des enfants selon leur configuration familiale au seuil 60 %

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	9	4	10	10	15	8	10	14	11	9	9	10	9	10	10
Couple avec 2 enfants	15	3	15	16	19	10	12	17	12	9	10	17	6	12	14
Couple avec 3 enfants ou plus	24	4	23	20	38	25	27	40	25	16	27	36	7	24	25
Famille monoparentale	32	8	50	34	45	42	48	21	44	41	30	44	7	56	36
Ménage complexe	14	17	27	31	23	26	24	24	22	12	17	28	20	42	25
Moyenne	19	4	20	19	23	18	24	22	19	14	16	23	7	25	19

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 23b – Taux de pauvreté avant transferts des enfants selon leur configuration familiale au seuil 60 %

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	15	20	15	10	18	15	22	14	20	14	16	14	32	15	16
Couple avec 2 enfants	28	18	22	17	25	21	18	18	29	20	28	20	33	20	22
Couple avec 3 enfants ou plus	43	29	37	24	44	54	45	44	51	30	54	41	47	41	42
Famille monoparentale	63	65	70	36	50	62	79	25	55	76	60	54	61	88	63
Ménage complexe	41	72	43	36	33	47	55	31	45	36	39	42	32	58	39
Moyenne	36	27	30	20	30	35	40	24	37	27	35	30	41	40	31

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 23c – Évolution des taux de pauvreté suite aux transferts des enfants selon leur configuration familiale au seuil 60 %

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	37	82	34	2	20	46	56	3	44	36	44	29	74	32	16
Couple avec 2 enfants	46	81	33	4	25	54	37	4	58	53	63	18	82	39	22
Couple avec 3 enfants ou plus	46	87	37	15	14	54	39	8	50	46	50	14	85	40	42
Famille monoparentale	49	88	28	5	10	32	39	16	21	47	49	18	88	37	63
Ménage complexe	66	77	38	13	29	45	55	21	51	67	55	32	36	28	39
Moyenne	47	84	33	8	21	50	41	8	50	49	54	22	83	37	31

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Les enfants vivant dans des couples avec trois enfants ou plus comptent davantage de pauvres que la moyenne, excepté au Danemark, en Finlande et au Royaume-Uni. Mais ce sont surtout les enfants des familles monoparentales qui ont des taux de pauvreté bien au-dessus des taux moyens nationaux : ce taux est plus de deux fois plus important en Allemagne, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Seuls les enfants des familles monoparentales finlandaises, danoises et italiennes échappent à cette sur-pauvreté.

Le taux de pauvreté des enfants vivant dans des ménages complexes est souvent assez voisin du taux de pauvreté moyen des enfants.

Le calcul des taux de pauvreté avec le seuil à 50 % conduit à la même constatation (annexe 8) : les enfants des familles monoparentales sont largement les plus touchés par la pauvreté et plus les frères et sœurs sont nombreux, plus le taux de pauvreté est élevé.

Des taux de pauvreté voisins peuvent en fait refléter des situations très différentes suivant les pays. Les tableaux 23b et 23c donnent les valeurs des taux de pauvreté des enfants avant transferts ainsi que la réduction de la pauvreté réalisée par les transferts sociaux selon la configuration familiale et le pays dans lesquels ils vivent.

Ils permettent ainsi d'examiner si un taux de pauvreté final faible (respectivement fort) est le résultat de transferts sociaux efficaces (respectivement peu performants) ou d'un taux initial lui-même peu élevé (respectivement élevé).

Dans les pays du sud de l'Europe et en Allemagne, les transferts conduisent à une diminution de la pauvreté inférieure à un tiers du niveau initial, cette diminution est particulièrement faible en Grèce : seulement 8 % (tableau 23c). En revanche, en Finlande et

au Danemark, la baisse du taux de pauvreté induite par les transferts sociaux dépassent 80 % du niveau de pauvreté initiale. Elle atteint ou dépasse 50 % au Luxembourg, en France et en Autriche.

Les faibles taux de pauvreté finaux du Danemark et de la Finlande s'expliquent par des transferts sociaux performants. En Grèce, en revanche, malgré la faible diminution apportée par les transferts (8 %) le taux de pauvreté final est égal au taux de pauvreté moyen des enfants européens. Cela vient du fait que les taux initiaux sont eux-mêmes peu élevés : avant les transferts sociaux, les enfants grecs sont les moins touchés par la pauvreté en Europe.

Ces chiffres illustrent le fait qu'une pauvreté « effective » basse (c'est-à-dire après transferts) peut-être la conséquence soit d'un taux de pauvreté initial lui-même bas, soit d'un fort impact des transferts sur les pauvres, de même pour un taux élevé.

III.1.4. La pauvreté des enfants selon l'activité du ménage

Un autre facteur, qui intervient fortement dans le niveau de vie d'un ménage et par suite dans le niveau de vie des enfants y vivant est l'activité du ménage.

On entend ici par activité du ménage l'activité de la personne de référence du ménage et de son conjoint éventuel. On classe les individus concernés suivant trois « types » d'activité :

- l'emploi à temps complet,
- l'emploi à temps partiel,
- le non-emploi.

Les individus se trouvant dans la dernière catégorie peuvent aussi bien être des chômeurs, que des demandeurs d'emploi découragés, que des individus ayant délibérément choisi de ne pas travailler.

À partir de cette première classification, on considère toutes les combinaisons d'activité possibles afin de dresser l'ensemble des activités possibles dans les ménages. Par soucis de simplification, on ne distingue pas selon que le ménage est un couple ou une famille monoparentale.

Tableau 24a – Taux de pauvreté des enfants au seuil 60 % après transferts selon l'activité du ménage

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
aucune	60	19	69	34	46	66	66	52	62	51	29	47	21	65	51
1 temps partiel	31	14	40	38	.	67	36	49	47	25	38	72	19	62	43
1 temps complet	16	8	21	22	23	22	13	27	22	14	20	33	4	21	21
1 temps partiel, 1 temps complet	7	2	8	18	12	9	3	7	7	5	7	32	4	7	8
2 temps complets	7	1	8	9	9	3	2	6	8	13	9	11	5	4	7

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Remarque : Les ménages où il y a deux temps partiels sont en nombre très réduit voir nul dans l'échantillon pour certains pays, donc nous avons choisi de ne pas les comptabiliser.

**Tableau 24b – Taux de pauvreté des enfants au seuil 60 % avant transferts
selon l'activité du ménage**

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
aucune	86	93	91	41	66	88	92	61	86	83	59	64	90	97	79
1 temps partiel	81	78	64	40	72	86	90	54	.	67	62	79	72	92	72
1 temps complet	42	50	31	24	27	52	27	28	40	28	44	40	51	35	34
1 temps partiel, 1 temps complet	11	10	12	19	17	24	8	8	33	11	23	33	24	14	15
2 temps complets	12	10	17	9	10	9	4	7	13	14	21	16	13	6	11

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 24c – Évolution des taux de pauvreté au seuil 60 % suite aux transferts

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
aucune	30	80	24	17	30	25	28	15	28	39	51	27	77	33	35
1 temps partiel	62	82	38	5	.	22	60	9	.	63	39	9	74	33	40
1 temps complet	62	84	32	8	15	58	52	4	45	50	55	18	92	40	38
1 temps partiel, 1 temps complet	36	80	33	5	29	63	63	13	79	55	70	3	83	50	47
2 temps complets	42	90	53	0	10	67	50	14	38	7	57	31	62	33	36

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

(Voir l'annexe 7 pour les tableaux avec le seuil 50 %).

Les enfants vivant dans des ménages où aucun adulte ne travaille et ceux où il y a seulement un actif à temps partiel sont de loin les plus touchés par la pauvreté (tableau 24a). À l'inverse, les enfants vivant dans des ménages où deux parents travaillent à temps complet sont beaucoup moins touchés. Dans une moindre mesure, les enfants vivant dans des ménages où les deux adultes travaillent, dont un à temps partiel, sont aussi davantage épargnés par la pauvreté. Dans certains pays, on constate même que ces enfants sont moins souvent pauvres que ceux dont les deux parents travaillent à temps complet. C'est le cas aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Autriche et en Finlande. Sur l'ensemble de l'Europe, les taux de pauvreté des enfants de ces deux catégories sont voisins (7 et 8 %).

Au niveau européen, les enfants vivant dans des ménages avec un parent à temps partiel et un parent à temps complet profitent davantage des transferts pour sortir de la pauvreté (tableau 24c). Au niveau national, les situations sont assez diverses. Dans les pays du sud de l'Europe, contrairement à la majorité des autres pays, la proportion d'enfants vivant initialement sous le seuil de pauvreté et qui échappent à la pauvreté après les transferts sociaux est globalement plus forte lorsque aucun parent ne travaille. En France, la proportion d'enfants passant au-dessus du seuil de pauvreté suite aux transferts sociaux a tendance à augmenter avec l'activité du ménage.

Tableau 25 – Raisons conduisant à travailler à temps partiel dans les ménages avec enfants d'activité « un temps complet, un temps partiel »

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK
Continue ses études	1	.	0	.	.	1	0	1	.	1	1	.	7	2
S'occupe des enfants ou d'une autre personne	83	65	87	43	52	53	70	50	88	87	83	23	31	85
Maladie	1	2	1	0	.	3	.	2	1	0	0	5	0	.
Désirerait travailler plus	6	6	6	31	21	26	13	9	4	2	6	18	35	5
Ne veut pas travailler plus	4	24	4	12	7	12	15	8	5	7	4	2	21	6
Autre raison	5	3	3	14	20	6	2	30	2	3	5	52	6	1

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des individus travaillant à temps partiel dans des ménages avec enfants d'activité de type « un temps complet, un temps partiel ».

La majorité des individus qui travaillent à temps partiel dans ces ménages le font par « choix » (tableau 25), réel ou imposé par des facteurs extérieurs, et la première raison est généralement pour s'occuper des enfants, à part au Portugal et en Finlande. Dans ce dernier pays, ce sont les individus qui souhaiteraient travailler plus mais qui ne trouvent pas d'emploi à temps complet qui représentent la plus grosse part (34 %). En Autriche, au Luxembourg et aux Pays-Bas, où les enfants des ménages avec un actif à temps partiel et un actif à temps complet ont un taux de pauvreté plus faible que ceux des ménages avec deux temps complets, les personnes travaillant à temps partiel et souhaitant travailler davantage représentent respectivement 6 %, 4 % et 2 % des individus à temps partiel. S'il n'y a pas plus d'individus souhaitant travailler à temps plein c'est sans doute que le niveau de vie de ces ménages est suffisant et qu'ils ne sont pas, pour la plupart d'entre eux, touchés par la pauvreté, ce qui explique aussi le faible taux de pauvreté des enfants vivant dans ces ménages.

III.2. L'intensité de pauvreté

La proportion de pauvres ne permet pas de qualifier l'ampleur de la pauvreté : un même nombre d'enfants pauvres peut correspondre à des états de pauvreté différents selon la distance de leur niveau de vie au seuil de pauvreté. L'intensité de pauvreté correspond à l'écart entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté.

Tableau 26 – Intensité de pauvreté au seuil 60 % des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts et réduction suite aux transferts en % du niveau initial

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Avant transfert	Ensemble de la population	52	47	46	37	45	42	59	40	37	58	35	40	50	54	46
	Enfants de 16 ans et moins	56	45	53	35	47	44	65	40	35	50	36	44	47	63	58
Après transferts	Ensemble de la population	29	26	34	35	32	26	24	36	22	34	26	35	27	26	31
	enfants de 16 ans et moins	27	20	36	34	35	23	23	38	20	32	24	38	21	27	29
Diminution	ensemble de la population	44	45	26	5	29	38	59	10	41	41	26	13	46	52	33
	enfants de 16 ans et moins	52	56	32	3	26	48	65	5	43	36	33	14	55	57	50

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Avant transferts sociaux, il n'y a pas globalement de différences significatives entre les intensités de pauvreté nationales et celles calculées sur les enfants pauvres au seuil à 60% (tableau 26). En Irlande, au Royaume-Uni et en Allemagne, l'intensité de pauvreté des enfants est supérieure de 6 à 9 points à l'intensité de pauvreté nationale. Aux Pays-Bas, en revanche,

l'intensité de pauvreté des enfants est sensiblement plus faible que celle calculée sur l'ensemble des pauvres.

Les transferts sociaux ont une répercussion plus forte sur la réduction de l'intensité de pauvreté chez les enfants, à part aux Pays-Bas et dans les pays du sud. Après les transferts, ce sont les pays d'Europe du Nord (Finlande et Danemark) ainsi que l'Irlande, l'Autriche, le Luxembourg et la France qui présentent les intensités les plus faibles aussi bien au niveau global que chez les enfants.

Tableau 27 – Intensité de pauvreté au seuil 50 % des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts et réduction suite aux transferts en % du niveau initial

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Avant transfert	Ensemble de la population	58	54	50	39	51	43	64	44	42	67	41	44	55	57	51
	Enfants de 16 ans et moins	62	51	57	39	51	45	69	45	40	64	39	48	51	67	50
Après transferts	Ensemble de la population	29	29	34	37	35	27	32	38	28	42	31	37	31	25	36
	Enfants de 16 ans et moins	25	18	36	36	38	23	30	41	26	45	26	41	20	24	33
Diminution	Ensemble de la population	50	46	32	5	31	37	50	14	33	37	24	16	44	56	29
	Enfants de 16 ans et moins	60	65	37	8	25	49	57	9	35	30	33	15	61	64	34

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague3 (revenus 1995), exploitation DREES.

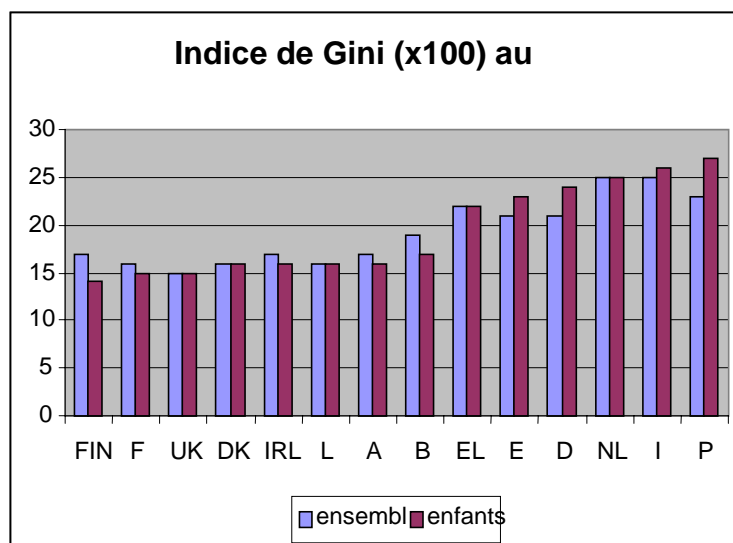
Avec le seuil de 50 %, les intensités de pauvreté des enfants les plus basses se retrouvent au Danemark et en Finlande (tableau 27). Relativement aux autres pays, le Royaume-Uni a une intensité de pauvreté chez les enfants moins forte avec le seuil à 50 %, la situation inverse s'observe en Irlande et aux Pays-Bas. L'intensité de pauvreté des enfants dans les pays du sud ne diffère pas sensiblement lorsque l'on change de seuil de pauvreté.

III.3. La concentration de la pauvreté

L'indice de Gini rend compte de l'égalité de la répartition des revenus de la population considérée. Il est ici calculé sur la sous population des pauvres. Plus l'indice est élevé, plus la situation est inégalitaire.

Tableau 28 – Indice de Gini (x100) de l'ensemble de la population et des enfants pauvres de 16 ans et moins après transferts

	Seuil	60 %	Seuil	50 %
	Ensemble	Enfants	Ensemble	Enfants
B	19	17	22	20
DK	16	16	19	26
D	21	24	23	25
EL	22	22	23	23
E	21	23	23	24
F	16	15	18	16
IRL	17	16	24	23
I	25	26	28	30
L	16	16	21	23
NL	25	25	31	36
A	17	16	22	19
P	23	27	26	29
FIN	17	14	18	17
UK	15	15	16	15



Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Au seuil de 60 %, les indices de Gini les plus élevés, sur l'ensemble des pauvres et sur les enfants pauvres, se trouvent dans les pays du sud, en Allemagne et aux Pays-Bas (tableau 28). Il n'y a en général pas de gros écarts entre les indices calculés sur l'ensemble des pauvres et sur les enfants. La Finlande est le pays où l'indice de Gini est le plus faible pour les enfants et pour lequel l'écart avec l'indice obtenu sur l'ensemble de la population est le plus fort en faveur des enfants. L'indice de Gini des enfants pauvres français est parmi les plus bas.

Au seuil de 50 %, les indices de Gini sont plus élevés. La différence est parfois très faible, comme au Royaume-Uni ou en France mais dans d'autres pays, comme en Irlande, les indices augmentent de 7 points par rapport au seuil de 60 %. Les pays où l'indice est élevé avec ce seuil plus restrictif sont ceux qui ont un fort indice avec le seuil de 60 %, auxquels s'ajoute l'Irlande et le Danemark. Ce dernier pays se démarque avec les Pays-Bas par l'écart important qui apparaît entre les indices sur l'ensemble de la population et sur les enfants.

III.4. Les transferts sociaux : des impacts différenciés sur la pauvreté

Deux grands types de transferts sociaux existent dans l'Union européenne : des transferts universels, où les conditions de ressources interviennent peu et qui visent avant tout à réduire l'étendue de la pauvreté, et des transferts ciblés sur les plus pauvres qui ont pour effet d'augmenter le revenu des individus qui demeurent sous le seuil de pauvreté et jouent donc prioritairement sur l'intensité de la pauvreté.

Au Danemark et en Finlande, les transferts sociaux conduisent à une amélioration globale de la situation des pauvres, notamment pour les enfants : non seulement un nombre important d'individus, suite à leur versement, sort de la pauvreté mais de plus la situation de ceux qui restent pauvres s'améliore puisque l'intensité de la pauvreté diminue fortement. Ces pays se démarquent aussi de tous les autres car ce sont les seuls où la pauvreté des enfants est aussi basse et surtout inférieure à celle de la population globale.

Au Royaume-Uni et en Irlande, les transferts sociaux visent davantage à améliorer la situation des enfants pauvres sans forcément leur assurer un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté. Ces transferts se révèlent fortement avantageux pour les plus pauvres, qui, sans sortir de la pauvreté, verront néanmoins leur niveau de vie augmenter de façon significative. Dans ces pays, les transferts sociaux versés aux enfants du premier quartile de niveau de vie représentent environ la moitié du niveau de vie final de ces enfants. Notons cependant qu'en Irlande, en particulier, ces résultats sont dépendants du seuil retenu, et avec le seuil plus restrictif de 50 %, les transferts sociaux ont un fort impact sur la diminution de la pauvreté qui conduit à classer ce pays dans la moitié des pays où les taux de pauvreté des enfants sont les moins élevés.

Le groupe des pays du sud se caractérise par des montants de transferts sociaux peu élevés et par suite à de faibles évolutions des taux et des intensités de pauvreté et à des indices de Gini relativement élevés. L'évolution des indicateurs de pauvreté est certes réduite mais les niveaux initiaux sont en général parmi les plus faibles d'Europe. Cela s'explique notamment par une solidarité familiale plus marquée dans ces pays, en particulier au niveau des familles monoparentales, fréquemment hébergées, et des jeunes qui quittent plus tardivement le foyer parental.

Inversement, l'Autriche se démarque des autres pays par une diminution importante (après la Finlande et le Danemark) du nombre d'individus pauvres, en particulier parmi les enfants, alors que l'intensité de la pauvreté y diminue plus faiblement que dans les autres pays d'Europe, exception faite des pays du sud. Le montant des transferts sociaux est élevé aussi bien chez les plus pauvres que dans les quartiles supérieurs. Leur versement conduit donc à une hausse générale des niveaux de vie et donc à une diminution sensible du nombre d'enfants pauvres du fait du passage au-dessus du seuil de pauvreté des enfants peu éloignés initialement de ce seuil. Cependant, il n'entraîne pas de réel rééquilibrage de niveau de vie au sein de la population des pauvres. Aux Pays-Bas, les indicateurs évoluent dans le même sens qu'en Autriche. Par contre, si les taux de pauvreté finaux sont assez voisins de ceux de l'Autriche, les intensités de pauvreté sont plus élevées et les revenus des pauvres sont répartis de façon beaucoup moins égalitaire. Les transferts sociaux dans leur ensemble, et en particulier les prestations familiales, sont beaucoup moins importants.

Au Luxembourg, en France et en Belgique, le versement des transferts sociaux conduit à une diminution des taux et intensité de pauvreté assez intermédiaire par rapport aux autres pays. Les familles avec plusieurs enfants bénéficient davantage des transferts. La situation en Allemagne est intermédiaire mais l'intensité de pauvreté reste élevée après transferts et au sein de la population des enfants pauvres les revenus sont distribués de façon moins égalitaire.

IV. Les caractéristiques socio-démographiques des enfants pauvres

Considérons à présent les caractéristiques socio-démographiques des enfants suivant les pays.

Les tableaux suivants donnent les effectifs d'enfants pauvres avec le seuil de 60 %. Les tableaux avec le seuil de 50 % sont donnés en annexe 9.

IV.1. L'âge de l'enfant

Globalement, la population des enfants pauvres n'est pas concentrée dans une classe particulière (tableau 29). Les 6-12 ans sont plus nombreux, mais ils le sont aussi dans la population générale. Dans la majorité des pays, et en particulier au Danemark, en Belgique et en Finlande, la proportion des enfants entre 12 et 16 ans est cependant plus élevée chez les pauvres que dans la population.

Tableau 29 – Répartition des enfants pauvres et des enfants dans leur ensemble suivant leur âge

	[0 ; 3 ans [[3 ; 6 ans [[6 ; 12 ans [[12 ; 16 ans [
	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble
B	10	12	19	21	34	39	38	28
DK	17	17	19	20	24	35	40	28
D	13	12	17	16	42	42	28	30
EL	11	14	17	17	31	32	41	37
EL	11	13	18	17	33	36	38	34
F	11	15	16	17	37	37	35	31
IRL	12	13	14	17	36	36	38	34
IRL	13	14	14	16	32	35	40	35
L	18	15	16	20	34	37	32	28
NL	11	13	19	18	37	39	33	31
A	13	15	19	18	40	36	29	31
P	9	11	15	14	33	36	43	38
FIN	17	17	17	21	27	33	38	28
UK	15	16	20	20	43	38	23	26

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins pauvres ou dans leur ensemble.

IV.2. Le nombre de frères et sœurs

Une forte proportion d'enfants pauvres correspond à des enfants ayant un frère ou une sœur (tableau 30) ; cela vient de ce que ces derniers représentent environ la moitié de l'ensemble des enfants.

Tableau 30 – Répartition des enfants pauvres et des enfants dans leur ensemble suivant leur nombre de frères et sœurs

	Aucun		1 frère ou sœur		2 frères ou sœurs		3 frères ou sœurs et plus	
	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble
B	9	18	41	44	28	25	22	13
DK	21	23	49	47	26	21	4	8
D	19	25	42	47	24	22	15	7
EL	13	20	58	58	22	17	8	5
E	15	21	46	55	28	19	12	5
F	14	20	29	43	23	24	34	13
IRL	8	10	17	29	29	29	46	31
I	17	26	40	50	30	19	14	5
L	11	19	39	47	27	26	23	7
NL	10	13	42	50	31	27	17	11
A	17	24	40	50	26	18	17	8
P	14	23	36	47	23	20	26	10
FIN	26	18	39	44	14	24	21	14
UK	15	19	37	47	27	23	22	11

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins pauvres ou dans leur ensemble.

Sur l'ensemble des pays, les enfants pauvres sont plus souvent des enfants issus de familles nombreuses. Seul le Danemark échappe à cette constatation : les enfants avec au moins trois frères et sœurs constituent 8 % des enfants dans la population générale alors qu'ils représentent seulement 4 % des enfants pauvres. Les enfants ayant deux frères ou sœurs sont aussi, proportionnellement plus nombreux dans la population touchée par la pauvreté que dans la population globale des enfants, sauf en France et en Finlande. Les enfants des couples avec un ou deux enfants sont dans la situation inverse : ils sont proportionnellement moins nombreux dans la population des pauvres que dans la population globale des enfants, exception faite du Danemark et de la Finlande.

En Irlande, les enfants ayant trois frères ou sœurs, déjà assez fortement présents dans la population nationale, par rapport aux autres pays d'Europe, représentent près d'un enfant pauvre sur deux. En France, ils représentent un tiers des enfants pauvres, alors qu'ils ne comptent que pour 13 % dans l'ensemble des enfants.

IV.3. Le type de ménage

La répartition des enfants pauvres par types de ménages recoupe en partie les résultats du paragraphe IV.2 (tableau 30). Certaines différences apparaissent néanmoins entre couples et familles monoparentales. Ainsi, au Royaume-Uni, la part des enfants uniques vivant avec leurs deux parents dans l'ensemble des enfants pauvres est très réduite (5 %, soit trois fois moins que leur proportion sur l'ensemble des enfants) (tableau 31). En Finlande, un enfant pauvre sur quatre n'a pas de frère et sœur (tableau 30), ce qui représente une augmentation de 8 points par rapport à leur proportion sur l'ensemble des enfants, alors que la part des enfants vivant seuls avec leurs deux parents dans l'ensemble des enfants pauvres est voisine de la proportion sur l'ensemble des enfants. Les proportions les plus importantes dans la structure de la population des enfants, pauvres ou dans leur ensemble, correspondent aux enfants vivant dans des couples avec deux enfants ou plus. La part des enfants vivant dans des familles

monoparentales est appréciable, notamment en comparaison de leur proportion dans la population générale des enfants. À part en Italie et en Finlande, leur proportion chez les pauvres est environ deux fois plus forte que sur l'ensemble de la population des enfants. Le Royaume-Uni enregistre la situation la plus extrême : 45 % des enfants pauvres de ce pays vivent dans des familles monoparentales, soit 25 points de plus que dans l'ensemble de la population des enfants. Comme dans l'ensemble de la population, les enfants des familles complexes représentent en général une faible proportion des pauvres, rarement supérieure à 10 %. Ce n'est cependant pas le cas dans les pays du sud de l'Europe : ils représentent près d'un quart des enfants pauvres en Grèce et au Portugal et 14 % en Espagne, ainsi qu'en Autriche et Luxembourg (18 et 14 %). Dans ces pays, il est fréquent que les familles monoparentales soient hébergées chez des parents et donc celles-ci appartiennent dans la catégorie « ménages complexes ». Ces proportions sont voisines des proportions que l'on obtient sur l'ensemble des enfants, avec un écart néanmoins assez important en Finlande et Danemark (de 2 % on passe à 6 % quand on se restreint aux enfants pauvres) et en Grèce (de 14 % on passe à 25 %).

Tableau 31 – Répartition des enfants pauvres et des enfants dans leur ensemble par pays et type de ménages

	Couple avec 1 enfant		Couple avec 2 enfants		Couple avec 3 enfants ou plus		Famille monoparentale		Ménage complexe	
	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble
B	7	15	30	38	39	32	21	12	3	4
DK	15	18	36	43	26	28	16	9	6	2
D	9	19	31	42	30	25	24	10	6	4
EL	8	16	42	49	18	17	7	4	25	14
E	10	16	38	47	33	20	4	2	14	14
F	8	16	22	39	47	34	19	8	5	3
IRL	3	7	12	25	59	52	18	9	8	8
I	13	21	35	45	37	20	4	5	10	9
L	9	15	25	38	40	29	12	5	14	12
NL	7	11	31	45	42	36	19	7	2	2
A	10	17	26	40	30	18	17	9	18	16
P	7	17	26	37	32	21	12	6	23	19
FIN	16	14	29	36	34	34	15	14	6	2
UK	5	14	17	35	24	25	45	20	9	5

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins pauvres ou dans leur ensemble.

IV.4. L'activité du ménage

Les enfants vivant dans des ménages où aucun adulte ne travaille sont sur-représentés dans la population des enfants pauvres (tableau 32). Ils sont au moins deux fois plus nombreux. Au Danemark, par exemple, les enfants vivant dans ces ménages ne représentent que 6 % de l'ensemble des enfants mais 28 % des enfants pauvres. Les enfants des ménages où un seul adulte travaille à temps partiel sont très peu nombreux dans l'ensemble de la population, et, même si leur proportion double dans la population vivant sous le seuil de pauvreté, ils ne représentent que peu d'individus, sauf au Royaume-Uni et en Irlande où ils constituent plus de 10 % des enfants pauvres.

Tableau 32 – Répartition des enfants pauvres et des enfants dans leur ensemble suivant l'activité du ménage dans lequel ils vivent par pays

	Aucun		1 temps partiel		1 temps partiel, 1 temps complet		1 temps complet		2 temps complets	
	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble
B	50	16	6	3	6	16	28	33	11	31
DK	28	6	7	3	6	14	49	24	9	52
D	31	9	9	4	11	27	40	37	9	23
EL	14	8	4	2	5	5	60	50	16	34
E	28	14	7	3	3	7	52	53	9	23
F	31	8	8	2	5	11	48	38	6	40
IRL	65	23	11	7	2	13	21	39	1	17
I	16	7	9	4	3	9	65	55	7	26
L	19	6	5	2	8	21	61	52	7	19
NL	30	8	8	4	15	40	40	41	5	6
A	16	8	10	4	8	20	47	36	19	31
P	14	7	5	2	8	6	50	35	24	51
FIN	40	14	6	2	3	5	25	41	25	38
UK	55	21	14	6	7	27	21	25	3	19

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins pauvres ou dans leur ensemble.

Remarque : Compte tenu des effectifs très faibles, les ménages où il y a deux temps partiels ne sont pas décomptés. Par ailleurs, on ne distingue pas, par souci de conserver des effectifs suffisants pour l'ensemble des sous-populations, selon qu'il y a un ou deux adultes dans les ménages où un seul adulte travaille.

Lecture : 31 % des enfants pauvres sont des enfants vivant dans des ménages où aucun adulte ne travaille, alors que ces enfants représentent 9 % de la population.

La catégorie des ménages comprenant un seul parent travaillant à temps complet est assez hétérogène puisqu'elle rassemble aussi bien les familles monoparentales où le parent unique travaille que les familles où l'un des parents ne travaille pas, soit par choix, soit parce qu'il souhaite travailler mais ne trouve pas d'emploi. Dans la majorité des pays, les enfants vivant dans ces ménages représentent une forte proportion de l'ensemble des enfants et plus de 40 % des enfants pauvres. Au contraire, en Belgique, au Royaume-Uni, en Irlande et en Finlande, ils comptent pour moins de 30 % parmi les enfants pauvres, et sont proportionnellement moins nombreux que dans l'ensemble de la population des enfants. Ces pays sont pourtant parmi ceux où la proportion d'enfants vivant dans des familles monoparentales est la plus élevée.

Les enfants vivant avec leurs deux parents qui travaillent, dont au moins un à temps complet, sont beaucoup moins touchés par la pauvreté. Les enfants qui vivent dans des

ménages comptant un temps partiel et un temps complet représentent moins de 10 % des enfants pauvres (sauf en Allemagne et aux Pays Bas) et même 5 % et moins dans un certain nombre de pays (France, Italie, Irlande, Grèce, Espagne, Finlande).

Les enfants dont les deux parents travaillent à temps complet comptent pour moins de 25 % des enfants pauvres et même pour moins de 10 % dans neuf des pays étudiés. Les proportions relatives et absolues sont cependant assez différentes suivant les pays. Toutefois, alors qu'en Irlande, ces enfants ne représentent qu'1 % des enfants pauvres (contre 17 % de l'ensemble des enfants), leur proportion est aux Pays-Bas voisine parmi les enfants pauvres et l'ensemble des enfants (respectivement 5 et 6 %).

En général, le fait qu'un parent au moins travaille constitue naturellement pour les enfants une protection essentielle contre la pauvreté. Néanmoins dans certains pays, ce n'est pas systématiquement dans les ménages où l'on travaille le moins que l'on trouve la proportion de pauvres la plus importante. Ainsi, il n'y a pas toujours plus d'enfants pauvres dans les ménages où aucun adulte ne travaille que dans ceux qui comptent un adulte actif à temps partiel. Dans certains pays, les enfants sont plus touchés par la pauvreté lorsque les deux parents travaillent à temps complet que lorsque l'un des parents est à temps partiel, l'autre à temps complet. La surreprésentation des enfants pauvres est parfois plus forte dans des ménages avec un parent actif à temps partiel que dans les ménages où personne ne travaille, notamment dans les pays d'Europe du sud. En outre, aux Pays-bas, les proportions d'enfants dans des ménages où il y a deux actifs à temps complet sont voisines sur les pauvres et sur l'ensemble tandis que, sur les 40 % d'enfants vivant dans des ménages avec un adulte à temps partiel et un à temps complet seulement 38 % d'entre eux sont pauvres (soit 15 % de la population des enfants pauvres aux Pays-Bas). Dans ce pays, 87 % des parents travaillant à temps partiel et dont le conjoint travaille à temps plein déclarent, à la question correspondante de l'enquête, le faire dans le but de s'occuper de leur foyer. Seuls 2 % de ces parents affirment qu'ils aimeraient travailler davantage mais ne le font pas faute d'emploi à temps complet. On peut donc supposer que si, par choix, ils ne cherchent pas à travailler plus, c'est que leur niveau de vie est suffisant et que la plupart d'entre eux ne sont pas touchés par la pauvreté.

Les observations précédentes doivent cependant être interprétées avec prudence car des effets de structures peuvent en fait être à leur origine. Les enfants les plus âgés présentent certes une proportion plus forte dans la sous-population des enfants pauvres que dans la population générale des enfants mais ces derniers sont aussi ceux qui ont le plus de frères et sœurs, or le nombre d'enfants dans un ménage est un facteur déterminant qui augmente le risque d'être pauvre. Inversement, ils ont aussi vraisemblablement des parents plus âgés, donc plus avancés dans leur cycle de vie professionnel et donc avec des revenus plus importants. Le recours à un modèle logistique peut permettre de considérer chacune des modalités des variables explicatives toute chose égale par ailleurs et d'éviter des erreurs d'interprétation dues à ces différents effets sous-jacents.

IV.5. Une modélisation logistique de la probabilité de pauvreté des enfants suivant les pays

L'influence des structures familiales et d'activité sur le risque de pauvreté varie fortement d'un pays à l'autre. Si l'on suppose qu'elle y est identique, on peut évaluer un « effet pays » moyen à l'aide d'un modèle logistique.

La régression logistique suivante, établie par rapport aux données sur les enfants de seize ans et moins, estime la probabilité d'être pauvre au seuil 60 %, pour un enfant vivant dans un pays donné (les résultats avec le seuil à 50 % sont donnés en annexe 9). Elle prend en compte un certain nombre de caractéristiques :

- le nombre de frères et sœurs de l'enfant,
- son âge (moins de trois ans, entre trois et six, entre six et douze, plus de douze),
- l'âge de la personne de référence du ménage dans lequel il vit (moins de trente, entre trente et quarante, entre quarante et cinquante, plus de cinquante),
- l'état d'activité du ménage croisé avec la configuration du ménage (couple, famille monoparentale, autre),
- le pays dans lequel vit l'enfant.

On se ramène ainsi à une situation fictive où les effets des différentes variables seraient les mêmes dans chacun des pays. Les pays sont considérés comme des variables explicatives. Les différences entre les pays que le modèle ne peut en revanche pas gommer sont liées aux systèmes de prestations propres à chaque pays et aux caractéristiques du marché du travail.

Ce modèle est à considérer avec prudence car il suppose que chacune des modalités des autres variables agira de la même façon dans les différents pays.

Résultat de la régression logistique :

Variable	Coefficient estimé	Écart type	Probabilité estimée	Écart de probabilité	Écart de probabilité relatif	Odds ratio
constante	-2,0562	0,054	0,113	0	0	
existence de frères et sœur						
<i>un (ref)</i>	0	0	0,113	0,004	0	
aucun	-0,487	0,0465	0,073	-0,037	-0,335	0,614
deux ou plus	0,8616	0,0322	0,232	0,123	1,121	2,367
type et activité du ménage						
<i>couple où les deux travaillent à TC (ref)</i>	0	0	0,113	0,004	0	
monoparental, sans emploi	2,1139	0,0131	0,514	0,405	3,694	8,28
monoparental à TP	1,918	0,0206	0,466	0,356	3,248	6,808
monoparental à TC	0,451	0,0141	0,167	0,058	0,526	1,57
couple, aucun ne travaille	1,8692	0,0105	0,453	0,344	3,137	6,483
couple, un TP	1,3227	0,0163	0,324	0,215	1,960	3,754
couple, un TC	0,2857	0,00574	0,145	0,036	0,327	1,331
couple, deux TP	0,1942	0,0496	0,134	0,025	0,227	1,214
couple, 1 TP, 1 TC	-0,699	0,0115	0,060	-0,050	-0,454	0,497
autre	0,4497	0,00708	0,167	0,057	0,524	1,568
âge de l'enfant						
<i>[3 ; 6 ans [(ref)</i>	0	0	0,113	0,004	0	
[0 ; 3 ans [ns					
[6 ; 12 ans [-0,0445	0,0055	0,109	-0,001	-0,005	0,956
[12 ; 16 ans]	0,0972	0,00614	0,124	0,014	0,128	1,102
âge de la personne de référence						
<i>[30 ; 40 ans [(ref)</i>	0	0	0,113	0,004	0	
moins de 30 ans	0,4935	0,0472	0,173	0,064	0,581	1,638
[40 ; 50 ans [-0,1613	0,0354	0,098	-0,011	-0,104	0,851
plus de 50 ans	ns					
pays						
<i>France (ref)</i>	0	0	0,113	0,004	0	
Belgique	ns					
Danemark	-1,5643	0,0202	0,026	-0,084	-0,762	0,209
Allemagne	0,2366	0,00914	0,139	0,030	0,273	1,267
Grèce	0,1232	0,00847	0,126	0,017	0,154	1,131
Espagne	0,3964	0,00733	0,160	0,050	0,458	1,487
Irlande	ns					
Italie	0,3996	0,0072	0,160	0,051	0,462	1,491
Luxembourg	0,1433	0,0173	0,129	0,019	0,174	1,154
Pays-Bas	-0,278	0,00968	0,088	-0,021	-0,194	0,757
Autriche	-0,1103	0,0106	0,103	-0,007	-0,062	0,896
Portugal	0,4235	0,00801	0,163	0,054	0,492	1,527
Finlande	-1,0413	0,0855	0,043	-0,066	-0,606	0,289
Royaume-Uni	0,3206	0,00947	0,150	0,040	0,368	1,378

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

La situation de référence retenue est celle d'un enfant français, vivant avec un frère ou une sœur, dont ses deux parents travaillent à temps complet, ayant entre 3 et 6 ans et dont la personne de référence du ménage dans lequel il vit a entre trente et quarante ans.

L'âge de l'enfant n'intervient pas de façon déterminante dans le risque de pauvreté, en revanche l'âge de la personne de référence semble avoir un d'impact plus significatif : si

celle-ci (souvent le père dans les familles « couple avec enfant » ou le parent unique dans les familles monoparentales) a moins de 30 ans, l'enfant a 17 % de chance d'être pauvre contre 11 % pour la situation de référence. Par contre si la personne de référence a entre 40 et 50 ans, le risque de pauvreté est de 10 %.

La présence de frères et de sœurs influence fortement la probabilité d'être pauvre. Par rapport à la situation de référence qui est un frère ou une sœur, celui qui n'en a aucun a un risque d'être pauvre diminué de 40 % par rapport à la situation de référence. Par contre celui qui a au moins deux frères et sœurs voit son risque d'être pauvre multiplié par 2,4.

Enfin, la variable qui apparaît comme la plus déterminante dans le risque d'être pauvre est le type et activité du ménage. Ainsi, un enfant vivant dans une famille monoparentale où le parent est sans emploi a plus d'une « chance » sur deux d'être pauvre, soit 8,3 fois plus de risque que l'enfant qui vit avec ses deux parents qui travaillent à temps complet. Si l'unique parent travaille à temps partiel, le risque par rapport à la situation de référence est encore plus de six fois plus fort. Seul le cas où les deux parents vivent avec l'enfant et où tous deux travaillent dont l'un à temps partiel est plus favorable pour diminuer le risque de pauvreté : il est presque deux fois moindre. Si l'on regarde de plus près les ménages où l'un des deux parents travaille à temps partiel, quand l'autre est à temps plein, on constate que dans la majorité des pays, la première raison invoquée est l'éducation des enfants. Les personnes qui souhaiteraient travailler davantage mais qui ne trouvent pas d'emploi à temps plein sont en proportion plus faibles : 5 % et moins en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et au Luxembourg. Dans certains pays en revanche, elles correspondent à plus de 20 % des personnes à temps partiel avec un conjoint à temps plein : c'est le cas en Espagne, en Grèce, en France et surtout en Finlande (34 %) où c'est la première raison qui explique ce temps partiel.

Toutes choses égales par ailleurs (structure, activité du ménage, âge...) et en considérant la France comme pays de référence dans cette régression logistique, les différences entre les risques de pauvreté des enfants des différents pays européens peuvent être modifiées.

Pour des structures identiques de population, les enfants vivant en Belgique ou en Irlande auraient la même probabilité d'être pauvres que les Français, toutes choses égales par ailleurs. Pourtant, on a vu plus haut, qu'au seuil 60 %, les enfants irlandais avaient un taux de pauvreté largement supérieur au taux français (24 % contre 18 %). Ce surcroît de pauvreté s'explique par la structure de la population, notamment la forte proportion d'enfants vivant dans des familles nombreuses : les enfants ayant au moins deux frères ou sœurs correspondent à 60 % de l'effectif total d'enfants de 16 ans et moins en Irlande, alors qu'ils n'en représentent que 37 % en France.

Les enfants allemands, grecs, luxembourgeois auraient, toutes choses égales par ailleurs, 1 à 1,2 fois plus de risque d'être pauvres (cf. les odds ratio). En Italie, au Portugal et en Espagne, le risque d'être pauvre pour un enfant par rapport au risque en France serait multiplié par 1,5 et au Portugal par 2,4. En revanche, aux Pays-bas et en Autriche, le risque serait moindre : environ 1,2 fois moins. Enfin, en Finlande, un enfant aurait plus de trois fois moins de risque d'être pauvre qu'en France et cinq fois moins au Danemark.

Dans tous ces pays les variables n'agissent pas avec la même importance, ni même toujours dans le même sens suivant les pays européens. C'est pourquoi, des résultats complémentaires sont proposés dans ce qui suit au niveau national. On ne présente pas la

régression logistique pour tous les pays, mais seulement pour certains pays caractéristiques. Les pays du sud ont montré une situation homogène tout le long de cette étude, aussi on présente seulement le cas des enfants italiens. On retient la Finlande pour illustrer le cas des pays nordiques, groupe également homogène. On présente enfin les résultats pour le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Allemagne et la France. Les différents tableaux de résultats sont reportés en annexe 10.

a) Italie

La probabilité d'être pauvre pour un enfant vivant dans la situation de référence en Italie est de 12 %. Le taux de pauvreté moyen des enfants dans ce pays est de 22 %.

Le nombre de frères et sœurs a un impact relativement fort, puisqu'un enfant unique a un risque de pauvreté de 7 % alors que pour un enfant ayant au moins deux frères ou sœurs le risque s'élève à 30 %. L'écart de risque entre un enfant unique et un enfant vivant dans une famille nombreuse est ici plus élevé que sur l'ensemble de l'Europe.

Les enfants dont les parents ne travaillent pas sont nettement plus touchés par la pauvreté que les autres : avec un risque de 50 %, on retrouve les ordres de grandeur trouvés au niveau européen. Ceux dont les deux parents travaillent, l'un à temps complet, l'autre à temps partiel ont, comme nous l'avons vu, un risque de pauvreté en dessous du risque moyen : la probabilité de pauvreté estimée est de 6 %.

Enfin, ce sont les enfants dont les parents sont les plus jeunes qui ont le risque de pauvreté le plus élevé, celui-ci s'élève à 28 %.

b) Finlande

Le risque de pauvreté pour un enfant finlandais est toujours faible. Le taux de pauvreté moyen des enfants du pays est de 7 %, et pour un enfant présentant les caractéristiques de la situation de référence, le risque est de 5 %. Il s'élève à 20 % pour des enfants dont les deux parents sont sans emploi. C'est le risque le plus élevé, quand on se ramène pour les autres variables à la situation de référence, mais cette probabilité reste nettement en dessous de celle que l'on retrouve dans les autres pays ou au niveau européen. Dans le cas de familles monoparentales où le parent travaille à temps partiel ou ne travaille pas du tout, la probabilité de pauvreté des enfants est de 17 %.

On ne constate pas de grande différence selon l'âge de l'enfant ; en revanche, les enfants dont les parents ont plus de 50 ans ont un risque de pauvreté de 11 %.

De façon plus surprenante, on ne relève non plus pas de risque de pauvreté accru par la présence de frères et sœurs, contrairement à la majorité des autres pays.

c) Royaume-Uni

La probabilité d'être pauvre pour un enfant vivant dans la situation de référence au Royaume-Uni est de 15 %. Rappelons que le taux de pauvreté générale des enfants dans ce pays est de 25 %.

Le risque de pauvreté augmente quand l'enfant a plus d'un frère ou d'une sœur : la probabilité d'être pauvre pour un enfant unique ou un enfant ayant seulement un frère ou une sœur est de 15 %, elle passe à 34 % lorsque l'enfant a au moins deux frères ou sœurs.

Il existe un fossé important entre les enfants vivant avec des parents qui travaillent à temps complet et ceux dont les parents travaillent à temps partiel ou pas du tout. Pour ces derniers le risque de pauvreté, qu'ils vivent ou non dans une famille monoparentale, atteint ou dépasse 50 %. De nouveau, ceux dont les deux parents travaillent, l'un à temps partiel, l'autre à temps complet, ont le risque de pauvreté le plus faible : seulement 5 %.

L'âge de la personne de référence du ménage influe sur le risque de pauvreté de l'enfant : toutes choses égales par ailleurs, les enfants des familles où la personne de référence a moins de 30 ans ont un risque de pauvreté de 20 % tandis que ceux des familles où la personne de référence a entre 40 et 50 ans ont un risque de 9 %.

d) Irlande

L'influence des divers facteurs en Irlande est assez similaire au Royaume-Uni. Seule différence notable, l'âge de la personne de référence : les enfants issus de ménages où la personne de référence a plus de 50 ans ont un risque de pauvreté largement plus faible que les autres : 5 % contre 13 % (situation de référence).

e) Allemagne

Le risque de pauvreté d'un enfant en Allemagne dans la situation de référence est de 16 %. Le nombre de frères et sœurs joue de façon importante puisque le risque de pauvreté passe de 10 % pour un enfant unique à 25 % pour un enfant ayant au moins deux frères et sœurs. Les enfants des familles monoparentales et ceux où les parents ne travaillent pas ont ici encore les gros risques de pauvreté les plus élevés. L'âge de l'enfant ou de la personne de référence du ménage n'a aucune influence.

f) France

Un enfant français avec les caractéristiques de référence a un risque de pauvreté de 8 % ; l'intensité de pauvreté des enfants est de 18 %. L'enfant sans frère et sœur a un risque inférieur à 6 % tandis que celui qui en a au moins deux a un risque qui atteint 20 %. L'activité et le type du ménage jouent un rôle encore plus fort que dans les autres pays sur le risque de pauvreté : plus de trois enfants sur quatre vivant dans une famille monoparentale où le parent ne travaille pas ou seulement à temps partiel est pauvre. La même situation au niveau de l'activité mais dans une structure de couple conduit à un risque beaucoup plus faible : 40 % si personne ne travaille, 27 % s'il y a un temps partiel. Contrairement à plusieurs autres pays, les enfants des familles où il y a un temps partiel et un temps complet ont un risque de pauvreté non significativement différent de la situation de référence (deux temps complets) et qui correspond à la situation la moins « risquée ». L'âge de l'enfant n'a aucune influence sur sa probabilité de pauvreté. Les enfants dont les parents ont moins de 30 ans ou plus de 50 ans ont un risque d'être pauvre plus important que les autres.

CONCLUSION

La pauvreté en général, et par suite celle des enfants, est complexe à définir car cette notion renvoie à de nombreux indicateurs et exige la mobilisation de données sociales, démographiques, fiscales... De plus, ces notions sont subjectives et suivant le niveau du seuil retenu on peut obtenir des indicateurs de pauvreté plus ou moins importants et des classements entre pays différents.

En outre, on a toujours considéré ici des indicateurs et seuils nationaux ; ces indicateurs sont relatifs, et par exemple un enfant pauvre au Luxembourg, où le niveau de vie est élevé, ne le serait pas forcément dans un autre pays.

On peut néanmoins dégager les enseignements généraux suivant : les enfants sont globalement davantage touchés par la pauvreté que l'ensemble des individus ; le nombre de frères et sœurs de l'enfant, s'il vit avec un ou deux de ses parents et le taux d'activité de ceux-ci, sont des facteurs qui influencent nettement la probabilité de pauvreté d'un enfant.

Par ailleurs, l'impact des transferts sociaux sur la réduction du nombre de pauvres et sur l'intensité de pauvreté, donne une idée de l'implication du pays et de l'ampleur de la politique sociale nationale en faveur des enfants. Cependant des pays peuvent reverser une part importante de transferts en faveur des familles sans pour autant présenter un taux de pauvreté faible. Cela dépend du niveau de vie initial et en particulier au Royaume-Uni, le taux de pauvreté des enfants reste le plus fort d'Europe malgré des efforts financiers importants.

Plusieurs groupes de pays se dégagent suite à ces constatations : les pays du sud, les pays nordiques, les pays anglo-saxons et les pays d'Europe continentale, dont la situation est plus intermédiaire.

Le groupe des pays du sud se caractérise par des montants de transferts sociaux peu élevés et par suite par de faibles évolutions des taux et des intensités de pauvreté de l'ensemble de la population et des enfants en particulier. L'évolution des indicateurs de pauvreté est certes réduite mais les niveaux initiaux sont en général parmi les plus faibles d'Europe. Ceci est notamment la conséquence d'une solidarité familiale plus marquée dans ces pays, en particulier en faveur des familles monoparentales, fréquemment hébergées, et des jeunes qui quittent plus tardivement le foyer parental. Dans ces pays, les enfants sont globalement plus touchés par la pauvreté que l'ensemble de la population.

Dans le second groupe, les transferts sociaux sont très généreux, pour tous les types de ménages, en particulier en faveur des enfants, qui après transferts ont, contrairement aux autres pays, un niveau de vie similaire à l'ensemble de la population et des taux de pauvreté plus faibles. Tant au niveau des enfants que sur l'ensemble des individus, les pays nordiques se singularisent par des taux de pauvreté très faibles.

Les pays anglo-saxons présentent une forte redistribution verticale en faveur des enfants les plus pauvres, qui provient majoritairement des transferts sociaux autres que les prestations familiales. Ils consacrent une aide importante, notamment en Irlande, aux enfants vivant dans des familles monoparentales : la part des transferts sociaux représente plus de 50 % du niveau de vie final de ses enfants. La part des prestations familiales dans le PIB et l'importance en volume des transferts sociaux en général en faveur des enfants sont plus importants que la

moyenne européenne et cependant les taux de pauvreté des enfants dans ces pays (au seuil à 60 %) sont les plus élevés des pays étudiés.

Le dernier groupe de pays correspondant aux pays d'Europe continentale se situe dans une position intermédiaire par rapport aux autres groupes.

Certaines limites ont été rencontrées dans cette étude du fait des données du Panel communautaire des ménages, en particulier en ce qui concerne les revenus. Les revenus initiaux sur lesquels nous avons travaillé ici sont nets d'impôt, ce qui élimine une partie de l'aide consentie par les pays pour un certain nombre de ménages et d'enfants.

Par ailleurs, l'étude porte sur les enfants à partir du Panel européen des ménages et donc ne prend pas du tout en considération les enfants qui ne vivent pas au sein de ménages ; en particulier les enfants en foyer ou en errance. De plus, la définition de l'enfant retenue comporte une part d'arbitraire. Une autre définition pourrait conduire à quelques modifications.

Cette étude n'a considéré que la dimension monétaire de la pauvreté. On pourrait envisager de poursuivre en examinant les conditions de vie des enfants ou la perception qu'ont les individus de leur situation de pauvreté. Il pourrait également être intéressant d'étudier le problème dans la durée, à travers notamment les données de panel mais aussi sur le long terme pour examiner le phénomène de piège à pauvreté, étudier les flux d'enfants pauvres suite aux politiques familiales mises en place, et le devenir de ces enfants pauvres à l'âge adulte.

Bibliographie

- S. Le Minez, B. Lhommeau, M. Pucci, *L'impact des prestations familiales sur le revenu des ménages en 2001*, Études et Résultats, n° 174, mai 2002, DREES.
- Ph. Montigny, J.-M. Saunier, *L'impact des prestations familiales sur le niveau de vie des familles avec enfants dans l'Union européenne*, Solidarité-santé n°2 et 3, avril-septembre 1998, DREES.
- N. Herpin, D. Verger, *Économie et Statistiques*, n° 308-309-310, INSEE.
- Ph. Montigny, J.-M. Saunier, *Les dépenses liées à la famille au sein de l'Union européenne*, Solidarité santé n°2 et 3, avril-septembre 1998, DREES.
- O. Ekert-Jaffe, Ph. Montigny, J.-M. Saunier, *La protection sociale dans les pays de l'Union européenne*, INED.
- P. Strobel, *aides aux familles et redistribution verticale : les apports des recherches comparatives en Europe*, n° 2 et 3 de solidarité santé, avril-septembre 1998, DREES.
- B. Jeandidier, E. Albiser, *Dans quelle mesure les transferts de politique familiale et d'aide sociale réduisent-ils l'intensité de la pauvreté des enfants de manière équitable ? Une comparaison France – Grande-Bretagne – Luxembourg – États-Unis* E`S-ADEPS, CNRS et Université de Nancy 2.
- M. Cohen-Solal, C. Loisy, *Transferts sociaux et pauvreté en Europe*, Études et Résultats n°104, DREES.
- M. Cohen-Solal, *Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'Union européenne*, statistiques en bref thème 3, Eurostat.
- C. Chambaz, *Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples*, Études et Résultats n°66, DREES.
- H. Immervoll, H. Sutherland, K. de Vos, *Child poverty and child benefits in the European union*, Euromod, Working Paper Series, Février 2000.
- B. Bradbury, S. Jenkins, J. Micklewright, *The dynamics of child poverty in industrialized countries*.
- D. Piachaud, H. Sutherland, *How effective is the british government's attempt to reduce child poverty ?*, Case Paper 38, London School of Economics.
- K. Forsséen, *Child poverty in the nordic countries*, Departement of social policy working papers

ANNEXES

Annexe1 : Effectifs des différents type de ménages suivant les pays	61
Annexe 2 : Pauvreté des ménages avec enfants	63
Annexe 3 : Répartition des ménages suivant le nombre d'enfants.....	69
Annexe 4 : Taux de pauvreté des ménages selon le nombre d'enfants et le pays.....	71
Annexe 5 : Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins dans les différents pays du panel suivant le type de ménages dans lequel ils vivent.....	73
Annexe 6 : Répartition des enfants par quartiles suivant leur configuration familiale	87
Annexe 7: Indicateurs de pauvreté au seuil à 50%	89
Annexe 8 : Caractéristiques des enfants pauvres au seuil à 50%:	91
Annexe 9 : Résultat de la régression logistique au seuil à 50%.....	93
Annexe 10 : Résultats des régression logistiques effectuées par pays au seuil à 60%	95

Annexe 1

Effectifs des différents type de ménages suivant les pays

Tableau 3 – Effectifs des différents types de ménages

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK
Couple avec 1 enfant	4490678	277531	559850	524573	20995	3045326	2607888	133719	4047118	595569	2379364	647385	432417	239686
Couple avec 2 enfants	3664264	267743	882657	500438	20466	2895239	2764826	157673	2974978	627280	2202037	510407	420195	252833
Couple avec 3 enfants ou+	1290077	105744	416268	234052	9457	1470046	1151658	180085	820648	142469	644119	175949	111344	129688
Famille monoparentale	1343590	98457	180050	198987	3147	907934	1789884	53533	446953	75480	168104	112522	118657	138107
Ménage complexe	782304	20319	71628	95056	9461	425821	613637	52388	1212974	277889	1171543	344269	212498	34467
Ménage sans enfant	25030087	1626143	4490546	2562703	99086	14706459	15042108	582658	11775829	2034426	5630446	1512568	1864322	1495319
Ensemble des ménages	36601000	2393543	6601000	4115809	162451	23450826	23970000	1160056	21294446	3755250	12195612	3299800	3159433	2290100

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Annexe 2

Pauvreté des ménages avec enfants

La définition de la pauvreté des enfants se faisant par rapport au ménage dans lequel ils vivent, une approche possible consiste à analyser la pauvreté des ménages avec enfants.

1. Taux de pauvreté avant et après transferts

1.1. comparaison de la pauvreté des ménages avec enfants par rapport aux autres ménages

Tableau 1a – Comparaison des taux de pauvreté (seuil 60 %) après transferts selon la présence ou non d'enfants dans le ménage

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Ménage avec enfants (1)	18	5	18	19	22	16	20	22	16	13	13	19	8	21	20
ménage sans enfant (2)	17	19	14	24	14	16	15	14	9	10	13	29	16	18	16
Différence (1-2)	1	-14	4	-5	8	0	5	8	7	3	0	-10	-8	3	4

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES

Après versement des transferts sociaux, les individus qui vivent dans des ménages avec enfants sont généralement plus touchés par la pauvreté que les autres (tableau 1a).

Ceci est vérifié dans l'ensemble des pays, sauf au Danemark, en Finlande, en Grèce et au Portugal où la situation est inversée, ainsi qu'en France et en Autriche, où les transferts rééquilibrent les taux de pauvreté des familles avec enfants par rapport à l'ensemble des ménages.

Ces résultats se retrouvent avec une définition plus restrictive de la pauvreté (tableau 1b) : le Danemark et la Finlande se distinguent toujours par la faiblesse de leurs taux de pauvreté, en particulier dans les ménages avec enfants (inférieure à 5%) ; les pays du sud et le Royaume-Uni sont de nouveau ceux où ces taux sont les plus élevés. L'Irlande, en revanche, a un taux comparativement aux autres pays plus bas :

Tableau 1b – Comparaison des taux de pauvreté (seuil 50 %) après transferts selon la présence ou non d'enfants dans le ménage

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Ménage avec enfants (1)	11	3	13	11	14	9	10	14	7	8	7	13	4	15	11
Ménage sans enfant (2)	10	10	10	18	6	9	5	9	4	6	6	19	10	11	10
Différence (1-2)	1	-7	3	-7	8	0	5	5	3	2	1	-6	-6	4	1

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague3 (revenus 1995), exploitation DREES

Un enfant est donc en général plus exposé au risque de vivre dans un ménage pauvre qu'un adulte.

Tableau 2 – Comparaison des diminutions de taux de pauvreté suite aux transferts selon la présence ou non d'enfants dans le ménage (seuil 60 %)

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Ménage avec enfants (1)	45	79	31	10	24	48	44	12	52	50	55	24	78	38	49
Ménage sans enfant (2)	26	47	30	8	39	27	44	18	36	52	24	15	48	42	33
Différence (1-2)	19	32	1	2	-15	21	0	-6	16	-2	32	9	30	-4	16

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES

Lecture : Après perception des transferts sociaux, la pauvreté en Belgique diminue de 45 % du niveau initial pour les ménages avec enfants et de 26 % pour les ménages sans enfants, soit une différence de 19 points.

La diminution du taux de pauvreté après perception des transferts sociaux est pourtant plus marquée pour les ménages avec enfants, en particulier dans les pays du nord de l'Europe (Danemark, Finlande ainsi que l'Autriche) (tableau 2). Dans les pays du sud et anglo-saxons, la différence est moins importante, voire plus avantageuse pour les ménages sans enfants.

1.2. par rapport au type de ménage

Tableau 3a – Taux de pauvreté (seuil de 60 %) après transferts selon le type de ménage

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	12	4	12	14	15	10	8	17	9	10	8	12	9	10	12
Couple avec 2 enfants	15	5	14	17	20	11	12	19	12	10	10	16	6	11	14
Couple avec 3 enfants	24	3	23	21	37	24	26	44	26	15	23	30	7	22	24
Famille monoparentale	30	8	47	28	38	35	48	22	44	36	26	35	11	50	33
Ménage complexe	11	20	24	28	18	22	18	22	14	14	14	21	25	27	20
Ménage sans enfant	17	19	14	24	14	16	15	14	9	10	13	29	16	18	16
Ensemble des ménages	17	11	16	21	19	16	18	19	13	11	13	22	12	19	17

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Lecture : En Belgique, 12 % des individus vivant dans des ménages de type « couple avec un enfant » vivent dans un ménage pauvre après transferts.

Tableau 3b – Taux de pauvreté (seuil de 50 %) après transferts selon le type de ménage

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	8	3	8	9	11	6	4	12	4	8	5	8	4	4	8
Couple avec 2 enfants	10	2	11	10	13	6	7	13	5	6	5	11	4	7	9
Couple avec 3 enfants	17	2	17	13	25	13	11	29	12	8	10	19	4	14	14
Famille monoparentale	16	3	34	23	34	24	27	17	36	14	13	26	7	36	22
Ménage complexe	7	10	15	19	11	13	9	16	5	13	9	15	11	13	13
Ménage sans enfant	10	10	10	18	6	9	5	9	4	6	6	19	10	11	10
Ensemble des ménages	11	6	12	14	12	9	8	13	6	7	6	15	7	12	11

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Les résultats que l'on trouve au niveau des ménages correspondent à ceux dégagés au niveau des enfants. La pauvreté croît avec le nombre d'enfants pour les ménages de type « couple avec enfants » (tableaux 3a et 3b). Les ménages les plus touchés par la pauvreté sont les couples avec trois enfants et plus ainsi que les familles monoparentales.

Tableau 4a – Taux de pauvreté (seuil de 60 %) avant transferts selon le type de ménage

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	18	18	16	15	21	17	17	18	21	21	14	17	28	16	18
Couple avec 2 enfants	28	18	21	18	27	22	20	20	26	21	25	20	30	19	22
Couple avec 3 enfants	43	27	36	24	44	53	43	47	52	30	50	36	44	38	41
Famille monoparentale	62	56	61	31	43	53	78	25	54	67	53	45	60	82	58
Ménage complexe	30	52	36	31	27	37	45	27	28	33	31	29	40	41	31
Ménage sans enfant	23	36	20	26	23	22	27	17	14	21	17	34	31	31	24
Ensemble des ménages	28	30	23	23	26	27	33	21	24	24	24	27	34	32	26

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Lecture : En Belgique, 18 % des individus vivant dans des ménages de type « couple avec un enfant » vivent dans un ménage pauvre avant transferts.

Tableau 4b – Taux de pauvreté (seuil de 50 %) avant transferts selon le type de ménage

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	14	13	11	10	16	12	15	13	8	17	9	11	21	13	13
Couple avec 2 enfants	20	11	15	11	19	15	17	14	14	13	14	15	22	14	15
Couple avec 3 enfants	36	18	27	16	34	43	35	32	42	19	34	27	33	31	31
Famille monoparentale	57	45	58	26	39	48	78	20	45	59	47	35	48	78	52
Ménage complexe	23	47	30	21	19	27	42	20	18	25	21	21	27	35	23
Ménage sans enfant	18	27	14	20	15	16	19	12	10	18	10	25	25	24	18
Ensemble des ménages	22	22	18	16	19	20	27	15	16	18	15	20	27	26	20

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 5 – Diminution du taux de pauvreté selon le type de ménage (seuil de 60 %)

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	33	78	25	7	29	41	53	6	57	52	43	29	68	38	33
Couple avec 2 enfants	46	72	33	6	26	50	40	5	54	52	60	20	80	42	36
Couple avec 3 enfants	44	89	36	13	16	55	40	6	50	50	54	17	84	42	41
Famille monoparentale	52	86	23	10	12	34	38	12	19	46	51	22	82	39	43
Ménage complexe	63	62	33	10	33	41	60	19	50	58	55	28	38	34	35
Ménage sans enfant	26	47	30	8	39	27	44	18	36	52	24	15	48	42	33
Ensemble des ménages	39	63	30	9	27	41	45	10	46	54	46	19	65	41	35

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Dans les pays du sud de l'Europe et en Allemagne, les transferts conduisent à une diminution de moins d'un tiers de la pauvreté (tableau 5). Une diminution sur l'ensemble des ménages voisine entre deux pays peut révéler des disparités au niveau des types de ménages: par exemple en Espagne, les couples avec trois enfants et plus enregistrent, avec les familles monoparentales, la baisse du taux de pauvreté après les transferts la plus faible alors qu'en Allemagne, où la diminution globale est proche, les individus vivant dans ce type de ménages connaissent la plus forte réduction de pauvreté après versement des transferts sociaux.

En revanche, en Finlande, la baisse du taux de pauvreté induite par les transferts sociaux atteint les deux tiers du niveau initial de pauvreté. Cette baisse est également importante au Danemark (63 %). Elle atteint ou dépasse les 40 % aux Pays-Bas, au Luxembourg, en France, au Royaume-Uni, en Irlande et en Autriche.

Les faibles taux de pauvreté finaux du Danemark et de la Finlande peuvent être attribués à la performance des transferts sociaux. En Autriche et au Luxembourg, en revanche, la diminution apportée par les transferts est plus réduite (46 %) alors que les taux de pauvreté finaux sont parmi les plus faibles. Cela vient du fait que les taux initiaux sont eux-mêmes peu élevés. En Italie, le taux de pauvreté final est parmi les plus élevés alors qu'initialement il est le plus bas d'Europe. Cette différence est la conséquence du faible impact des transferts sociaux : ceux-ci conduisent à une baisse de seulement 10% du taux de pauvreté.

On constate, par ailleurs, que dans les pays où le taux de pauvreté est le plus élevé après les transferts, c'est à dire dans les pays du sud de l'Europe ainsi qu'en Irlande (avec le seuil de 60 %) et au Royaume-Uni, les familles avec enfants ne bénéficient dans leur ensemble pas plus que les autres des redistributions sociales : en effet, les diminutions des taux de pauvreté des ménages sans enfants sont plus fortes ou voisines de la variation moyenne du pays. Au contraire, dans tous les autres pays, les transferts sociaux ont plus d'effet sur la baisse du nombre de pauvres parmi les ménages avec enfants.

Avec le seuil de 50 %, les baisses de taux de pauvreté suite aux transferts conduisent à des résultats d'ampleur globalement plus importante (tableau 5b). Dans l'ensemble de l'Europe, la baisse de la pauvreté grâce aux transferts sociaux est plus forte de 10 points qu'avec le seuil de 60 %. En Irlande, par exemple, les transferts apparaissent beaucoup plus performants : avec le seuil de 50 %, la baisse de pauvreté induite par les transferts atteint 70 % du niveau initial alors qu'elle n'est que de 45 % avec le seuil de 60 %. On atteint ainsi un écart de 25 points, contre 10 en moyenne sur l'Europe.

Tableau 5b – Diminution du taux de pauvreté selon le type de ménage (seuil 50 %)

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	43	77	27	10	31	50	73	8	50	53	44	27	81	69	38
Couple avec 2 enfants	50	82	27	9	32	60	59	7	64	54	64	27	82	50	40
Couple avec 3 enfants	53	89	37	19	26	70	69	9	71	58	71	30	88	55	55
Famille monoparentale	72	93	41	12	13	50	65	15	20	76	72	26	85	54	58
Ménage complexe	70	79	50	10	42	52	79	20	72	48	57	29	59	63	43
Ménage sans enfant	44	63	29	10	60	44	74	25	60	67	40	24	60	54	44
Ensemble des ménages	50	73	33	13	37	55	70	13	63	61	60	25	74	54	45

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

La diminution du taux de pauvreté des individus vivant dans des ménages sans enfant est inférieure à la baisse moyenne, sauf en Italie, en Espagne, et de façon moindre au Royaume-Uni.

Les transferts sociaux ont au niveau européen un impact plus important sur la diminution du taux de pauvreté des ménages avec enfants, et plus particulièrement des familles monoparentales et des couples avec trois enfants et plus.

Cependant, dans la moitié des pays, et notamment en France, les transferts sociaux ont moins d'impact sur la pauvreté des familles monoparentales que sur la pauvreté moyenne de l'ensemble de la population.

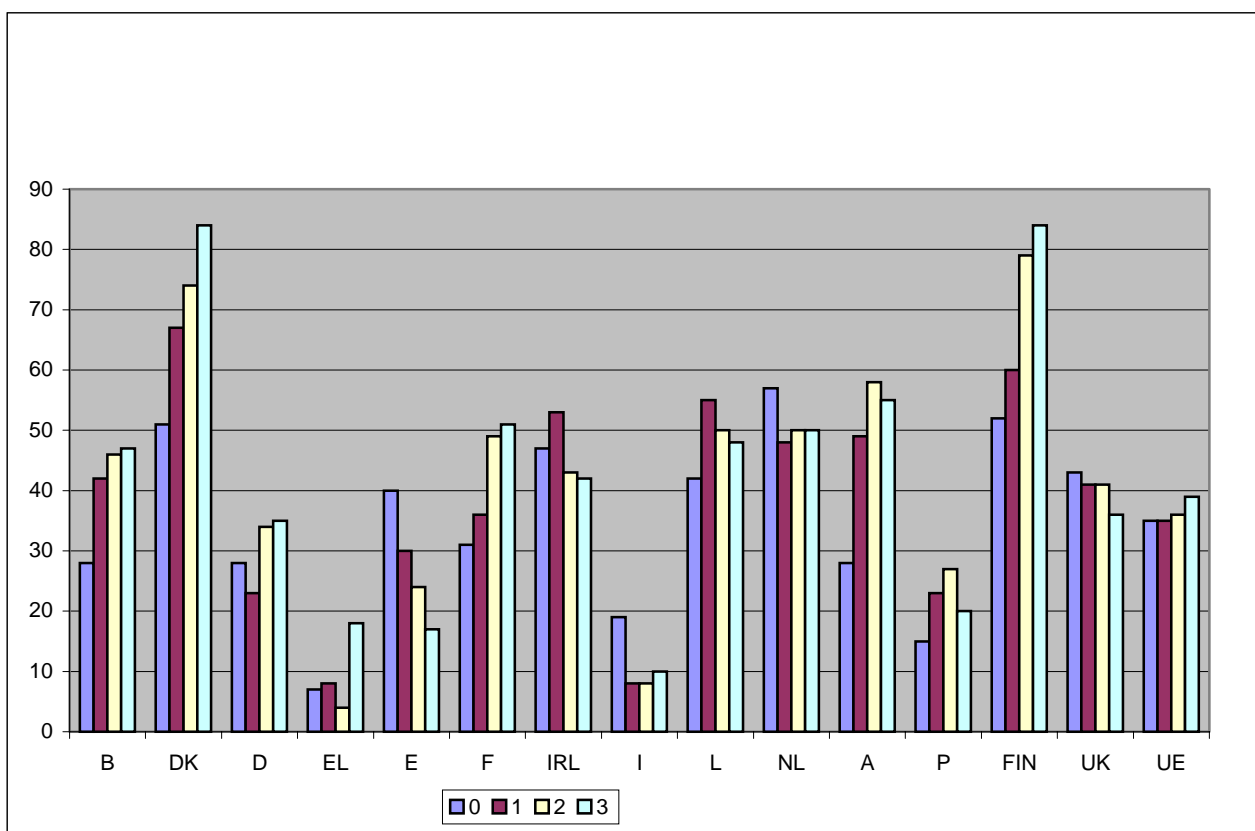
La variation des taux de pauvreté après perception des transferts sociaux selon le type de ménage n'est pas toujours facile à interpréter dans la mesure où certains regroupements de ménages, dans la nomenclature, peuvent en fait correspondre à des structures différentes, notamment par rapport au nombre d'enfants dans les familles monoparentales et complexes.

De plus, une diminution forte du taux de pauvreté d'un type de ménage peut trouver son explication dans une forte redistribution en faveur de ces ménages mais peut aussi provenir du fait que leurs revenus avant transferts sont peu éloignés du seuil de pauvreté et qu'un faible revenu social peut permettre à un grand nombre d'entre eux de passer au-dessus du seuil.

1.3. Par rapport au nombre d'enfants présents dans les ménages

La nomenclature des ménages utilisée précédemment ne met pas en évidence le nombre d'enfants vivant dans les ménages considérés, notamment pour les familles monoparentales ou les ménages complexes du fait des agrégations de sous catégories de ménages (annexe 3 pour la répartition des ménages suivant le nombre d'enfants). En classant les individus selon le nombre d'enfants du ménage dans lequel ils vivent, on calcule des taux de pauvreté directement liés à leur nombre (graphique 1 et annexe 4 pour les tableaux) :

Graphique 1 – Importance de la diminution du taux de pauvreté selon le nombre d'enfants des ménages en % du niveau initial (seuil 60 %)



Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Lecture : Il s'agit de la diminution de la pauvreté grâce aux transferts. En Belgique, la baisse du taux de pauvreté des individus vivant dans des ménages avec trois enfants et plus est de 47% de la pauvreté initiale.

Suivant l'impact des transferts sociaux dans la réduction du taux de pauvreté en fonction du nombre d'enfants du ménage on dégage plusieurs groupes de pays (graphique 2).

Tout d'abord, au Danemark, en Belgique, en France et en Finlande, plus les familles comptent un nombre important d'enfants, plus leur propension à sortir de la pauvreté suite aux versements des transferts est importante.

Aux Pays-Bas, en Allemagne, au Luxembourg, au Royaume-Uni et en Irlande, on n'observe pas de différence significative d'évolution du taux de pauvreté entre les ménages selon le nombre d'enfants. Dans ces trois derniers pays, on observe une diminution de la pauvreté légèrement plus forte pour les individus vivant dans des ménages avec un seul enfant par rapport à ceux des ménages avec deux enfants et plus. Une explication à cela peut être que la pauvreté avant transferts des ménages avec un enfant est moins aiguë que celle avec deux ou trois enfants et plus et, de ce fait, l'apport des transferts sociaux, même faible, peut être suffisant pour passer au-dessus du seuil et sortir de la pauvreté.

Enfin, dans les pays du Sud, le taux de pauvreté baisse d'avantage pour les individus de certains ménages grâce aux transferts mais contrairement au premier groupe ce ne sont pas les ménages avec le plus grand nombre d'enfants qui sont le plus concernés : en Italie par exemple, les premiers bénéficiaires de l'effet des transferts sociaux sur la sortie de la pauvreté sont les individus sans enfants. En Espagne, la diminution relative du taux de pauvreté est inversement proportionnelle au nombre d'enfants. On peut y voir la même explication que pour les pays anglophones.

2. Intensité de pauvreté avant et après transferts

Tableau 6a – Intensité de pauvreté (seuil 60 %) suivant les pays avant et après transferts des individus des ménages avec enfants

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Avant	Ménages avec enfants	54	43	48	35	46	42	62	40	35	50	35	42	46	61	47
Transferts	Ensemble de la population	52	47	46	37	45	42	59	40	37	58	35	40	51	54	46
Après	Ménages avec enfants	28	25	34	33	35	23	25	37	21	33	26	39	23	26	32
Transferts	Ensemble de la population	29	25	34	35	32	26	24	36	22	34	26	35	27	26	32

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 6b – Intensité de pauvreté (seuil 50 %) suivant les pays avant et après transferts des individus des ménages avec enfants

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Avant	Ménages avec enfants	58	54	50	39	51	43	63	44	42	67	41	44	54	57	52
Transferts	Ensemble de la population	62	51	57	39	51	45	69	45	40	64	39	48	51	67	51
Après	Ménages avec enfants	25	18	36	36	38	23	30	41	26	45	26	41	20	24	36
Transferts	Ensemble de la population	29	28	34	37	36	27	32	38	28	42	32	37	29	25	32

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Les personnes pauvres vivant dans des ménages avec enfants ne sont globalement pas plus pauvres que la population générale des pauvres. Les écarts d'intensité de pauvreté entre ces deux populations n'excèdent pas 4 points avec le seuil de 60 % (tableau 6a). Les écarts plus forts dans certains pays, comme aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni, avant les transferts, sont nettement amoindris après ceux-ci.

En considérant le seuil de 50 %, des écarts plus importants apparaissent (tableau 6b), notamment au Danemark, où, après transferts, l'intensité de pauvreté des ménages avec enfants est 10 points en dessous de l'intensité nationale et en Finlande où l'écart s'élève à 9 points (20 pour les ménages avec enfants, contre 29 sur l'ensemble). Après transferts, l'intensité de pauvreté européenne moyenne est, avec cette définition plus restrictive de la pauvreté, plus élevée pour les ménages avec enfants que pour l'ensemble de la population.

Annexe 3

Répartition des ménages suivant le nombre d'enfants

Nombre d'enfants	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK
Aucun	65	68	71	61	54	64	53	61	65	69	64	53	67	64
1	14	15	14	16	20	15	13	19	14	10	16	22	13	14
2	14	12	11	19	20	14	16	15	15	15	16	19	14	15
3 et plus	7	5	4	4	6	7	18	5	6	6	4	6	6	7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES

Annexe 4

Taux de pauvreté des ménages selon le nombre d'enfants et le pays

- au seuil de 60%

Tableau 1 – Taux de pauvreté (en % de la population) après transferts selon le nombre d'enfants et le pays

Nombre d'enfants	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
0	16	17	14	23	13	14	14	14	8	9	12	27	14	17	15
1	13	9	17	16	17	14	13	18	10	15	9	15	15	17	15
2	17	6	17	20	21	13	15	19	15	12	12	16	7	17	16
3	26	5	26	25	36	27	27	42	28	17	22	33	7	33	27
Moyenne	17	11	16	21	19	16	18	19	13	11	13	22	12	19	17

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 2 – Taux de pauvreté (en % de la population) avant transferts selon le nombre d'enfants et le pays

Nombre d'enfants	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
0	22	35	19	25	21	21	26	17	14	20	17	31	30	29	23
1	22	27	22	17	24	22	28	20	22	28	18	19	37	29	23
2	32	22	25	21	27	25	26	21	29	24	29	22	34	29	25
3	49	30	40	31	43	55	46	47	53	33	50	41	45	51	44
Moyenne	28	30	23	23	26	27	33	21	24	24	24	27	34	32	26

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 3 - Diminution en % du niveau initial suite aux transferts

Nombre d'enfants	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
0	28	51	28	7	40	31	47	19	42	57	28	15	52	43	35
1	42	67	23	8	30	36	53	8	55	48	49	23	60	41	35
2	46	74	34	4	24	49	43	8	50	50	58	27	79	41	36
3	47	84	35	18	17	51	42	10	48	50	55	20	84	36	39
Moyenne	40	62	29	8	29	42	45	12	48	52	48	20	66	41	35

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

- au seuil de 50%

Tableau 4 – Taux de pauvreté (en % de la population) après transferts selon le nombre d'enfants et le pays

Nombre d'enfants	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
0	10	9	10	17	6	8	5	9	4	6	6	17	9	10	9
1	8	6	11	10	12	8	6	13	4	11	6	10	8	9	10
2	12	3	13	13	13	8	8	13	7	6	6	12	4	12	10
3	17	3	20	17	25	15	13	29	13	8	13	23	4	21	16
Moyenne	11	6	12	14	12	9	8	13	6	7	6	15	7	12	11

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 5 – Taux de pauvreté (en % de la population) avant transferts selon le nombre d'enfants et le pays

nombre d'enfants	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
0	17	25	14	19	14	15	18	12	9	17	9	23	23	23	17
1	17	21	17	12	18	16	25	15	12	24	13	13	30	25	18
2	24	15	20	13	20	18	23	15	16	16	18	17	25	23	18
3	39	21	32	20	33	45	39	32	42	21	33	29	35	44	34
Moyenne	22	22	18	16	19	20	27	15	16	18	15	20	27	26	20

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 6 – Diminution du taux de pauvreté (en % de la population) suite aux transferts en % du niveau initial

Nombre d'enfants	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
0	44	64	31	12	57	43	74	25	55	68	42	24	63	55	45
1	55	74	36	12	35	47	75	9	64	54	58	24	72	63	44
2	52	79	35	4	33	57	64	12	60	60	67	30	82	50	45
3	57	86	39	14	25	68	68	9	69	63	61	23	89	53	52
Moyenne	51	71	34	10	38	55	69	15	63	63	57	25	75	55	46

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Annexe 5

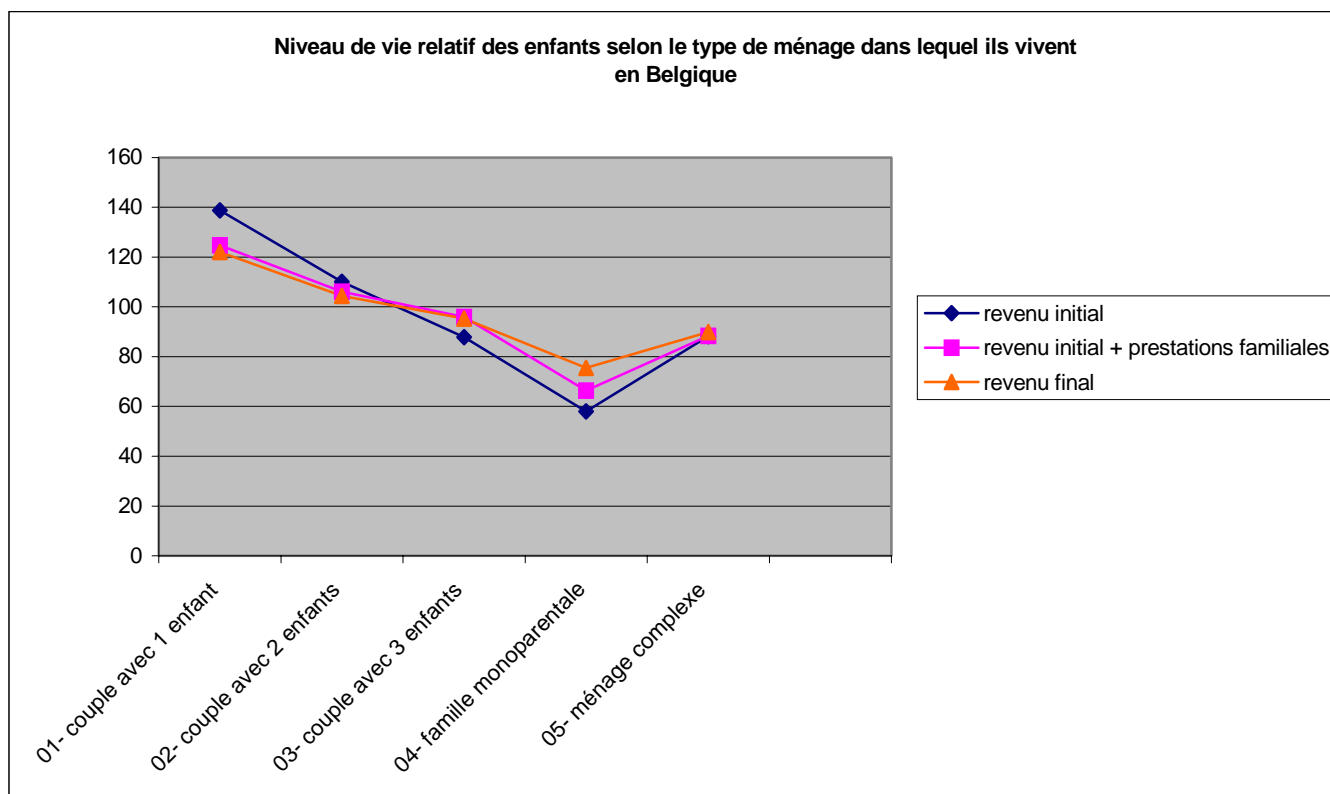
Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins dans les différents pays du panel suivant le type de ménages dans lequel ils vivent

Les niveaux de vie sont ramenés en base 100. L'indice 100 correspond, au niveau national, au revenu considéré moyen des enfants.

Tableau 1 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts en Belgique

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
Couple avec 1 enfant	139	125	122	-12
Couple avec 2 enfants	110	106	104	-5
Couple avec 3 enfants ou +	88	96	95	9
Famille monoparentale	58	66	75	30
ménage complexe	88	88	90	2

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

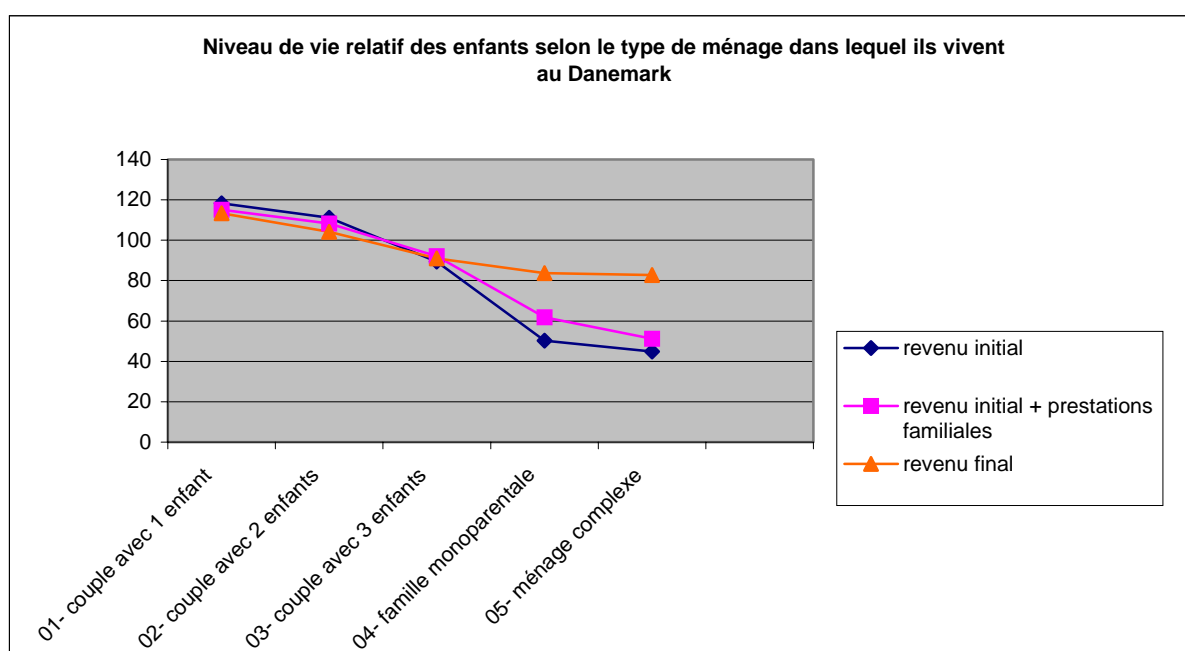


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 2 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts au Danemark

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
Couple avec 1 enfant	118	115	113	-4
Couple avec 2 enfants	111	108	104	-6
Couple avec 3 enfants ou+	89	92	91	2
Famille monoparentale	50	62	84	66
Ménage complexe	45	51	83	85

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

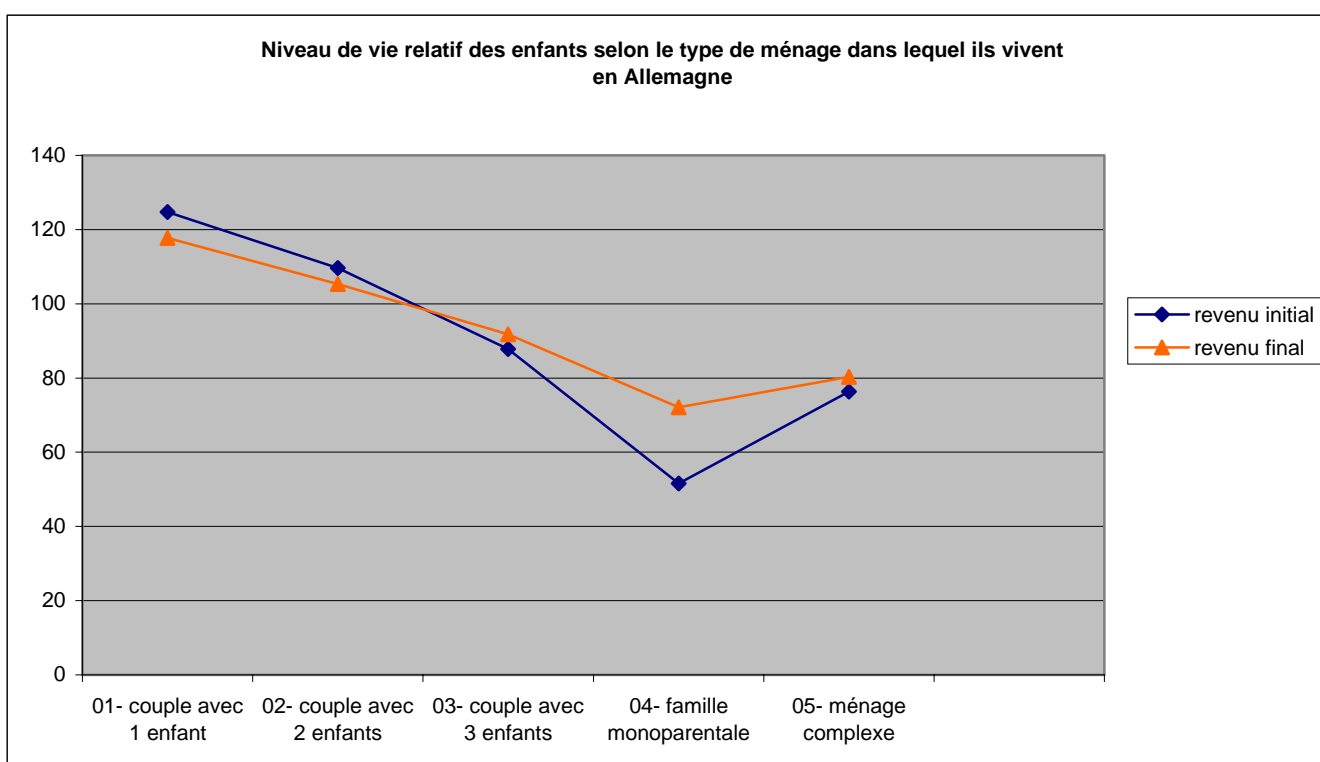


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague3 (revenus 1995), exploitation DREES

Tableau 3 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts en Allemagne

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
Couple avec 1 enfant	125	.	118	-6
Couple avec 2 enfants	110	.	105	-4
Couple avec 3 enfants ou +	88	.	92	4
Famille monoparentale	52	.	72	40
Ménage complexe	76	.	80	5

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

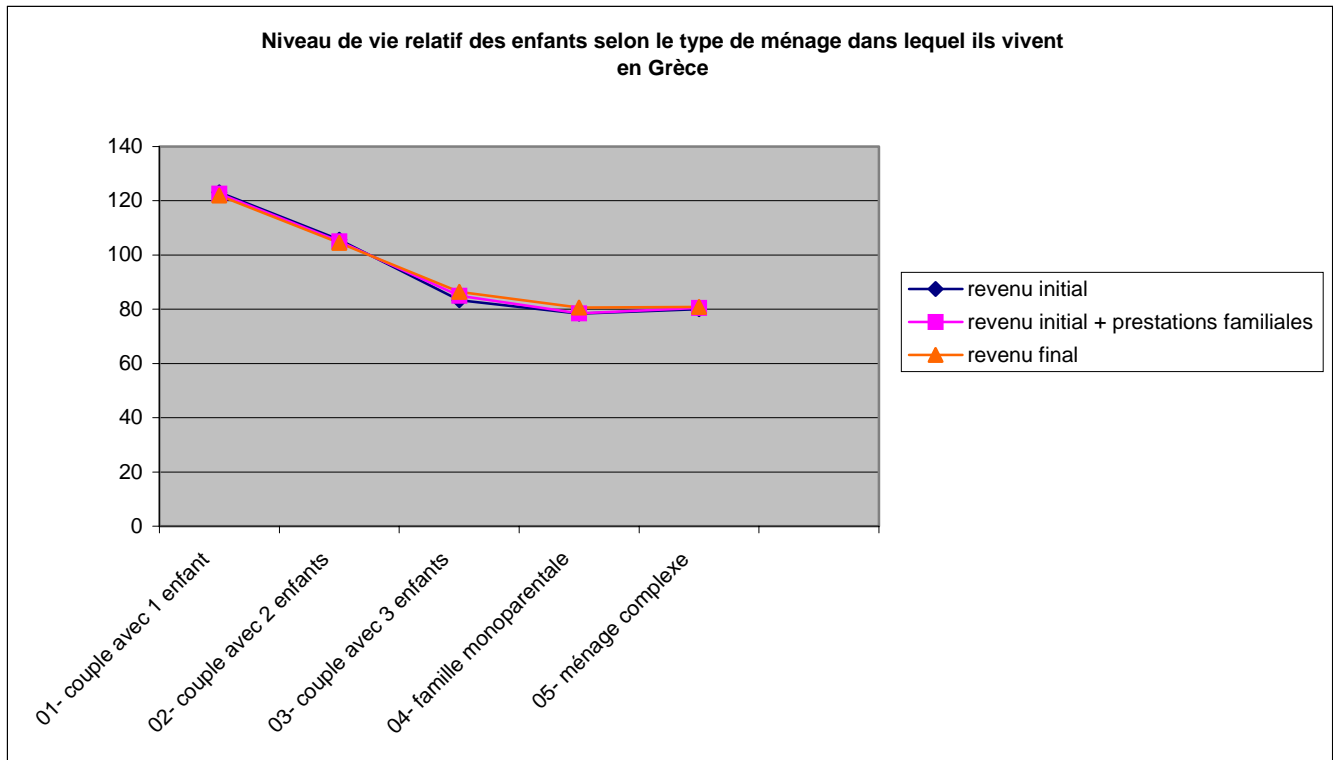


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 4 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts en Grèce

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
couple avec 1 enfant	123	123	122	-1
couple avec 2 enfants	106	105	105	-1
couple avec 3 enfants ou +	83	85	86	4
famille monoparentale	78	78	81	3
ménage complexe	80	81	81	1

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

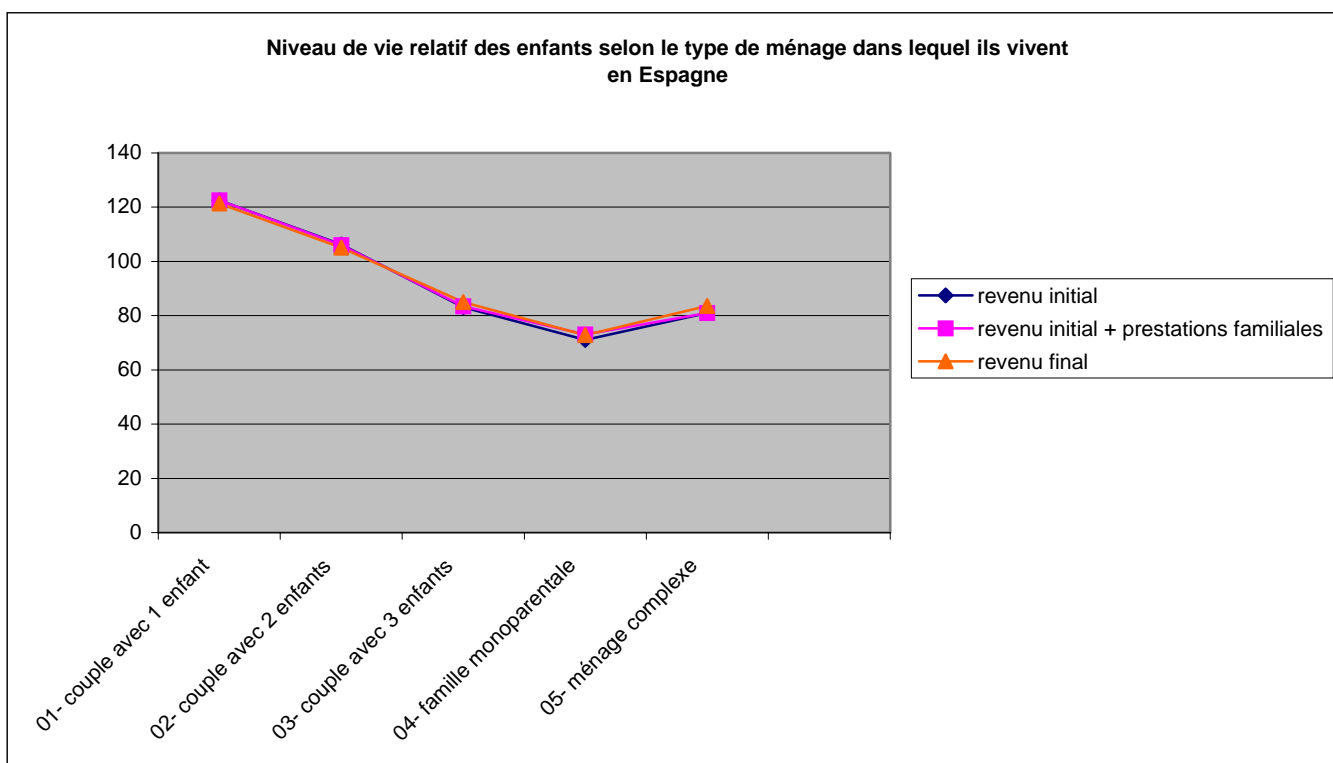


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 5 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts en Espagne

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
couple avec 1 enfant	123	122	121	-1
couple avec 2 enfants	106	106	105	-1
couple avec 3 enfants ou +	83	83	85	2
famille monoparentale	71	73	73	3
ménage complexe	81	81	84	3

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

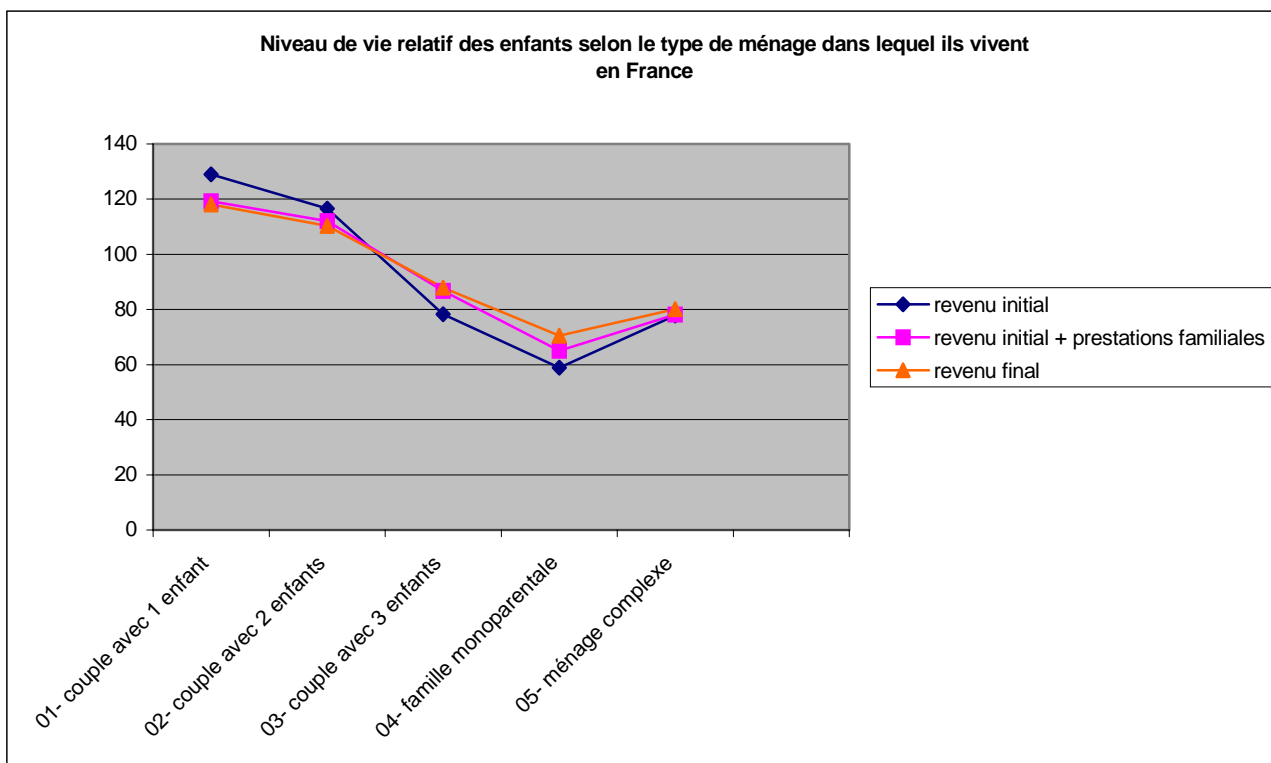


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague3 (revenus 1995), exploitation DREES

Tableau 6 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts en France

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
couple avec 1 enfant	129	119	118	-8
couple avec 2 enfants	117	112	110	-5
couple avec 3 enfants ou +	78	87	88	12
famille monoparentale	59	65	70	20
ménage complexe	78	78	80	3

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

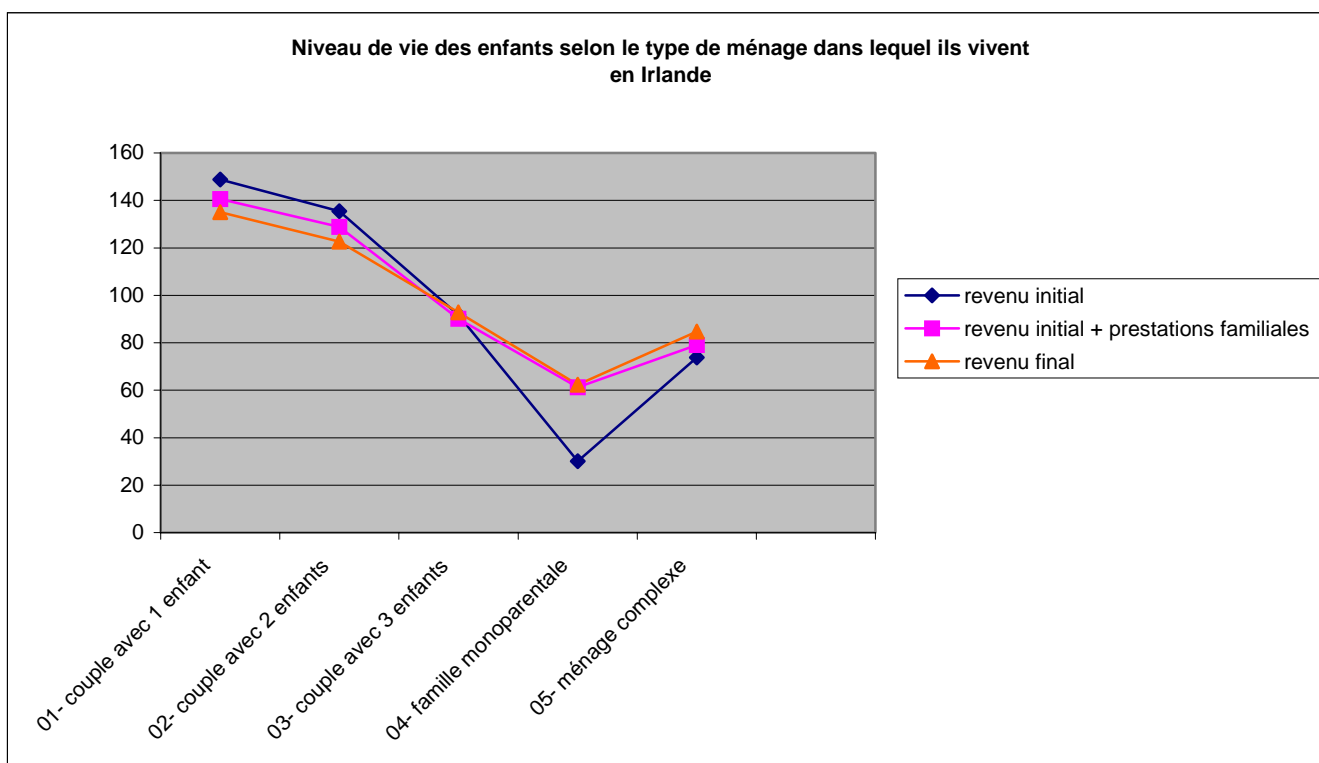


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 7 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts en Irlande

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
Couple avec 1 enfant	149	141	135	-9
Couple avec 2 enfants	136	129	123	-9
Couple avec 3 enfants ou +	92	90	93	1
Famille monoparentale	30	61	62	107
Ménage complexe	74	79	85	15

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

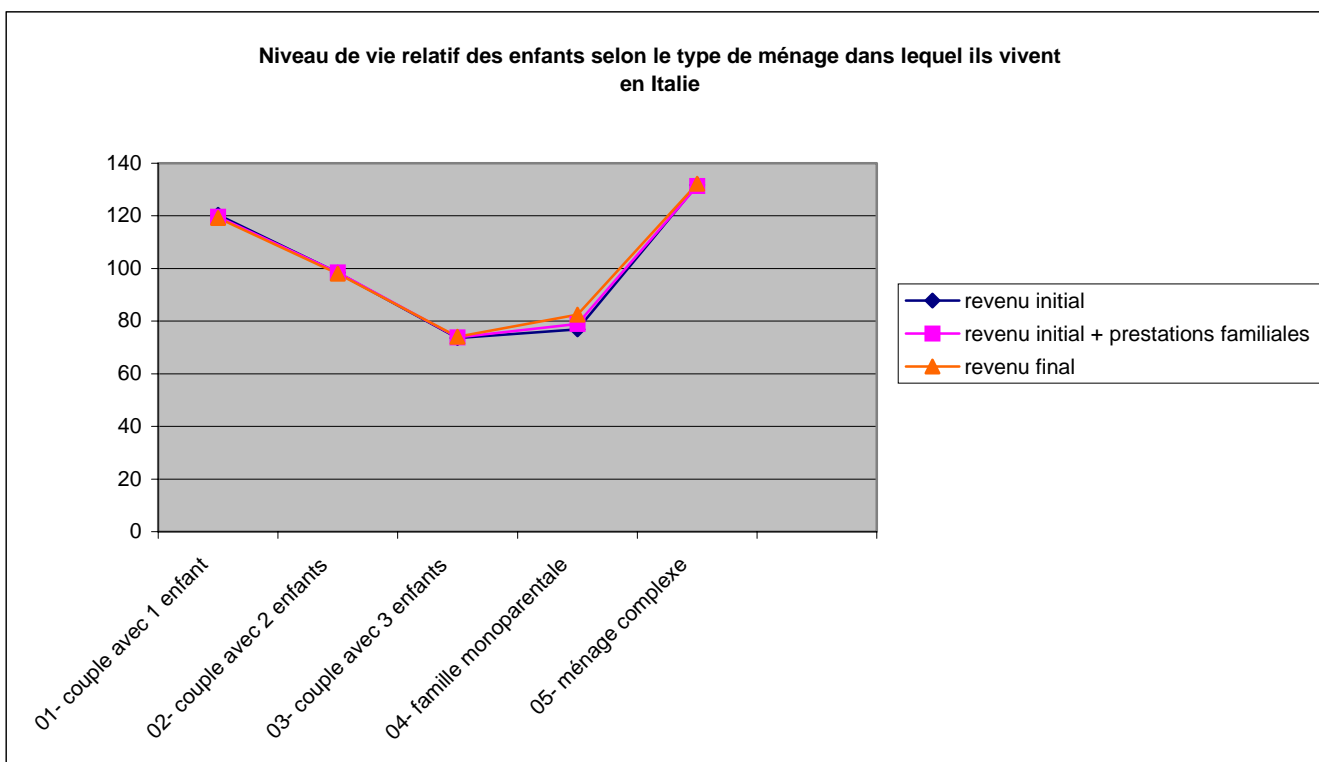


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 8 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts en Italie

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
Couple avec 1 enfant	120	120	119	-1
Couple avec 2 enfants	98	98	98	0
Couple avec 3 enfants ou+	74	74	74	1
Famille monoparentale	77	79	82	7
Ménage complexe	132	131	132	0

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

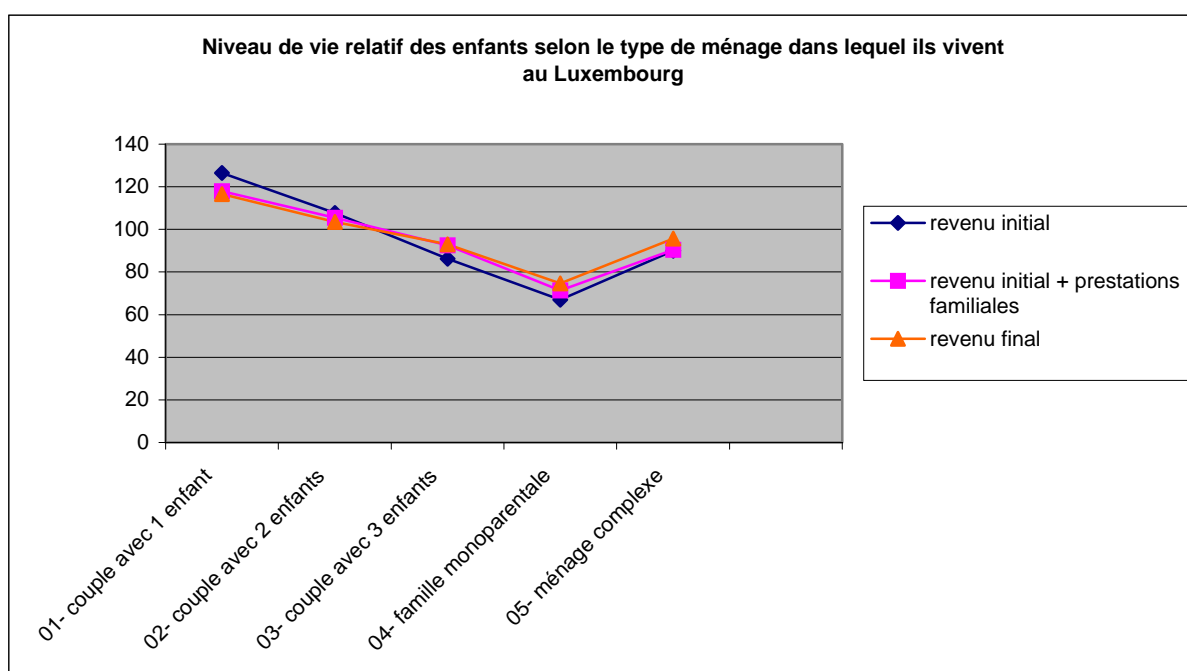


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 9 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts au Luxembourg

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
Couple avec 1 enfant	126	118	117	-8
Couple avec 2 enfants	108	106	104	-4
Couple avec 3 enfants ou +	86	92	93	8
Famille monoparentale	67	71	75	11
Ménage complexe	90	90	96	6

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

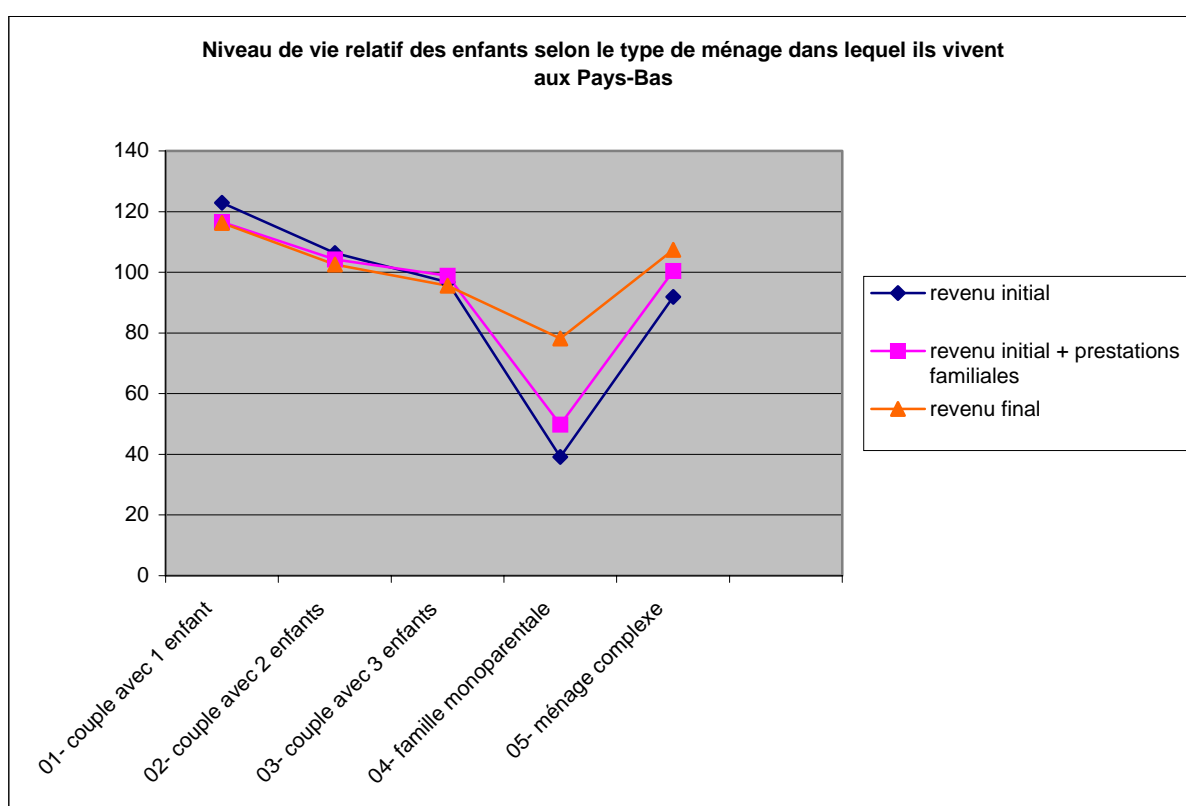


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 10 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts aux Pays-Bas

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
Couple avec 1 enfant	123	117	116	-5
Couple avec 2 enfants	106	104	103	-4
Couple avec 3 enfants ou +	97	99	96	-1
Famille monoparentale	39	50	78	100
Ménage complexe	92	100	107	17

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

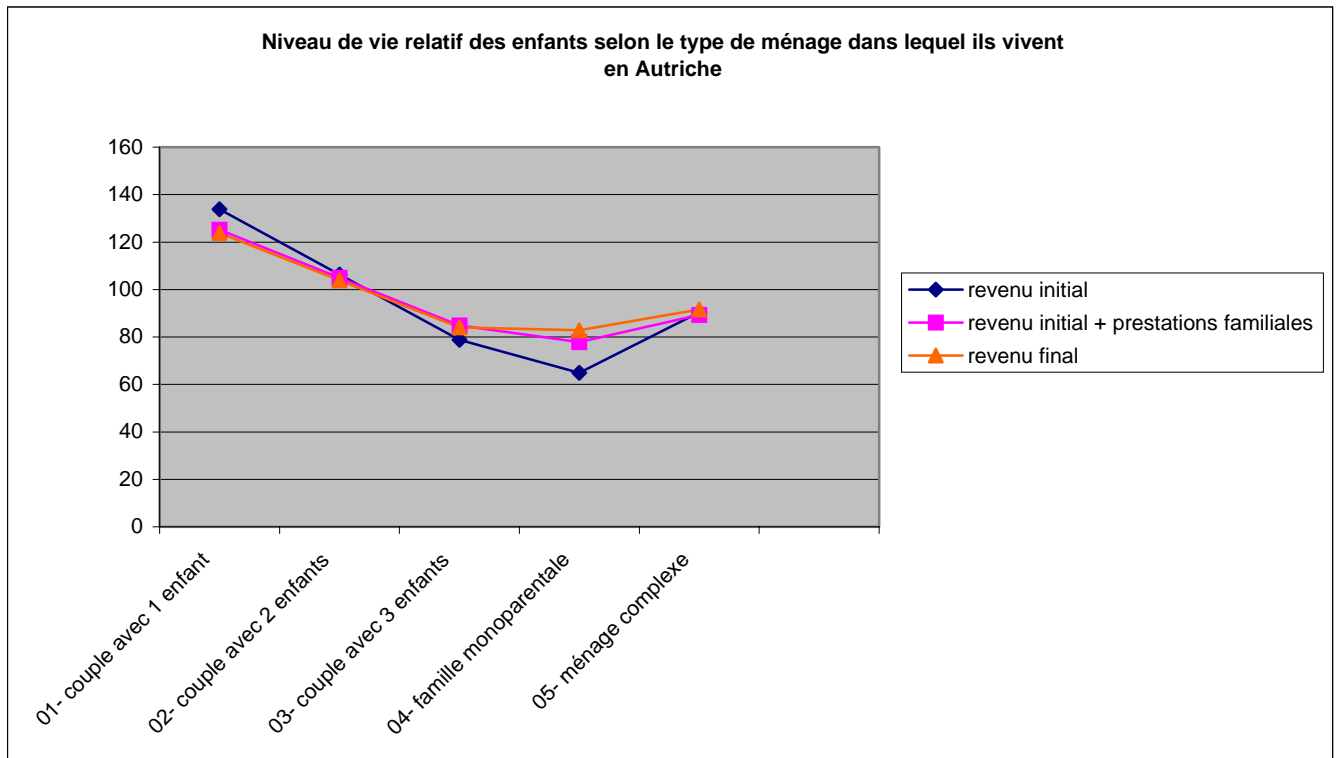


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 11 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts en Autriche

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
Couple avec 1 enfant	134	125	124	-7
Couple avec 2 enfants	106	105	104	-2
Couple avec 3 enfants ou +	79	85	84	7
Famille monoparentale	65	78	83	28
Ménage complexe	90	89	92	1

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

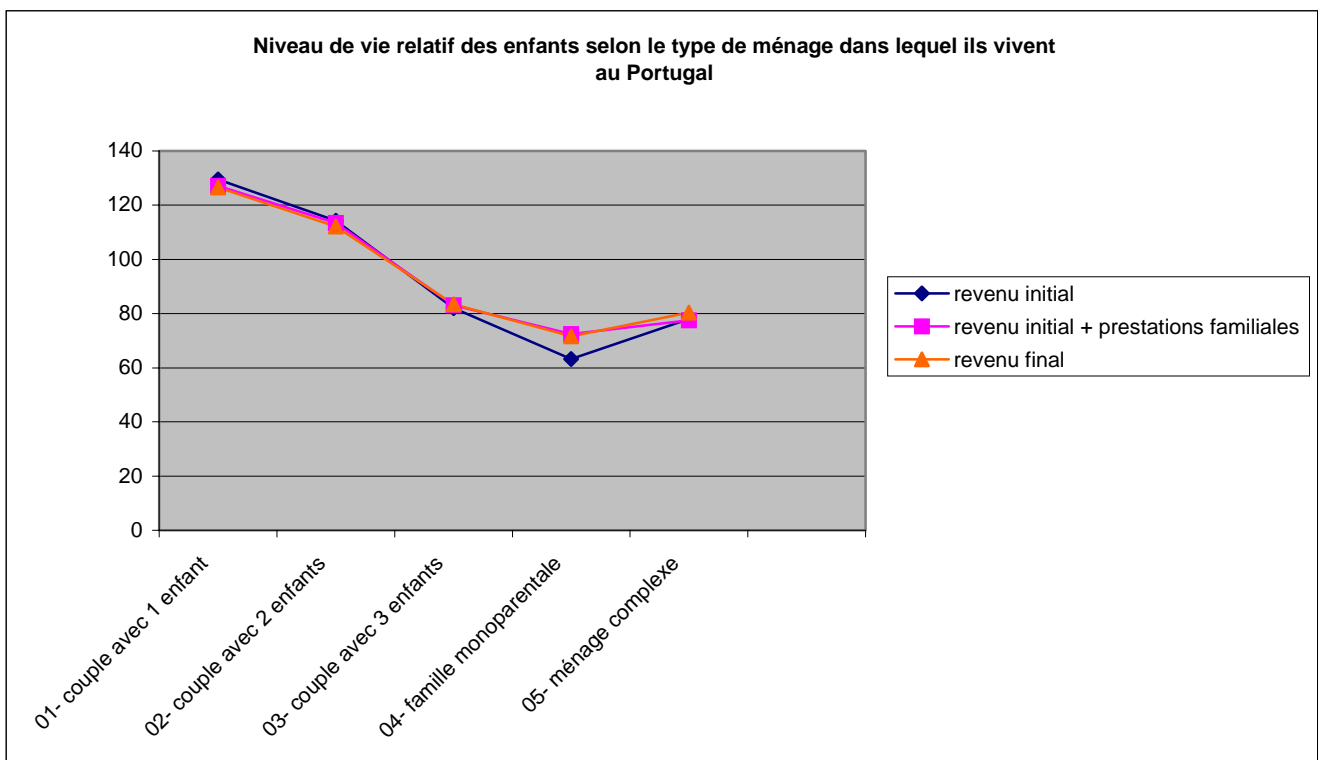


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 12 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts au Portugal

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
Couple avec 1 enfant	129	127	127	-2
Couple avec 2 enfants	114	113	112	-2
Couple avec 3 enfants ou +	82	83	83	2
Famille monoparentale	63	73	72	13
Ménage complexe	78	78	80	3

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

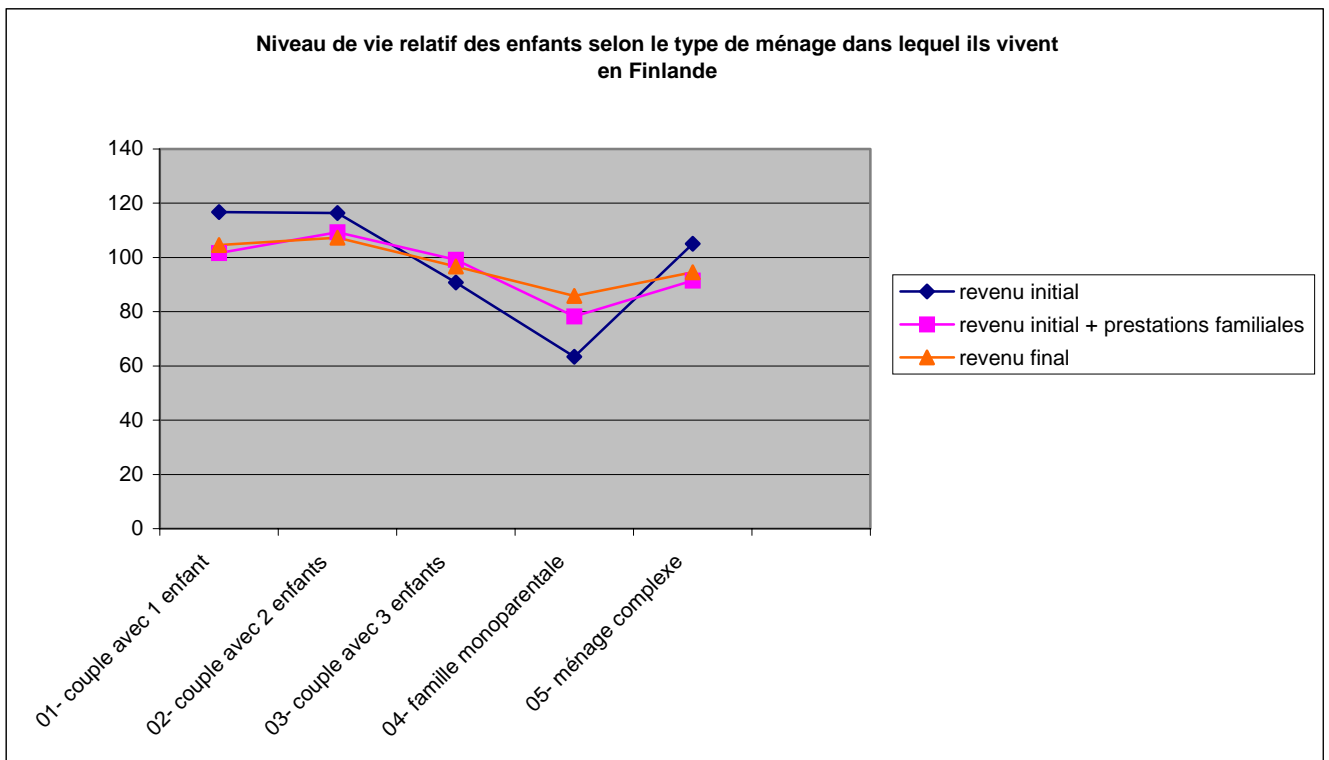


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 13 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts en Finlande

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
Couple avec 1 enfant	117	102	105	-10
Couple avec 2 enfants	116	109	107	-8
Couple avec 3 enfants ou +	91	99	97	6
Famille monoparentale	63	78	86	35
Ménage complexe	105	91	94	-10

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

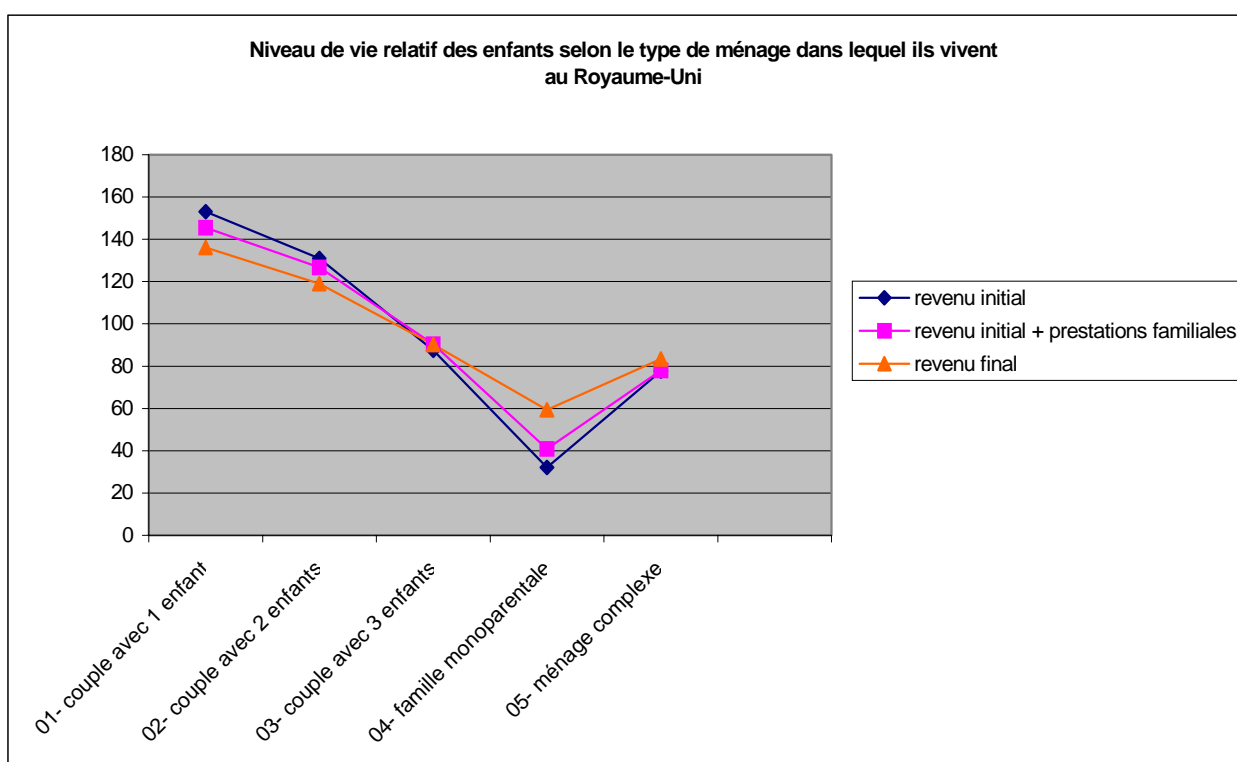


Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 14 – Niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins avant et après transferts au Royaume-Uni

Type de ménage	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final	Évolution en % du revenu initial
Couple avec 1 enfant	153	146	136	-11
Couple avec 2 enfants	131	127	119	-9
Couple avec 3 enfants ou +	88	90	90	3
Famille monoparentale	32	41	59	85
Ménage complexe	78	78	83	8

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.



Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Annexe 6

Répartition des enfants par quartiles suivant leur configuration familiale

Type de ménages	Quartile	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK
Couple avec 1 enfant	1	11	15	12	13	16	12	9	15	12	14	13	10	22	9
	2	20	14	23	20	20	18	15	17	23	13	15	15	19	14
	3	27	28	28	24	32	33	22	25	36	23	27	36	28	30
	4	41	44	38	43	31	37	53	43	29	50	44	39	31	47
	total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Couple avec 2 enfants	1	19	15	18	23	21	14	12	20	21	20	20	17	18	12
	2	21	27	27	23	25	25	16	27	23	24	25	27	25	20
	3	28	29	28	29	26	27	29	30	29	30	28	22	28	32
	4	32	28	27	25	29	33	43	24	27	26	27	34	29	36
	total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Couple avec 3 enfants ou plus	1	30	38	33	25	40	37	30	46	32	28	38	38	27	24
	2	29	30	25	34	22	27	27	26	26	31	30	26	25	32
	3	24	19	22	23	17	21	26	14	18	22	20	24	24	29
	4	17	13	21	17	21	15	17	13	25	18	11	12	24	16
	total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Famille monoparentale	1	46	50	56	40	46	52	48	21	45	59	43	46	41	55
	2	34	23	21	25	22	24	36	38	15	19	24	20	32	34
	3	12	18	13	17	16	16	13	28	28	10	17	28	17	7
	4	8	9	10	18	15	8	3	13	13	11	16	6	11	4
	total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ménage complexe	1	30	45	42	42	25	35	24	29	28	30	27	32	26	42
	2	20	15	25	26	37	35	35	26	36	22	31	32	26	20
	3	36	35	22	17	27	20	25	23	19	14	24	21	28	19
	4	15	5	11	15	12	9	15	22	18	35	18	15	21	19
	total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Annexe 7

Indicateurs de pauvreté au seuil de 50 %

Pauvreté selon le type de ménage dans lequel vivent les enfants

Tableau 1 – Taux de pauvreté des enfants après transferts

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	5	2	6	6	11	4	5	11	5	6	5	7	3	5	7
Couple avec 2 enfants	11	1	12	9	12	5	6	12	4	5	5	11	4	8	8
Couple avec 3 enfants ou plus	16	3	18	13	25	13	11	26	11	8	12	24	3	15	15
Famille monoparentale	17	4	37	31	40	30	24	16	39	13	16	33	6	40	24
Ménage complexe	9	6	15	24	15	17	12	18	4	11	12	20	7	20	17
Moyenne	12	2	15	12	16	10	11	15	8	7	8	17	4	17	12

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 2 – Taux de pauvreté des enfants avant transferts

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	11	15	9	7	15	11	18	12	6	11	10	8	25	13	12
Couple avec 2 enfants	20	11	17	10	18	14	16	13	14	12	15	15	24	14	15
Couple avec 3 enfants ou plus	36	20	28	15	34	44	37	29	41	19	38	31	35	33	32
Famille monoparentale	56	55	67	34	46	56	79	22	46	70	54	44	51	85	58
Ménage complexe	28	68	38	26	24	35	50	21	27	22	24	28	23	49	28
Moyenne	29	19	24	13	22	28	35	17	24	18	23	22	32	35	23

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 3 – Diminution du taux de pauvreté des enfants suite aux transferts

Types de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Couple avec 1 enfant	58	89	38	5	28	61	74	6	19	38	52	16	89	60	44
Couple avec 2 enfants	43	87	31	6	33	63	64	6	72	56	66	24	85	45	43
Couple avec 3 enfants ou plus	56	87	37	11	25	71	69	11	74	56	69	21	90	53	54
Famille monoparentale	70	93	45	7	12	47	70	25	15	81	71	25	89	52	58
Ménage complexe	68	90	60	5	38	52	76	16	86	50	51	28	69	59	40
Moyenne	59	89	38	8	27	64	69	12	67	61	65	23	88	51	48

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Pauvreté selon l'âge des enfants

Tableau 4 – Taux de pauvreté en fonction de l'âge après transferts

Âge	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
[0 ; 3 ans [9	2	15	8	12	8	12	15	10	7	9	13	3	17	10
[3 ; 6 ans [12	2	15	11	15	9	7	12	5	8	6	18	3	14	11
[6 ; 12 ans [10	1	15	13	14	10	9	14	9	7	10	15	3	19	11
[12 ; 16 ans]	17	3	14	14	18	12	14	18	8	7	8	18	5	14	14

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague3 (revenus 1995), exploitation DREES

Tableau 5 – Taux de pauvreté en fonction de l'âge avant transferts

Âge	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
[0 ; 3 ans [19	20	28	9	20	25	28	17	27	12	25	15	39	28	22
[3 ; 6 ans [24	23	24	13	21	27	32	13	16	17	26	23	38	35	23
[6 ; 12 ans [28	18	24	14	21	28	36	16	23	19	23	21	31	39	24
[12 ; 16 ans [37	17	22	15	24	29	38	20	29	20	19	24	23	32	24

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Pauvreté selon l'activité du ménage dans lequel vivent les enfants

Tableau 6 – Taux de pauvreté des enfants suivant l'activité du ménage après transferts

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Aucun	39	13	54	29	38	49	30	46	32	24	12	42	9	44	35
1 temps partiel	14	6	29	31	46	53	8	41	41	13	21	70	16	46	31
1 temps partiel, 1 temps complet	5	0	6	9	6	5	2	3	1	3	4	17	4	3	4
1 temps complet	10	3	15	14	13	10	6	17	8	7	10	25	2	14	12
2 temps complets	5	1	6	6	6	1	2	4	4	9	6	6	3	1	4

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Tableau 7 – Taux de pauvreté des enfants suivant l'activité du ménage avant transferts

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Aucun	85	87	86	30	59	84	89	53	78	80	B	61	87	94	74
1 temps partiel	70	67	63	34	65	86	83	45	81	63	54	79	68	92	67
1 temps partiel, 1 temps complet	8	7	8	9	12	14	4	3	12	5	11	20	17	6	8
1 temps complet	26	34	23	15	17	40	19	18	27	15	30	31	33	26	23
2 temps complets	8	5	11	6	8	5	3	5	8	10	11	9	9	5	7

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Annexe 8

Caractéristiques des enfants pauvres au seuil de 50%

Tableau 1 – Répartition des enfants pauvres et des enfants dans leur ensemble suivant leur âge

	[0 ; 3 ans [[3 ; 6 ans [[6 ; 12 ans [[12 ; 16 ans [
	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble
B	8	12	20	21	32	39	40	28
DK	10	17	20	20	25	35	45	28
D	12	12	16	16	43	42	29	30
EL	10	14	16	17	33	32	41	37
E	11	13	17	17	33	36	40	34
F	11	15	15	17	36	37	38	31
IRL	15	13	12	17	31	36	43	34
I	14	14	13	16	32	35	41	35
L	20	15	13	20	38	37	29	28
NL	12	13	21	18	37	39	30	31
A	16	15	14	18	41	36	29	31
P	9	11	16	14	33	36	41	38
FIN	13	17	16	21	31	33	41	28
UK	16	16	17	20	45	38	22	26

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins pauvres ou dans leur ensemble.

Tableau 2 – Répartition des enfants pauvres et des enfants dans leur ensemble suivant leur nombre de frères et sœurs

	Aucun		1 frère ou sœur		2 frères ou sœurs		3 frères ou sœurs et plus	
	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble
B	7	18	44	44	26	25	22	13
DK	20	23	43	47	37	21		8
D	15	25	44	47	28	22	13	7
EL	14	20	55	58	23	17	9	5
E	16	21	43	55	27	19	14	5
F	13	20	32	43	22	24	33	13
IRL	7	10	21	29	28	29	45	31
I	19	26	38	50	30	19	13	5
L	11	19	35	47	32	26	22	7
NL	14	13	43	50	35	27	8	11
A	17	24	41	50	25	18	17	8
P	16	23	35	47	19	20	30	10
FIN	18	18	49	44	14	24	19	14
UK	13	19	40	47	27	23	20	11

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins pauvres ou dans leur ensemble.

Tableau 3 – Répartition des enfants pauvres et des enfants dans leur ensemble par pays et type de ménages

	Couple avec 1 enfant		Couple avec 2 enfants		Couple avec 3 enfants ou plus		Famille monoparentale		Ménage complexe	
	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble
B	6	15	34	38	41	32	17	12	3	4
DK	11	18	30	43	37	28	17	9	5	2
D	8	19	33	42	30	25	24	10	5	4
EL	8	16	36	49	18	17	9	4	29	14
E	12	16	36	47	33	20	6	2	14	14
F	7	16	20	39	44	34	24	8	5	3
IRL	3	7	13	25	55	52	19	9	9	8
I	15	21	34	45	35	20	5	5	11	9
L	9	15	17	38	42	29	26	5	6	12
NL	10	11	33	45	42	36	12	7	3	2
A	10	17	25	40	25	18	17	9	24	16
P	7	17	25	37	31	21	13	6	25	19
FIN	10	14	33	36	31	34	21	14	4	2
UK	4	14	16	35	24	25	49	20	6	5

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins pauvres ou dans leur ensemble.

Tableau 4 – Répartition des enfants pauvres et des enfants dans leur ensemble suivant l'activité du ménage dans lequel ils vivent par pays

	Aucune		1 temps partiel		1 temps partiel, 1 temps complet		1 temps complet		2 temps complets	
	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble
B	50	16	4	3	7	16	28	33	12	31
DK	39	6	5	3	.	14	41	24	16	52
D	33	9	9	4	11	27	38	37	9	23
EL	18	8	5	2	4	5	56	50	16	34
E	34	14	9	3	3	7	45	53	9	23
F	41	8	11	2	5	11	37	38	5	40
IRL	67	23	5	7	2	13	23	39	3	17
I	20	7	11	4	2	9	60	55	7	26
L	24	6	11	2	4	21	51	52	11	19
NL	28	8	7	4	16	40	42	41	8	6
A	12	8	11	4	11	20	42	36	24	31
P	17	7	6	2	5	6	54	35	17	51
FIN	34	14	10	2	5	5	23	41	27	38
UK	56	21	16	6	5	27	21	25	2	19

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins pauvres ou dans leur ensemble.

Annexe 9

Résultat de la régression logistique au seuil de 50 %

Variable	Coefficient estimé	Écart type	Probabilité estimée	Odds ratio
Constante	-2,7223	0,0101	0,062	
Existence de frères et sœur				
<i>un (ref)</i>	0.000	0.000	0,062	
aucun	-0,4676	0,00778	0,040	0,628
deux ou plus	0,7356	0,00562	0,121	2,086
Type et activité du ménage				
<i>couple où les deux travaillent à TC (ref)</i>	0.000	0.000	0,062	
monoparental, sans emploi	1,8853	0,0139	0,302	6,574
monoparental à TP	1,6955	0,0225	0,264	5,436
monoparental à TC	0,4501	0,0166	0,093	1,566
couple, aucun ne travaille	1,7411	0,0111	0,273	5,695
couple, un TP	1,3288	0,0178	0,199	3,771
couple, un TC	0,166	0,00704	0,072	1,179
couple, deux TP	-0,5015	0,0798	0,038	0,605
couple, 1 TP, 1 TC	-0,7222	0,0147	0,031	0,485
autre	0,4296	0,00902	0,092	1,536
Âge de l'enfant				
<i>[6 ; 12 ans [(ref)</i>	0.000	0.000	0,062	
[0 ; 3 ans [ns			
[3 ; 6 ans [ns			
[12 ; 16 ans]	0,1401	0,00629	0,070	1,148
Âge de la personne de référence				
<i>[30 ; 40 ans [(ref)</i>	0.000	0.000	0,062	
moins de 30 ans	0,5082	0,00794	0,098	1,668
[40 ; 50 ans [0,0723	0,00628	0,066	0,93
plus de 50 ans	0,1338	0,0111	0,070	1,143
Pays				
<i>France (ref)</i>	0		0,062	
Belgique	0,1475	0,0139	0,071	1,158
Danemark	-1,5845	0,0284	0,013	0,205
Allemagne	0,5358	0,0122	0,101	1,708
Grèce	0,2925	0,0119	0,081	1,34
Espagne	0,5333	0,0108	0,101	1,703
Irlande	-0,3115	0,0134	0,046	0,732
Italie	0,5929	0,0106	0,106	1,809
Luxembourg	-0,1993	0,0252	0,051	0,819
Pays-Bas	-0,3478	0,0141	0,044	0,706
Autriche	-0,2009	0,0151	0,051	0,818
Portugal	0,6453	0,0113	0,111	1,906
Finlande	-1,2327	0,0182	0,019	0,292
Royaume-Uni	0,4276	0,0128	0,092	1,533

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.
Champ : Ensemble des enfants de 16 ans et moins pauvres ou dans leur ensemble.

Annexe 10

Résultats des régressions logistiques effectuées par pays au seuil à 60%

France

Variable	Coefficient estimé	Écart type	Probabilité estimée
Constante	-2,4287	0,0138	0,081
Existence de frères et sœur			
<i>un (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,081
aucun	-0,3885	0,0231	0,056
deux ou plus	1,1353	0,0158	0,215
Type et activité du ménage			
<i>couple où les deux travaillent à TC (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,081
monoparental, sans emploi	3,5743	0,0536	0,759
monoparental à TP	3,9286	0,0940	0,818
monoparental à TC	ns		
couple, aucun ne travaille	2,0111	0,0396	0,397
couple, un TP	1,4216	0,0688	0,268
couple, un TC	0,6422	0,0174	0,144
couple, deux TP	1,7594	0,1184	0,339
couple, 1 TP, 1 TC	ns		
autre	0,5233	0,0361	0,129
Âge de l'enfant			
<i>[3 ; 6 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,081
[0 ; 3 ans [ns		
[6 ; 12 ans [ns		
[12 ; 16 ans]	ns		
Âge de la personne de référence			
<i>[30 ; 40 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,081
moins de 30 ans	0,5431	0,0204	0,132
[40 ; 50 ans [ns		
plus de 50 ans	0,8448	0,0382	0,170

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Allemagne

Variable	Coefficient estimé	Écart type	Probabilité estimée
Constante	-1,6608	0,0130	0,160
Existence de frères et sœur			
<i>un (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,160
aucun	-0,4907	0,0228	0,104
deux ou plus	0,5647	0,0180	0,250
Type et activité du ménage			
<i>couple où les deux travaillent à TC (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,160
monoparental, sans emploi	2,2940	0,0443	0,653
monoparental à TP	1,7394	0,0503	0,520
monoparental à TC	1,2796	0,0377	0,406
couple, aucun ne travaille	2,3165	0,0456	0,658
couple, un TP	0,8509	0,0624	0,308
couple, un TC	ns		
couple, deux TP	ns		
couple, 1 TP, 1 TC	-0,8059	0,0303	0,078
autre	0,4533	0,0342	0,230
Âge de l'enfant			
<i>[3 ; 6 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,160
[0 ; 3 ans [ns		
[6 ; 12 ans [ns		
[12 ; 16 ans]	ns		
Âge de la personne de référence			
<i>[30 ; 40 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,160
moins de 30 ans	ns		
[40 ; 50 ans [ns		
plus de 50 ans	ns		

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Irlande

Variable	Coefficient estimé	Écart type	Probabilité estimée
CConstante	-1,8591	0,1229	0,135
Existence de frères et sœur			
<i>un (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,135
aucun	-0,1910	0,0343	0,114
deux ou plus	0,8510	0,0200	0,267
Type et activité du ménage			
<i>couple où les deux travaillent à TC (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,135
monoparental, sans emploi	2,3418	0,0433	0,618
monoparental à TP	2,1303	0,0760	0,567
monoparental à TC	ns		
couple, aucun ne travaille	2,1421	0,0300	0,570
couple, un TP	0,9296	0,0460	0,283
couple, un TC	-0,6599	0,0276	0,075
couple, deux TP	ns		
couple, 1 TP, 1 TC	-1,6303	0,0618	0,030
autre	0,4439	0,0294	0,195
Âge de l'enfant			
<i>[3 ; 6 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,135
[0 ; 3 ans [ns		
[6 ; 12 ans [ns		
[12 ; 16 ans]	ns		
Âge de la personne de référence			
<i>[30 ; 40 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,135
moins de 30 ans	ns		
[40 ; 50 ans [ns		
plus de 50 ans	-1,0574	0,0397	0,051

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Finlande

Variable	Coefficient estimé	Écart type	Probabilité estimée
Constante	-2,9513	0,0164	0,050
Existence de frères et sœur			
<i>un (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,050
aucun	ns		
deux ou plus	ns		
Type et activité du ménage			
<i>couple où les deux travaillent à TC (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,050
monoparental, sans emploi	1,3305	0,0473	0,165
monoparental à TP	1,4300	0,1213	0,179
monoparental à TC			
couple, aucun ne travaille	1,5970	0,0353	0,205
couple, un TP	0,4783	0,1516	0,078
couple, un TC	ns		
couple, deux TP	ns		
couple, 1 TP, 1 TC	ns		
autre	ns		
Âge de l'enfant			
<i>[3 ; 6 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,050
[0 ; 3 ans [ns		
[6 ; 12 ans [ns		
[12 ; 16 ans]	0,4094	0,0260	0,073
Âge de la personne de référence			
<i>[30 ; 40 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,050
moins de 30 ans	ns		
[40 ; 50 ans [ns		
plus de 50 ans	0,8798	0,0164	0,112

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Royaume-Uni

Variable	Coefficient estimé	Écart type	Probabilité estimée
Constante	-1,7054	0,0153	0,154
Existence de frères et sœur			
<i>un (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,154
aucun	ns		
deux ou plus	1,0278	0,1760	0,337
Type et activité du ménage			
<i>couple où les deux travaillent à TC (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,154
monoparental, sans emploi	1,9201	0,0287	0,553
monoparental à TP	1,7266	0,0489	0,505
monoparental à TC	ns		
couple, aucun ne travaille	2,0281	0,0411	0,580
couple, un TP	1,7281	0,0798	0,506
couple, un TC	ns		
couple, deux TP	ns		
couple, 1 TP, 1 TC	-1,2200	0,0379	0,051
autre	0,9897	0,0322	0,328
Âge de l'enfant			
<i>[3 ; 6 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,154
[0 ; 3 ans [ns		
[6 ; 12 ans [ns		
[12 ; 16 ans]	ns		
Âge de la personne de référence			
<i>[30 ; 40 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,154
moins de 30 ans	0,3040	0,1442	0,198
[40 ; 50 ans [-0,6596	0,1412	0,086
plus de 50 ans	ns		

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Italie

Variable	Coefficient estimé	Écart type	Probabilité estimée
Constante	-1,9780	0,0890	0,122
Existence de frères et sœur			
<i>un (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,122
aucun	-0,5083	0,1206	0,077
deux ou plus	1,1326	0,0972	0,300
Type et activité du ménage			
<i>couple où les deux travaillent à TC (ref)</i>	0,0000	0,0000	0,122
monoparental, sans emploi	1,9908	0,4892	0,503
monoparental à TP	ns		
monoparental à TC	ns		
couple, aucun ne travaille	1,9961	0,2447	0,505
couple, un TP	1,9456	0,3072	0,492
couple, un TC	0,6694	0,1029	0,213
couple, deux TP	ns		
couple, 1 TP, 1 TC	-0,8119	0,2899	0,058
autre	0,6487	0,1391	0,209
Âge de l'enfant			
<i>[3 ; 6 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,122
[0 ; 3 ans [ns		
[6 ; 12 ans [ns		
[12 ; 16 ans]	0,2314	0,1000	0,148
Âge de la personne de référence			
<i>[30 ; 40 ans [(ref)</i>	0,0000	0,0000	0,122
moins de 30 ans	1,0492	0,1365	0,283
[40 ; 50 ans [-0,2822	0,1024	0,094
plus de 50 ans	ns		

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague3 (revenus 1995), exploitation DREES.